



**HAL**  
open science

# La Conférence de Stockholm : un regard français sur l'écllosion de la diplomatie environnementale. Comment l'environnement est-il devenu une matière résolument politique et structurante pour l'action internationale ?

Thomas Robert

## ► To cite this version:

Thomas Robert. La Conférence de Stockholm : un regard français sur l'écllosion de la diplomatie environnementale. Comment l'environnement est-il devenu une matière résolument politique et structurante pour l'action internationale ?. Sciences de l'Homme et Société. 2022. dumas-04269852

**HAL Id: dumas-04269852**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04269852>**

Submitted on 3 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# La Conférence de Stockholm : un regard français sur l'écllosion de la diplomatie environnementale

*Comment l'environnement est-il devenu une matière résolument  
politique et structurante pour l'action internationale ?*



*Vue générale de la séance inaugurale de la Conférence*

Thomas ROBERT

**Master 1 Affaires internationales**

*Séminaire d'Histoire politique des XIX et XX<sup>ème</sup> siècles*

Sous la direction de Jean-Philippe Rey

*Jury composé de Gilles Vergnon et Jean-Philippe Rey*

Soutenance prévue le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022 à 15h15.



## *Remerciements*

Je tiens à remercier chaleureusement Jean-Philippe Rey et Gilles Vergnon pour la pertinence de leurs conseils et pour m'avoir mis sur la voie de ce sujet.

Mes pensées vont également aux archivistes du centre de Pierrefitte et de la Courneuve qui ont su parfaitement m'aiguiller et m'aider à apprécier cet univers nouveau pour moi.

J'adresse également des remerciements sincères et appuyés aux brillantes âmes écologistes qui m'ont accompagné dans ce travail. Côté français, j'ai eu le plaisir d'échanger avec l'économiste et historien Jean-Charles Hourcade qui dirige actuellement le CIRED (Centre international de recherche sur l'environnement et le développement). Il m'a donné beaucoup d'éléments sur les facteurs ayant précipité la tenue de ce premier Sommet de la Terre ainsi que sur les leviers actuels de dépassement des rigidités politiques et institutionnelles en matière d'écologie. C'est à la suite de cet entretien que j'ai creusé par exemple la question de l'interministériel et de la « matrice écologique » au sein des gouvernements. Puis, j'avais souhaité me projeter au-delà du champ français pour recueillir l'opinion du pays ayant abrité cette Conférence. J'ai contacté à ce moment-là les deux institutions de référence en Suède : le *Stockholm Environment Institute* et le *Stockholm Resilience Center* dans l'espoir d'échanger avec quelques spécialistes de l'événement. J'ai eu la grande joie de m'entretenir avec l'historien David Larsson Heidenblad qui m'a transmis beaucoup de références denses et utiles pour mon sujet. Il m'a recommandé par exemple les recherches de Libby Robin, d'Elke Seefried et surtout d'Éric Paglia sur l'initiative suédoise et l'émergence d'une diplomatie scientifique lors du processus de Stockholm. Cela m'a permis d'enrichir très nettement mon corpus de textes et de sources pour le mémoire. Ensuite, à ma grande surprise, j'ai obtenu un retour de Lennart Båge, ancien Ministre des Affaires Étrangères, qui m'a généreusement accordé plus d'une heure de son temps avant de me mettre en contact avec l'Ambassadeur Lars-Göran Engfeldt, l'un des leaders de la délégation suédoise en 1972. Je remercie infiniment le Ministre Båge pour sa sagesse, sa pertinence et sa grande générosité en me mettant en relation avec une source aussi précieuse pour mon sujet. Cela été un immense honneur d'échanger avec Monsieur Engfeldt qui est l'un des pionniers et grands contributeurs à la diplomatie de l'environnement et du climat. Il m'a décrit aussi bien les mécanismes de cette nouvelle coopération internationale que les coulisses et secrets de Stockholm qui ne sont pas forcément révélées par les archives ou la littérature

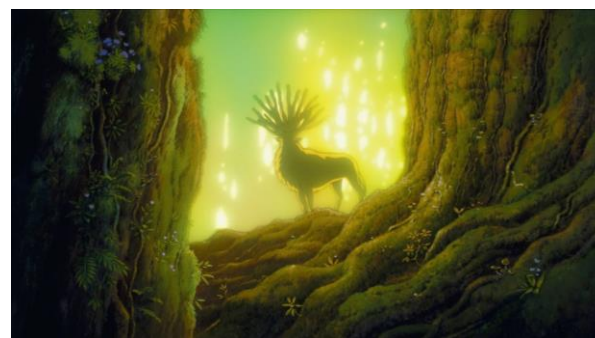
existante. Je le remercie pour sa bienveillance et la richesse de son analyse dans ce domaine, puisqu'il est resté attentif et même impliqué dans les récentes COP climat de Paris ou de Glasgow.

J'envoie aussi beaucoup d'amour à mes parents, à mes grandes sœurs Pauline et Julie ainsi qu'à ma grand-mère pour leur relecture attentive de mon mémoire afin de débusquer toutes les fautes et incohérences qui auraient pu s'y nicher.

## *Préambule*

A l'occasion de ce mémoire, je souhaitais revenir sur la genèse de la diplomatie environnementale et sa contribution singulière à la politique internationale depuis 50 ans. Ce qui me marque, c'est le décalage parfois entre l'omniprésence des actualités climatiques et la difficulté à identifier l'action voire la créativité diplomatique dans ce domaine. Beaucoup de gens prêtent une réelle attention aux COP comme celle de Paris ou de Glasgow, mais les perçoivent comme de simples prolongations de la géopolitique internationale. Il s'agirait d'une variable stratégique comme une autre avec des positions souvent cyniques et artificielles. On peine à envisager cette diplomatie de l'environnement comme une discipline à part entière.

De mon côté, la porte d'entrée vers ce thème a d'abord été l'animation japonaise. J'ai découvert très jeune les films d'Hayao Miyazaki comme *Princesse Mononoke* ou *Nausicaä* qui décrivent de manière très poétique la fragilité de la nature et la légèreté souvent opposée par l'homme à ces dérèglements en cascade.



### *Représentation des esprits de la nature dans Princesse Mononoke<sup>1</sup> (Kodama et le dieu-cerf<sup>2</sup>)*

<sup>1</sup> Nicolas Winter, « Princesse Mononoke, fable écologique », Juste un mot (blog), 14/03/2019 + « <https://ekostories.com/2012/06/29/princess-mononoke/princess-mononoke-2/> », Princess Mononoke, page consultée le 09/09/2022.

<sup>2</sup> Issus de la culture japonaise, les Kodama sont des créatures mystiques et attachantes jouant le rôle de guide dans la forêt. Ils reflètent l'état de santé de la nature. « Leur présence est un signe que la forêt va bien, mais quand celle-ci dépérit, ils dépérissent avec elle » (cf blog *Nautilgon*). Quant au dieu-cerf ou Shishi Gami, c'est l'arbitre suprême de la forêt capable de guérir, mais aussi de « dispenser la vie ou la mort à tous les êtres vivants » (cf blog Miyazaki).

On continue de penser que le progrès technique pourra tout résorber. J'aime bien ce registre de la fable écologique quand on veut transmettre ce souci de l'environnement, mais aussi projeter les formes et l'architecture d'une société durable qui reste souvent abstraite dans la parole politique.

C'est plus tard que j'ai associé l'idée écologique à la diplomatie. J'ai commencé à le comprendre lors de mon stage à l'Ambassade de la République Centrafricaine à Paris. L'équipe estimait que la diplomatie de l'environnement s'adressait prioritairement aux pays pauvres et émergents. Ils doivent à la fois éviter de reprendre les recettes occidentales en matière de développement et contenir de fortes impatiences domestiques face aux urgences alimentaires et socio-économiques qui les affectent. Donc, c'est un équilibre très délicat qu'il faut trouver. Il y avait d'ailleurs un lien direct avec la Conférence de Stockholm, puisque le rapporteur de la 1<sup>ère</sup> Commission, Simon Bédaya-Ngaro, était un diplomate centrafricain.

Tous ces éléments m'ont poussé à questionner la manière dont l'environnement s'est invité dans l'agenda politique international. *Quels sont les mécanismes et les démarches qui ont rendu possible une telle réorientation de la politique mondiale ?* Mon professeur référent Jean-Philippe Rey m'a alors gentiment conseillé de me centrer sur le Sommet de Stockholm. Il valait mieux ne pas s'éparpiller dans tous les points d'étape de la diplomatie de l'environnement qui a été particulièrement active lors des dernières décennies. J'ai aussi suivi les conseils d'Agnès Labrousse, ma professeur d'économie, qui m'a parlé du rapport *Meadows* dévoilé quelques mois avant Stockholm. Celui-ci évoquait déjà le risque d'un effondrement planétaire face à l'ivresse matérielle et industrielle des pays du Nord. Ce texte est très intéressant pour apprécier l'état de la réflexion critique sur la croissance et le développement économique avant et après la Conférence.

Je voyais aussi se profiler le 50<sup>ème</sup> anniversaire de Stockholm qui amenait plusieurs médias et chercheurs à se replonger dans les débuts de la coopération environnementale. C'était le cas par exemple de l'historien français Christophe Bonneuil qui a organisé un webinaire sur le sujet. Ce regain d'intérêt venait en quelque sorte valider la pertinence de ma recherche.

## *Table des matières*

<i>Remerciements</i> .....	3
<i>Préambule</i> .....	5
<i>Partie I – L’éclosion d’une conscience environnementale au carrefour des années 60-70</i>	22
<b>Chapitre I – La poussée de l’écologie politique dans la sphère occidentale</b> .....	24
I. Une éclosion accélérée par un militantisme savant .....	24
II. La réception du rapport <i>The Limits to Growth</i> en Europe occidentale : analyse des cas français, britannique et ouest-allemand.....	30
<b>Chapitre II – Les spécificités de l’éveil écologique français</b> .....	39
I. La France défigurée, reflet d’un écologisme « vert-clair ».....	39
II. Une forte inspiration états-unienne.....	45
III. Une légère percée de l’écologie sur la scène politique .....	50
<b>Chapitre III – L’influence décisive de la Suède dans la matérialisation politique de ces « éveils » écologiques</b> .....	54
I. Une conscience environnementale précoce en Suède.....	54
II. <i>L’initiative suédoise</i> et la mobilisation d’une diplomatie scientifique au service de l’environnement .....	58
<i>Partie II – La Conférence de Stockholm et l’irruption de l’environnement sur la scène diplomatique mondiale</i> .....	61
<b>Chapitre IV – Les grandes réalisations de la Conférence</b> .....	64
I. Le rôle déterminant du processus préparatoire .....	65
II. Une proclamation historique de l’exigence environnementale sur la scène internationale .....	68
III. La naissance d’un droit international encore limité .....	73
<b>Chapitre V – Une lecture française de ce premier « Sommet de la Terre »</b> .....	77
I. Une attitude prudente et réservée à l’approche du Sommet .....	78
II. Un Sommet en demi-teinte .....	81



<b>Chapitre VI – L’héritage de Stockholm .....</b>	<b>84</b>
I. Une trame conceptuelle, méthodologique et institutionnelle pour l’environnement....	85
II. Une dynamique consolidée à Rio .....	89
<b><i>Partie III – De Stockholm à Glasgow, près de cinq décennies de diplomatie environnementale</i></b>	
<b>.....</b>	<b>93</b>
<b>Chapitre VII – Les contours de la diplomatie environnementale .....</b>	<b>95</b>
I. Une nouvelle discipline diplomatique .....	95
II. Une nature diffuse et flexible en question .....	98
<b>Chapitre VIII – Les résultats contrastés du « processus de Stockholm » .....</b>	<b>100</b>
I. Les failles structurelles de la protection internationale de l’environnement .....	101
II. Un manque de volonté politique et institutionnelle ? .....	105
<b>Chapitre IX – Les voies de consolidation de la diplomatie environnementale .....</b>	<b>109</b>
I. Diffuser l’exigence environnementale au-delà du champ écologiste .....	110
II. Élaborer une grammaire enthousiasmante et performative du développement durable	
.....	112

## *Résumé*

Ce mémoire revisite la genèse et le déploiement graduel de la diplomatie environnementale à partir de la Conférence de Stockholm. Cet événement est venu concrétiser le « frémissement écologique » d'une partie des sociétés occidentales et scandinaves à la fin des années 60. Il semble que la Suède ait joué un rôle décisif dans ce processus en mobilisant sa diplomatie et sa recherche pour convaincre l'ONU et un grand nombre d'États réfractaires de la nécessité d'une coopération environnementale. Il faut dire qu'en 1972, ce sont plutôt la Guerre froide et sa surenchère nucléaire qui sont vues comme les menaces les plus pressantes pour l'humanité. Dans ce contexte, les représentants suédois élaborent une méthode à la confluence de la démarche scientifique et diplomatique pour construire un intérêt mondial autour de l'environnement. On ouvre également les portes de l'ONU à de nouveaux acteurs non étatiques comme les ONG, qui démontrent rapidement toute leur « science » de la mise en scène et de la dramatisation des défis environnementaux. Le schéma suédois sera repris et amplifié dans tous les rendez-vous suivants. La filiation s'étend jusqu'aux COP climat comme celle de Paris ou Glasgow qui rythment l'actualité politique internationale. Mais, au-delà de cette empreinte durable, on ne peut que constater les fragilités de la régulation et de la gouvernance mondiale de l'environnement. On observe de puissantes inerties dans le monde politique et économique. La forte croissance institutionnelle (ministères, agences de surveillance) des décennies passées n'a pas vraiment renforcé l'application des normes environnementales ou les efforts de réorientation des économies mondiales. Cette recherche vise ainsi à éclairer la singularité de la diplomatie environnementale, particulièrement flexible et diffuse, pour comprendre la lenteur de la transition écologique à travers le monde. Je propose également plusieurs détours par la réalité française pour montrer comment cette « révolution écologique » est envisagée et les limites conceptuelles auxquelles on continue de se heurter.

### *Mots-clés*

Diplomatie environnementale ; militantisme savant ; environnementalisme états-unien ; malthusianisme ; France ; Suède ; approche sectorielle ; justice intra- et intergénérationnelle ; développement durable ; comptabilité écologique.



# Introduction

« Si tout ce que l'homme peut offrir aux futures générations, c'est le mélange d'expansion scientifique, de cupidité économique et d'arrogance nationale qu'on constate actuellement, alors notre planète a peu de chances de fonctionner encore normalement et notre humanité d'atteindre en bonne condition l'an 2000. »<sup>3</sup>.

Cette remarque, teintée d'amertume et de sagesse environnementale, est extraite du rapport *Nous n'avons qu'une Terre* paru début 1972, et dont le titre deviendra la devise de la Conférence de Stockholm. Ce document pointe déjà la relation entre les excès de la croissance industrielle et la multiplication des périls environnementaux, particulièrement documentés et médiatisés dans les sociétés occidentales depuis la fin des années 60. A cet égard, l'épisode de « smog »<sup>4</sup> prolongé à Londres en 1962 faisant 750 victimes ou le déversement par le pétrolier *Torrey Canyon* de millions de litres dans la Manche avaient suscité une réelle indignation et un début de prise de conscience à l'Ouest<sup>5</sup>.



*Nauffrage du Torrey Canyon*<sup>6</sup>

---

<sup>3</sup> Barbara Ward & René Dubos, *Nous n'avons qu'une seule Terre*, Regards sur le Monde, Paris, Denoël, 1972, p. 63.

<sup>4</sup> Brouillard épais et toxique formé de particules de suie et de gouttes d'eau (forme agressive de pollution atmosphérique).

<sup>5</sup> Pamela Chasek, « Stockholm ou la naissance de la diplomatie environnementale », *IISD*, 2020, p. 1-9.

<sup>6</sup> Le Marin, 17/03/2017 : <https://lemarin.ouest-france.fr/secteurs-activites/environnement/28049-il-y-cinquante-ans-la-maree-noire-du-torrey-canyon>

L'affaire de la marée noire, d'une ampleur inédite, est même citée dans le tout premier rapport sur « l'état de l'environnement en France » comme l'un des événements générateurs d'une conscience écologique dans le pays<sup>7</sup>. Mais, pour Jacques Grinevald, philosophe et historien de l'environnement, l'heure n'est pas encore à la mise en cause frontale des sentiers croissantistes pour certains milieux, davantage « préoccupés par l'expansion commerciale et industrielle »<sup>8</sup> que par les limites écologiques de la planète. Nous devons ainsi cette publication courageuse et très dense à Maurice Strong<sup>9</sup>, en charge de l'organisation du premier Sommet de la Terre prévu en Suède. A ce stade, les instances onusiennes manquent cruellement d'expertise et « de connaissances scientifiques précises sur l'état de l'environnement mondial »<sup>10</sup>, ce qui suscite quelques remous et inquiétudes à l'approche du rendez-vous de Stockholm où une réflexion poussée sur l'éthique et la coopération environnementale est attendue. Maurice Strong se voit alors confié la délicate mission d'éveiller l'opinion publique internationale, mais surtout les gouvernements, à la responsabilité voire à la « réflexivité environnementale » censée éclairer les prochains débats. L'approche réflexive est ici encouragée car elle relie le niveau de connaissance de notre pouvoir sur la nature à la conduite « adoptée sur la base de cette connaissance »<sup>11</sup>. On part du principe que les hommes ne dégradent pas la planète en leur âme et conscience, mais se heurtent plutôt à des implications inattendues des logiques de développement. Ainsi, pour générer le savoir nécessaire, Maurice Strong sollicite deux grandes plumes de l'écologie scientifique, Barbara Ward et René Dubos, chargés de créer une sorte de « manuel de référence »<sup>12</sup>. La démarche se révèle plutôt innovante en mêlant l'expertise de grands spécialistes de l'environnement dans « près de 70 disciplines différentes » à celle d'ONG naissantes telles que *Friends of the Earth* ou *Greenpeace*, ayant un certain nombre de diagnostics et d'observations plus sensibles à faire valoir<sup>13</sup>. Cet effort groupé aboutit à la publication du rapport *Nous n'avons qu'une Terre* d'une grande richesse et acuité scientifique,

---

<sup>7</sup> « Rapport français pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement », 5-6 juin 1972, Archives nationales, 19910580/1.

<sup>8</sup> Jacques Grinevald, « De Stockholm à Rio+20, le tabou des limites de la croissance », *Institut Momentum*, 2012.

<sup>9</sup> Maurice Strong est le Secrétaire Général de la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement Humain.

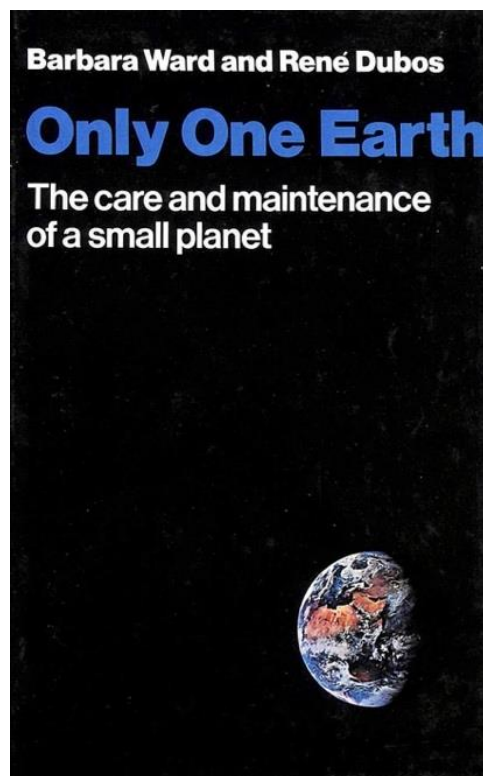
<sup>10</sup> Éric Paglia, « The Swedish initiative and the 1972 Stockholm Conference », *Humanities and Social Sciences Communications*, 2021, vol. 8, p. 1-11.

<sup>11</sup> Clarisse Pinchon, « La réflexivité environnementale de Bernardin de Saint-Pierre : une conscience écologique ? », *Dix-huitième siècle*, 2022, vol. 54, n°1, p. 145-157.

<sup>12</sup> Entretien avec Monsieur Lars-Göran Engfeldt (ancien Ambassadeur et Négociateur en chef du Ministère des Affaires Étrangères suédois pour l'environnement et le développement durable), 22/07/2022.

<sup>13</sup> Sylvie Ollitrault, « De la sauvegarde la planète à celle des réfugiés climatiques : l'activisme des ONG », *Revue Tiers Monde*, 2010, vol. 204, n°4, p. 19-34.

mais pleinement accessible au grand public par son usage de la « popular science »<sup>14</sup>. Il s'agit en fait de déciller un maximum de personnes sur l'impact environnemental des activités humaines sans mobiliser un lexique trop technique, et sous une forme engageante pour les néophytes. Comme espéré, ce « matériau » préparatoire de la Conférence connaît une forte résonance à travers le monde en pointant les risques existentiels encourus par l'Homme et préfigure la démarche de Stockholm se voulant plus inclusive et créative dans les modes de participation et de dialogue. Le gouvernement suédois prévoit notamment la tenue d'un « vaste forum public » et alternatif, simultanément à la Conférence<sup>15</sup> ; une promesse bien perçue par les ONG qui « *deviennent des actrices plus offensives dans la mise sur agenda politique de l'environnement* »<sup>16</sup>. Les conditions semblent être réunies pour que de nouvelles cultures politiques et militantes puissent infuser les formules onusiennes<sup>17</sup>. Toutefois, l'aspect le plus marquant de ce rapport collaboratif reste sa couverture.



Première de couverture du rapport « Nous n'avons qu'une Terre » (Only One Earth)<sup>18</sup>

---

<sup>14</sup> Concept de « popular science » né au Royaume-Uni vers 1830, effort de vulgarisation pour « mettre à la portée du plus grand nombre, des non-spécialistes des connaissances techniques et scientifiques » (cf Larousse).

<sup>15</sup> « Projet d'intervention devant le Conseil des Ministres », 30/05/1972, Centre des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, S5038A/23.

<sup>16</sup> Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 23.

<sup>17</sup> « Projet d'intervention devant le Conseil des Ministres ».

<sup>18</sup> Barbara Ward & René Dubos, *op. cit.*, page de couverture.

Le choix d'une « prise de vue » spatiale marque les esprits puisqu'il souligne le caractère fermé et fini de notre îlot terrestre, unique refuge pour les êtres humains dans la galaxie. Pour la politologue Pamela Chasek, le monde nous apparaît ici comme un précieux « marbre bleu »<sup>19</sup> à protéger dans l'immensité spatiale. Le message est assez limpide. Nous sommes tous embarqués sur le vaisseau-terre, entouré de vide et menacé de destruction par nos stratégies de développement. L'idée de finitude, d'isolement et de crépuscule imminent pour l'humanité imprègne alors fortement l'esthétique écologiste<sup>20</sup>. En outre, comme le pointe très justement David Larsson Heidenblad, directeur adjoint du *Lund Center for the History of Knowledge* en Suède, l'accent mis sur l'unicité de la planète est éminemment politique à l'heure où la Guerre froide œuvre à une bi voire tripolarisation du monde qui ne facilite pas vraiment la coopération et le dialogue multilatéral<sup>21</sup>.

Ce contexte de Guerre froide est tout à fait déterminant pour saisir les principales divergences entre États sur l'environnement et l'intensité variable des « éveils » écologiques à travers le monde. En effet, ce sont surtout les sociétés occidentales et scandinaves qui semblent gagnées par un « frémissement écologique »<sup>22</sup> à la croisée des années 60 et 70. Celles-ci font face à une série de crises et de tragédies environnementales dont se saisissent davantage les médias et la communauté scientifique, préoccupés par leur récurrence et la possibilité qu'elles ne soient pas de simples perturbations ponctuelles, mais bien un « corollaire durable de la croissance extensive »<sup>23</sup> cultivée à tout rompre. Très vite, deux pays s'affirment comme des fers de lance de l'écologie politique et militante : les États-Unis et la Suède<sup>24</sup>. Ces sociétés connaissent toutes deux un éveil écologique précoce grâce au renouvellement de leur tissu associatif où ONG et activistes de l'environnement gagnent en influence. Elles peuvent également compter sur la mobilisation active de certains médias et pointures scientifiques publiant des ouvrages d'alerte et d'investigation environnementale à l'écho très important. Côté états-unien, on peut difficilement faire l'impasse sur le phénomène *Silent Spring* publié par la biologiste Rachel Carson en 1962. Elle est la première à exposer les « effets dévastateurs des

---

<sup>19</sup> Pamela Chasek, *op. cit.*, p. 1.

<sup>20</sup> Elke Seefried, « Towards the limits to growth ? The book and its reception in West Germany and Britain 1972-1973 », *German Historical Institute London Bulletin*, 2011, vol. 33, p. 3-37.

<sup>21</sup> David Larsson Heidenblad, « The Environmental turn in postwar Sweden : a new history of knowledge », *Manchester University Press*, 2021, p. 1-252.

<sup>22</sup> Entretien avec Monsieur David Larsson Heidenblad, 24/04/2022.

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> David Larsson Heidenblad, *op. cit.*, p. 1.

pesticides »<sup>25</sup> et autres intrants chimiques mobilisés en agriculture intensive. C'est une réelle déflagration à l'heure où l'agrochimie est perçue comme un vecteur de modernisation et de gains substantiels de productivité pour les paysans, y compris dans les pays du Sud. En identifiant la relation entre ces produits et la dégradation accélérée des terres agricoles comme de la santé des exploitants, Rachel Carson crée un premier « moment écologique »<sup>26</sup> dépassant largement les frontières états-uniennes. A cela s'ajoute d'influents organisations écologistes nées aux États-Unis comme le *Sierra Club* ou *Friends of the Earth* ayant « vocation à essaimer dans d'autres pays »<sup>27</sup>. Cela inclut notamment la France où un réseau parisien des *Amis de la Terre* voit le jour dès 1970<sup>28</sup>. A ce stade, vus de France et d'une grande partie de l'Europe de l'Ouest, c'est plutôt l'influence et la culture états-unienne qui semble prépondérante en tant que prélude à l'écologie militante. Mais, cette analyse mérite d'être nuancée puisqu'à l'arrivée, c'est bien « *l'initiative d'un petit pays de Scandinavie qui a jeté les bases de la coopération internationale en matière d'environnement.* »<sup>29</sup>.

En effet, l'histoire politique de l'environnement s'accélère à partir du mois de décembre 1967<sup>30</sup> où la délégation suédoise auprès des Nations Unies suggère la tenue d'une première conférence internationale sur « l'environnement humain »<sup>31</sup>. Jusqu'ici, les problèmes environnementaux ne s'invitaient que rarement dans la réflexion diplomatique mondiale, notamment à l'ONU, dont la charte fondatrice reste parfaitement « muette »<sup>32</sup> sur cette question. Il faut dire que l'introduction de cette matière n'est pas sans risque dans un monde où la Guerre froide accentue les clivages et où une régulation stricte de l'environnement serait vue comme « une pesanteur excessive et injuste »<sup>33</sup> pour les pays en développement, portant une « faible responsabilité historique »<sup>34</sup> dans les désordres écologiques observés. Cette inquiétude transparaît dans les interventions de la Première Ministre indienne, Indira Gandhi, l'une des icônes des pays émergents et en voie de développement. A l'instar du Brésil et du G77

---

<sup>25</sup> Pamela Chasek, *op. cit.*, p. 2

<sup>26</sup> Entretien avec Lennart Båge (Vice-président du conseil du Stockholm Environment Institute, ancien Ambassadeur et Ministre suédois des Affaires Étrangères), 18/07/2022.

<sup>27</sup> Alexis Vrignon, *La naissance de l'écologie politique en France : une nébuleuse au cœur des années 68*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017, p. 1-345.

<sup>28</sup> Alexis Vrignon, *Ibid.*, p. 26.

<sup>29</sup> Andreas Grieger, « Only One Earth: Stockholm and the Beginning of Modern Environmental Diplomacy », *Arcadia*, n°10, Rachel Carson Center for Environment and Society.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> Pamela Chasek, *op. cit.*, p. 3.

<sup>32</sup> Pamela Chasek, *op. cit.*, p. 2.

<sup>33</sup> Entretien avec Lennart Båge.

<sup>34</sup> *Ibid.*



regroupant les non-alignés, elle estime que la priorité absolue se situe dans la lutte contre la pauvreté et le sous-développement aux conséquences sévères pour leurs sociétés. Le « souci écologique » manifesté par l'Ouest ne doit donc « *pas servir d'excuse pour restreindre le développement du Sud et exercer un contrôle sur leurs ressources et leur destin.* »<sup>35</sup>. On marche vraiment sur des œufs avec cette question environnementale, révélatrice de priorités et d'aspirations assez différentes des sociétés selon leur ancrage idéologique et leur niveau de développement.

Et, pourtant, la mission suédoise, menée par Sverker Åström et Borje Billner, s'engage dans ce périlleux travail de réorientation de la diplomatie mondiale vers les matières environnementales. Pour l'historien allemand Andreas Grieger, cette manœuvre vise à nous arracher, au moins temporairement, à « l'obsession du nucléaire » en commençant à bâtir une « coopération mondiale positive » et fructueuse « autour de l'environnement »<sup>36</sup>. Le fait que l'impulsion vienne de Suède n'est pas vraiment surprenant pour une société ayant déjà acquis une certaine maturité dans ce domaine au cours des années précédentes. Dans son ouvrage *The Environmental Turn in Postwar Sweden : A New History of Knowledge*<sup>37</sup>, l'historien David Larsson Heidenblad estime même que « la proximité voire la symbiose des scientifiques suédois avec leur pouvoir central » est supérieure à ce que l'on peut observer aux États-Unis. Mais, ce que l'on qualifie rétrospectivement « d'initiative suédoise » fin 1967 ne tient pas seulement à la précocité de l'éveil écologique sur le plan interne. C'est également le profil et la posture stratégique du pays qui entrent en jeu, comme le décrit très bien Andreas Grieger : « *À la fin des années 1960, la Suède était une puissance moyenne respectée, capable de défier les États-Unis et l'Union soviétique et leur statu quo de la guerre froide.* »<sup>38</sup>. Cette séquence marquée par de fortes césures idéologiques et politiques offre une réelle fenêtre d'opportunité à la Suède et sa diplomatie, qui use habilement de sa neutralité stratégique pour louvoyer entre les blocs et « *nouer des rapports privilégiés avec le Tiers-Monde et les non-alignés* »<sup>39</sup>. De cette manière et à la faveur de l'activisme soutenu de ses scientifiques et diplomates, la Suède

---

<sup>35</sup> Henrik Selin & Björn-Ola Linnér, « La route de Rio : premiers efforts sur l'environnement et le développement » dans Angela Churie Kallhauge, Gunnar Sjösted et Elisabeth Corell (éd.), *Les défis mondiaux : poursuivre le processus multilatéral pour le développement durable*, Éditions Greenleaf, 2005, p. 58-73.

<sup>36</sup> Andreas Grieger, *op. cit.*

<sup>37</sup> Traduction du titre : Le tournant environnemental dans la Suède d'après-guerre : une nouvelle histoire de la connaissance.

<sup>38</sup> Citation originale : « By the late 1960s, Sweden had established itself as a respected middle power, oftentimes challenging the Superpowers and their Cold War status quo. » (Andreas Grieger, *op. cit.*).

<sup>39</sup> Entretien avec David Larsson Heidenblad.

parvient à rallier à sa cause l'Union soviétique et la plupart des pays d'Europe occidentale en l'espace d'un an pour faire passer sa résolution. Celle-ci est même adoptée à l'unanimité lors de l'Assemblée générale du 3 décembre 1968<sup>40</sup>, ce qui signe l'efficacité de la méthode suédoise. Nous avons désormais l'assurance qu'une première grande conférence internationale investira la question environnementale, et celle-ci dans sa dimension humaine si on se penche sur l'intitulé retenu : « *Conférence des Nations sur l'environnement humain* ». Cette tournure est plutôt habile selon les docteurs en droit international, Alexandre Charles Kiss et Jean-Didier Sicault, dans la mesure où la défense de l'environnement n'est pas vue comme une fin en soi, au nom de valeurs morales, esthétiques ou spirituelles, mais surtout comme un « moyen d'enrayer la dégradation du milieu humain »<sup>41</sup> menaçant de plus en plus sérieusement la survie de l'humanité. Cette perspective crépusculaire est d'ailleurs rappelée de manière fracassante par le rapport *Meadows* ou *Les limites à la croissance* dévoilé par le Club de Rome en mars 1972. A l'appui de projections mathématiques établies par Jay Forrester et son équipe d'ingénieurs du réputé MIT<sup>42</sup>, ce rapport prédit un effondrement planétaire « *d'ici 100 ans s'il n'y a pas d'inflexions majeures dans les pratiques sociales ou dans les dynamiques de croissance industrielle, économique et démographique* »<sup>43</sup>. Si cette étude choc a le mérite de pointer « l'insoutenabilité physique » des schémas de croissance du Nord, elle est assez mal accueillie par une grande partie des gouvernements pour la radicalité de son propos, appelant par exemple à une « croissance zéro » alors même que 2/3 de l'humanité connaît la précarité et le sous-développement. De quoi raviver puissamment les craintes des pays du Sud y voyant la volonté de figer l'ordre existant avec toutes les asymétries économiques, sociales et matérielles qu'il comporte<sup>44</sup>. On entrevoit ainsi un certain nombre de réserves et d'objections sérieuses à déminer sur le chemin de Stockholm.

Je trouve important de réinscrire cette Conférence et ses longs préparatifs dans l'atmosphère et dans les « grammaires » environnementales de l'époque pour souligner le caractère absolument fondateur et révolutionnaire de cette démarche. C'est la première fois que l'on consacre un ensemble de valeurs et d'exigences environnementales à l'échelle mondiale.

---

<sup>40</sup> Éric Paglia, *op. cit.*, p. 7.

<sup>41</sup> Alexandre Charles Kiss & Jean-Didier Sicault, « La Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, 5/16 juin 1972) », *Annuaire français de droit international*, 1972, n°1, vol. 18, p. 603-628.

<sup>42</sup> Le MIT renvoie à l'Institut de technologie du Massachusetts, une référence mondiale dans la recherche scientifique et technologique.

<sup>43</sup> Elke Seefried, *op. cit.*, p. 3.

<sup>44</sup> Elodie Vieille-Blanchard, « Croissance ou stabilité ? L'entreprise du Club de Rome et le débat autour des modèles » dans Elodie Vieille-Blanchard (éd.), *Les modèles du futur*, La Découverte, 2007, 19-43.

Et, cette ambition ne paraît pas abstraite puisqu'elle est portée dès 1973 par un nouvel organe onusien, le PNUE (Programme des Nations Unies), basé à Nairobi et doté de réels moyens d'action<sup>45</sup>. Mais, si cet événement a institué pour beaucoup une diplomatie et un droit international de l'environnement, de nombreuses questions restent en suspens et résonnent avec notre monde actuel :

*Comment expliquer la faible exécution des normes environnementales internationales ? La diplomatie environnementale est-elle un mirage institutionnel ou bien une discipline effective et performative dans le champ international ? Comment analyser la prolongation de schémas ultra-croissantistes au vu de notre degré actuel de connaissances ? La parole scientifique éclaire-t-elle encore l'action politique ?*

Ce sont toutes les interrogations qui me viennent en revisitant la séquence de Stockholm. Quand on voit le niveau d'insatisfaction voire de défiance d'une partie de la jeunesse à l'égard des politiques environnementales menées par leurs dirigeants ou des grands rendez-vous mondiaux pour le climat comme la récente COP 26 à Glasgow, qualifiée « d'échec catastrophique » par Amnesty International, on peut se demander si l'environnement est bien considéré comme une priorité et une matière décisive pour l'action internationale. En questionnant les gens autour de moi, j'ai remarqué que la diplomatie environnementale leur semblait particulièrement abstraite et difficile à décrire. L'ex-Ambassadeur suédois Lennart Båge attribue cela « *aux multiples déclinaisons politiques, institutionnelles et militantes de cette discipline, toujours en construction, dans le champ national et international* », ce qui ne facilite pas son appréhension par le grand public. Dans ce travail, je cherche à interroger aussi bien la genèse, la réalité que l'efficacité concrète de cette diplomatie environnementale et climatique impulsée par Stockholm. Il faut revenir sur la portée et les limites qu'a pu avoir ce « moment constituant » de la politique internationale de l'environnement. Le désir de redécouverte de Stockholm a aussi été motivé par l'actualité avec la célébration du cinquantenaire de la Conférence les 2 et 3 juin dernier en Suède ; un anniversaire marqué par une certaine gravité face à la persistance et à l'amplification de la crise environnementale<sup>46</sup>. Dans ce contexte, il peut être intéressant de se demander comment l'environnement a pu connaître ce destin

---

<sup>45</sup> « Lettre de l'Ambassadeur de France au Kenya au Ministre des Affaires Étrangères », 14/11/1972, S5038A/23.

<sup>46</sup> *GEO*, 01/06/2022.

politique et diplomatique. En outre, comme le souligne l'historien français Alexis Vrignon, il y a parfois une tendance à « *postuler la nouveauté radicale et absolue de la démarche écologiste* » sans examiner « l'enracinement historique » des luttes actuelles<sup>47</sup>. Cette histoire de la diplomatie environnementale s'écrit depuis déjà un demi-siècle et on peut se nourrir de l'ingéniosité de certaines démarches passées pour déjouer des difficultés actuelles.

Dans une première partie, je souhaite sonder l'atmosphère générale et les conditions ayant rendu possible l'éclosion de consciences environnementales, encore très imparfaites, dans les pays du Nord à la croisée des décennies 60 et 70. Il y aura une attention particulière portée au cas français où l'éveil écologique se déploie de manière assez ambivalente et à une vitesse moindre qu'aux États-Unis ou en Suède. Je reviendrai à ce titre sur un magazine à succès, *La France défigurée*, qui est la première émission à éclairer les incidences négatives de la croissance industrielle et urbaine sur nos milieux de vie. Le programme joue un rôle majeur dans la formation d'une conscience minimale des enjeux environnementaux. Par ailleurs, je compte également m'attarder sur la situation et l'attitude suédoises, absolument décisives pour concrétiser ces différents frémissements écologiques constatés à l'Ouest et en Europe du Nord<sup>48</sup>. Rivalisant d'ingéniosité, la diplomatie suédoise a su déjouer de nombreux obstacles pour permettre la tenue de ce Sommet fondateur.

Dans un deuxième temps, je resserrerai la focale sur la Conférence en elle-même et son déroulé afin d'éclairer les principaux enjeux et motivations stratégiques animant cet événement. Je reviendrai tout d'abord sur les réalisations et victoires significatives tirées de Stockholm. Il semble qu'une réelle intelligence et créativité se soit manifestée au cours du processus préparatoire, notamment en la personne de Maurice Strong, afin d'atténuer de puissants clivages et menaces de boycott qui auraient bien pu escamoter ce rendez-vous. Je me pencherai aussi, au-delà du caractère historique, sur la portée effective de la *Déclaration sur l'environnement* et de la régulation naissante de l'environnement au niveau mondial. *Quelles langues et ambitions environnementales se voient ici consacrées ?* D'autre part, à l'appui d'archives nationales et diplomatiques, je revisiterai plusieurs grands moments de la Conférence à l'aune des motivations et priorités de la délégation française, confrontée à plusieurs difficultés avant et pendant ce Sommet. Aussi, il sera question de l'héritage conséquent de Stockholm en matière institutionnelle, juridique, conceptuelle et méthodologique.

---

<sup>47</sup> Alexis Vrignon, *op. cit.*, p. 13.

<sup>48</sup> Précisions pour les puissances neutres que sont la Finlande et la Suède, non formellement rattachées au bloc de l'Ouest.

C'est le point de départ de multiples dynamiques qui courent jusqu'à aujourd'hui et ont œuvré à une affirmation croissante des politiques environnementales à travers le monde.

Dans un troisième temps, je m'attacherai à travailler la notion de diplomatie environnementale, les réalités comme les impasses qu'elle recouvre. Si sa matérialité politique et institutionnelle est peu sujette à débat, cette jeune discipline diplomatique semble particulièrement insaisissable et minée par une logique fragmentaire posée à Stockholm. Il conviendra d'examiner les failles structurelles et les béances de la régulation internationale de l'environnement. *Comment expliquer un tel éparpillement du droit international de l'environnement ? Pourquoi les ministres de l'environnement sont parmi les moins influents des gouvernements ?* Il faut tenter de comprendre ces fragilités continuelles dans le traitement politique et juridique de l'environnement. Enfin, je tenterai de dégager plusieurs axes d'amélioration et de consolidation du régime international de l'environnement. En m'appuyant sur quelques entretiens, lectures et archives ministérielles, je chercherai à identifier des voies prometteuses pour une meilleure transcription de l'exigence écologique à l'échelle nationale et internationale.

# Partie I – L’éclosion d’une conscience environnementale au carrefour des années 60-70

Comme je l’évoquais dans mon introduction, une bascule environnementale semble s’opérer dans les pays du Nord au croisement des décennies 60 et 70. Confrontées au léger ralentissement de la croissance et à des « désagréments écologiques »<sup>49</sup> plus nombreux et plus visibles, ces sociétés ressentent un premier « spleen postmatérialiste et postindustriel » les invitant à une « réflexivité nouvelle [...] à l’égard de leur environnement »<sup>50</sup>. Mais, cette sagesse naissante ne décrit pas un simple mouvement spontané dans l’opinion au regard d’une actualité environnementale devenue dense et crispante. Cela tient davantage au formidable activisme de plusieurs acteurs qui se spécialisent dans l’étude environnementale et redéfinissent parfois les frontières de leur profession pour faire avancer la cause écologiste. Une première partie s’attachera ainsi à décrire l’impulsion déterminante de plusieurs scientifiques et ONG dans la percée de l’écologie politique à l’Ouest comme en Europe du Nord. C’est une période où l’investigation environnementale se développe avec succès dans le champ associatif, journalistique et scientifique. Puis, il sera question d’examiner la singularité de l’éveil écologique français, notamment au travers du phénomène *La France défigurée*<sup>51</sup>, sensibilisant quotidiennement le grand public aux questions environnementales. Si les créateurs du magazine ne revendiquent initialement aucune fibre militante, ils ont tout de même œuvré à « populariser les idées des écologistes » de manière considérable<sup>52</sup>. En outre, un autre éveil écologique doit retenir notre attention à la fin des années 60. Il s’agit du cas suédois dont les répercussions seront absolument majeures pour la communauté internationale. L’historien suédois David

---

<sup>49</sup> Alexis Vrignon, *op. cit.*, p. 274.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>51</sup> Première émission de télévision consacrée à l’environnement et diffusée sur TF1 de 1971 à 1978.

<sup>52</sup> Thibault le Hégarat, « La France défigurée, première émission d’écologie à la télévision », *Le temps des médias*, 2015, vol. 25, n°3, p. 200-213.

Larsson Heidenblad attribue même un rôle décisif à la « puissante révolution écologique »<sup>53</sup> observée dans son pays pour permettre la tenue aussi précoce d'un Sommet de la Terre.

---

<sup>53</sup> David Larsson Heidenblad, *op. cit.*, p. 2.

# ***Chapitre I – La poussée de l’écologie politique dans la sphère occidentale***

Si la percée de l’écologisme diffère en intensité et en contenu selon les contextes nationaux, comme nous le verrons pour la France et la Suède, elle emprunte tout de même des voies communes facilitant sa diffusion dans les territoires occidentaux et scandinaves. Je me réfère ici à la manifestation d’un réel « militantisme savant »<sup>54</sup>, et aux formes variées, qui a permis d’instiller une exigence environnementale dans de nombreux esprits.

## **I. Une éclosion accélérée par un militantisme savant**

C’est la mobilisation conjointe et prolongée de personnalités éclairées et passionnées par les questions écologiques qui a permis de faire naître une conscience, ou du moins un intérêt mondial pour la nature et l’environnement à la fin des années 60<sup>55</sup>. Cela produit des effets remarquables dans certains pays comme les États-Unis ou la Suède où une maturité environnementale gagne précocement une partie du monde politique et de la société civile.

### **A. L’activisme de grandes figures intellectuelles et scientifiques**

Parmi les facteurs ayant contribué à l’éclosion politique de l’écologie, l’un des plus marquants reste la mobilisation intense de plusieurs icônes de la recherche scientifique et académique, s’attachant à documenter et à investiguer les multiples crises environnementales des années 60. Sur cette courte période ont été rédigés quelques-uns des ouvrages référence en matière d’investigation environnementale. A cet égard, j’évoquais dans l’introduction la résonance considérable de « l’alerte » *Silent Spring* lancée par la biologiste américaine Rachel

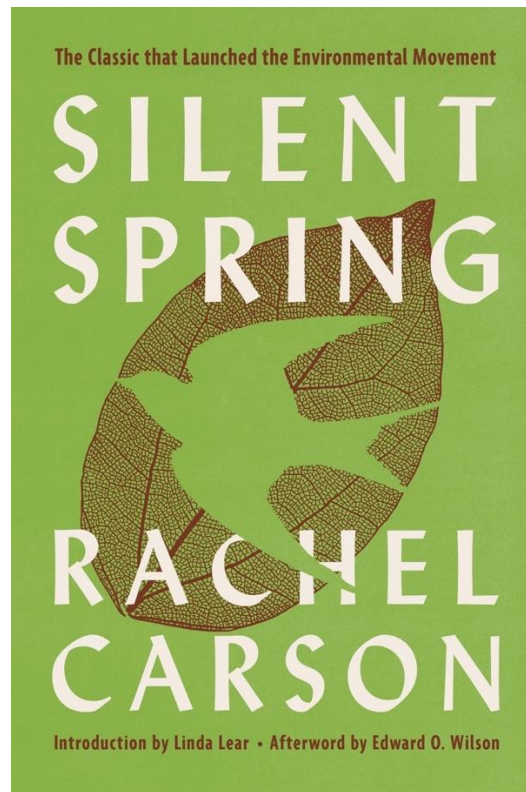
---

<sup>54</sup> Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 3.

<sup>55</sup> *Ibid.*



Carson en 1962. Sa démonstration brillante de la nocivité des pesticides, un impensé de l’agriculture intensive, déclenche un premier « moment écologique », rythmé par « d’intenses débats entre défenseurs de la nature, industriels et gouvernements »<sup>56</sup>.



Couverture de l’ouvrage *Silent Spring* à l’écho retentissant<sup>57</sup>

Cette première pierre est essentielle à l’amorce d’une réflexion critique sur notre rapport à l’environnement aux États-Unis puis en Europe occidentale, bien qu’elle n’institue pas dans l’immédiat de réel « mouvement de contestation citoyenne »<sup>58</sup>. L’impact direct se mesure davantage auprès de la communauté scientifique, dont l’attention portée aux problèmes écologiques ne cesse de croître. Il s’agit désormais d’étudier, mais surtout de rendre visible les incidences négatives du « monde industrialisé sur l’environnement et la société »<sup>59</sup>, quitte à abandonner une certaine forme de réserve et de prudence vis-à-vis du débat public. C’est l’un des changements notables dans l’attitude des scientifiques qui, à l’instar de la biologiste

---

<sup>56</sup> David Larsson Heidenblad, *op. cit.*, p. 18 (citation originale : « sparked fierce debates between nature-conservation interests, industry representatives, and government agencies. »).

<sup>57</sup> Rachel Carson, *Silent Spring*, Boston, Mariner Books, 2002 (réédition), page de couverture.

<sup>58</sup> *Ibid.*

<sup>59</sup> Pamela Chasek, *op. cit.*, p. 2.

pennsylvanienne, songent « à prendre une part active aux débats de société pour tenter de réorienter l'action politique vers de nouvelles priorités »<sup>60</sup>. C'est notamment le cas de son confrère new-yorkais Barry Commoner, livrant en 1966 un diagnostic, à la grande pertinence rétrospective, sur les conséquences potentielles de la croissance des émissions de CO<sub>2</sub> : « La température terrestre ne va pas manquer de s'élever à mesure qu'augmente le taux de gaz carbonique dans l'air. [...] Les effets cumulatifs des polluants (y compris le CO<sub>2</sub>), leurs interactions, et l'amplification de ces dernières, peuvent être fatals à l'édifice complexe qu'est la biosphère. »<sup>61</sup>. En dépit d'une tonalité jugée « catastrophiste »<sup>62</sup> à ce stade, cet ouvrage contribue à lancer et à sculpter les premiers débats sur les dangers de l'ivresse industrielle, assez peu réfrénée par les pays développés. Toutefois, ces initiatives scientifiques courageuses n'émanent pas uniquement des États-Unis. Je pourrais citer par exemple l'ornithologue français Jean Dorst ou le chimiste suédois Hans Palmstierna qui, sur un temps court, multiplient publications et interventions chocs dans le débat public afin d'instiller très tôt une conscience globale des impératifs environnementaux<sup>63</sup>. Pour ce faire, ils déploient souvent une « science populaire » mêlant gravité et métaphores inspirées afin de donner un caractère sensible à toutes ces données techniques et quantitatives sur l'état de la planète. Le contexte commande à ces scientifiques de renouveler leur approche pour faire progresser le sentiment écologique et de trouver les clefs pour s'adresser à des publics peu sensibles aux argumentaires techniques. Dans cette optique, Hans Palmstierna convoque la métaphore du sablier dans *Plundring, svält, förgiftning*<sup>64</sup> pour souligner l'urgence de la situation écologique mondiale : « urgent need to act before the hourglass expired for humanity »<sup>65</sup>. Mais, la métaphore la plus puissante pour le discours et l'imaginaire écologiste est l'œuvre de l'économiste américain Kenneth Boulding. Avec *The Economics of the Coming Spaceship Earth*, il invente la symbolique du « vaisseau-terre »<sup>66</sup> qui, décrit à merveille la fragilité, l'isolement et l'unicité de la Terre qui devrait nous inciter à une réelle prudence écologique. Nous ne disposons d'aucune planète de substitution et ne pouvons ainsi pas négliger les pratiques économiques, industrielles et politiques qui pourraient conduire au délabrement de ce « marbre bleu »<sup>67</sup> perdu dans le cosmos. Cette

---

<sup>60</sup> David Larsson Heidenblad, *op. cit.*, p. 16.

<sup>61</sup> Barry Commoner, *Quelle terre laisserons-nous à nos enfants ?*, Paris, Éditions du Seuil, 1969, p. 132.

<sup>62</sup> « <https://biosphere.ouvaton.org/blog/idees-forces-de-science-and-survival-barry-commoner/> », Idées-forces de Science and Survival, page consultée le 24/07/2022.

<sup>63</sup> David Larsson Heidenblad, *op. cit.*, p. 15-16.

<sup>64</sup> Ouvrage publié en 1967 et dont la traduction française du titre est « Pillage, famine, empoisonnement ».

<sup>65</sup> Citation traduite : « urgence à agir avant que le sablier ne s'écoule totalement pour l'humanité ».

<sup>66</sup> Elke Seefried, *op. cit.*, p. 11.

<sup>67</sup> Pamela Chasek, *op. cit.*, p. 1.

inspiration de Kenneth Boulding contribue à sculpter une première esthétique écologiste dans un contexte assez propice puisque les missions Apollo 16 et 17, très suivies, nous rapportent les premières photographies en couleur de la Terre depuis l'espace<sup>68</sup>. On s'appuie ici sur l'enthousiasme suscité par les épopées spatiales pour tenter de sensibiliser le grand public à l'acuité et à l'urgence des problèmes environnementaux. Le succès de cette métaphore écologiste est définitivement acté lors de la publication du rapport non-officiel *Only One Earth* en préparation de la Conférence de Stockholm. L'image du vaisseau-terre revêt alors une dimension très politique en appelant à l'unité et à l'atténuation des clivages régnant entre les blocs.

## B. Le rôle déterminant des ONG

Si l'essor de l'écologie scientifique a œuvré à la formation d'une conscience environnementale dès la fin des années 60, ce n'est pas l'unique facteur d'explication. L'écologisme moderne doit également beaucoup à la montée en puissance et en compétence des ONG. Cette forme renouvelée de l'action collective et militante permet, en quelques années seulement, de structurer un mouvement écologiste mondial, doté de réelles capacités d'influence<sup>69</sup>. Pour Bertrand Charbonneau, cette dynamique s'ancre d'abord « en Californie avant de se diffuser dans le monde »<sup>70</sup>. C'est effectivement en terre américaine que naissent des associations telles que *Friends of the Earth* en 1969 ou *Greenpeace* en 1971, qui connaissent des trajectoires assez fulgurantes.



Logo de ces jeunes structures<sup>71</sup>

---

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> Entretien avec David Larsson Heidenblad.

<sup>70</sup> Alexis Vrignon, *op. cit.*, p. 25.

<sup>71</sup> « [https://en.wikipedia.org/wiki/Friends\\_of\\_the\\_Earth](https://en.wikipedia.org/wiki/Friends_of_the_Earth) », Friends of the Earth, page consultée le 10/09/2022 +

Elles revendiquent d'emblée une nature double, celle de « lobby à l'échelle nationale » et « d'organisation transnationale »<sup>72</sup>. Leurs fondateurs s'adaptent à la nature diffuse et systémique des crises environnementales, dont la régulation ne se conçoit pas à la seule échelle stato-nationale. Elles attendent certes des actes forts de leur gouvernement, mais c'est surtout à l'échelle onusienne et multilatérale qu'une réglementation performante doit voir le jour. Dès lors, ces jeunes formations ont l'intuition précoce de la nécessité d'investir les arènes politiques internationales afin de « contraindre efficacement les États »<sup>73</sup>. Pour cela, il faut tisser des liens étroits avec les réseaux onusiens, ce qui suppose de gagner en visibilité internationale. C'est la voie brillamment empruntée par *Friends of the Earth* qui collabore avec l'ONU dès la « première journée de la Terre tenue à San Francisco en 1969 »<sup>74</sup>. L'organisation essaime également en Europe occidentale avec des antennes parisiennes et londoniennes créées dès l'année suivante<sup>75</sup> au gré des voyages de son fondateur David Brower. Son volontarisme est particulièrement salué et contribue à une large diffusion du discours écologiste au sein du bloc de l'Ouest.

Mais, ce qui pouvait apparaître comme une démarche ambitieuse et exceptionnelle de certaines ONG devient au cours de l'année 1970 une véritable « figure imposée »<sup>76</sup>. En effet, en mai 1969, les Nations-Unies acceptent la proposition suédoise d'accueillir le Sommet de la Terre<sup>77</sup>. Nous avons alors l'assurance qu'une conférence internationale se saisira pour la première fois des questions environnementales. Et, l'une des conditions pour assister à l'événement est de disposer d'une « stature internationale », ce qui recouvre des obligations différentes selon les structures. Par exemple, pour les géants que sont *Greenpeace* ou *Friends of the Earth*, il est demandé d'accroître leur représentation et niveau d'activité en Europe de l'Ouest, faute de quoi ces ONG ne seraient pas « accréditées au Comité économique et social des Nations-Unies »<sup>78</sup> qui encadre la Conférence de Stockholm. En ce qui concerne les petites cellules écologistes, c'est un peu différent puisque l'on vise plutôt une internationalisation « par voie d'absorption » bien décrite par Sylvie Ollitrault : « *Pour espérer être informés et relayer*

---

« <https://www.lareleve.qc.ca/2022/03/28/legault-continue-de-faire-lautruche-face-a-la-crise-climatique-selon-greenpeace/> », Legault continue de faire l'autruche face à la crise climatique selon Greenpeace, page consultée le 10/09/2022.

<sup>72</sup> *Ibid*, p. 26.

<sup>73</sup> Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 20.

<sup>74</sup> *Ibid*, p. 23.

<sup>75</sup> *Ibid*.

<sup>76</sup> Entretien avec Lennart Båge.

<sup>77</sup> Pamela Chasek, *op. cit.*

<sup>78</sup> Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 23.

leurs préoccupations, les réseaux associatifs nationaux ont dû se fédérer et rejoindre les réseaux internationaux. »<sup>79</sup>. Le rattachement à des structures écologistes transnationales est vu ici comme le « sésame d'entrée » pour participer au rendez-vous de Stockholm. Le désir d'investir « une nouvelle arène de négociation permettant de faire pression sur les États »<sup>80</sup> prime sur le risque de dilution du message et de l'identité du groupe. Cela a été notamment la démarche entreprise par *France nature environnement* en 1969, décidant de rallier le réseau de l'*IUCN* qui élaborait à ce moment-là une réflexion pragmatique sur le développement et la sauvegarde de la nature<sup>81</sup>.

Comparé au militantisme scientifique, les ONG et leur nouvelle génération d'activistes se distinguent par leur génie de la « mise en scène ». Ils excellent dans les stratégies de lobbying et de dramatisation des périls écologiques encourus par la planète à l'image de la photo spatiale de la Terre choisie pour illustrer le rapport *Only One Earth*. Ils redonnent du souffle et de l'ampleur au discours écologiste confronté aux limites de la seule « vulgarisation scientifique »<sup>82</sup> pour éveiller une conscience environnementale.

---

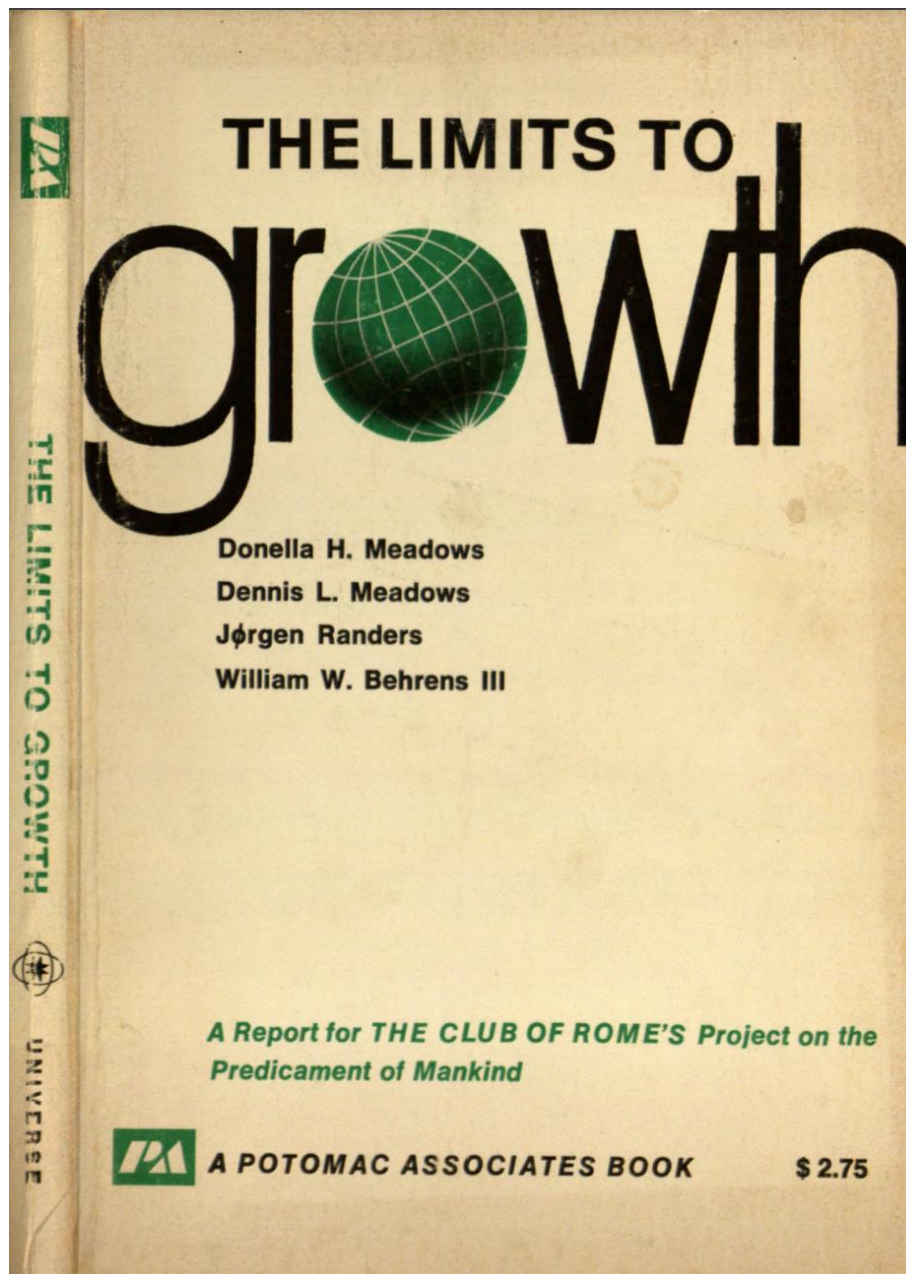
<sup>79</sup> *Ibid*, p. 24.

<sup>80</sup> *Ibid*.

<sup>81</sup> *Ibid*.

<sup>82</sup> *Ibid*, p. 33.

## II. La réception du rapport *The Limits to Growth* en Europe occidentale : analyse des cas français, britannique et ouest-allemand



Capture d'écran de la couverture du rapport Meadows (*The Limits to Growth*)<sup>83</sup>

<sup>83</sup> Donella H. Meadows, Dennis L. Meadows, Jørgen Randers & William W. Behrens III, *The Limits to Growth*, Rome, Potomac Associates – Universe Books, 1972, page de couverture.

« Les pratiques dominantes à l'échelle planétaire génèrent une croissance exponentielle de la démographie et du capital, qui provoqueront à terme un effondrement. »<sup>84</sup>

« Nos efforts pour appliquer au modèle les estimations les plus favorables en termes de progrès technologique ne suffisent pas à [...] repousser l'effondrement au-delà de l'année 2100. »<sup>85</sup>

C'est la prédiction accablante formulée par le rapport *Meadows* (ou *The Limits to Growth*) en mars 1972. Fruit d'une collaboration entre le Club de Rome<sup>86</sup> et l'ingénieur américain Jay Forrester, théoricien de la « dynamique des systèmes »<sup>87</sup>, cet ouvrage table sur un « effondrement de l'écosystème mondial d'ici 100 ans »<sup>88</sup>. Seule une inflexion majeure des modèles de croissance et de développement existants pourrait permettre d'éviter ce scénario. Dans les faits, ce n'est pas la première étude à questionner la « soutenabilité physique » de la croissance, prolongeant des réflexions ouvertes la décennie précédente par des économistes hétérodoxes comme Kenneth Boulding ou Nicholas Georgescu-Roegen<sup>89</sup>. Cette recherche se distingue néanmoins par la radicalité de son propos et l'attention exceptionnelle qu'elle reçoit quelques mois seulement avant le Sommet de Stockholm. A cet égard, de nombreux diplomates considèrent la « temporalité de cette publication relativement inopportune »<sup>90</sup> puisqu'elle ravive des inquiétudes exprimées par les pays du Tiers-Monde au cours des quatre réunions préparatoires de la conférence. Ils craignaient que les futurs mécanismes de régulation environnementale n'affectent leur potentiel de développement<sup>91</sup> et l'appel à une « croissance zéro » dans les conclusions du rapport n'est pas de nature à les rassurer<sup>92</sup>. Côté occidental, la

---

<sup>84</sup> *Ibid*, p. 142 (citation originale : « The basic behavior mode of the world system is exponential growth of population and capital, followed by collapse. »).

<sup>85</sup> *Ibid*, p. 145 (citation originale : « Our attempts to use even the most optimistic estimates of the benefits of technology in the model did not prevent the ultimate decline of population and industry, and in fact did not in any case postpone the collapse. »).

<sup>86</sup> Le Club de Rome, créé en 1968, représente l'union de scientifiques, intellectuels et industriels venus du monde entier.

<sup>87</sup> La System Dynamics est une démarche scientifique visant à saisir le « comportement des systèmes complexes dans le temps en les représentant par des systèmes dynamiques. » (cf Wikipédia).

<sup>88</sup> Elke Seefried, *op. cit.*, p. 16.

<sup>89</sup> Elodie Vieille-Blanchard, *op. cit.*, p. 31.

<sup>90</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt (Ambassadeur et ancien négociateur en chef pour l'environnement mondial et le développement durable pour le ministère des affaires étrangères suédois), 22/07/2022.

<sup>91</sup> Pamela Chasek, *op. cit.*, p. 4.

<sup>92</sup> Elodie Vieille-Blanchard, *op. cit.*

réception n'est pas beaucoup plus clémentine comme le décrit le philosophe Jacques Grinevald : « *La polémique fut virulente. Oser mettre en question la sacro-sainte croissance : on cria au blasphème ! [...] Il était de bon ton de ne pas sombrer dans le catastrophisme.* »<sup>93</sup>. Si les sociétés occidentales acceptent doucement l'idée d'une éthique environnementale, elles n'approuvent pas dans leur ensemble « une critique aussi vigoureuse et radicale de la croissance »<sup>94</sup>. De surcroît, la tonalité pessimiste voire apocalyptique passe mal à l'heure où la foi dans la capacité du progrès technique à résoudre les problèmes environnementaux reste forte, y compris dans les milieux écologistes<sup>95</sup>. Toutefois, en dépit de l'émoi et de la désapprobation assez étendue qu'il semble susciter à sa sortie<sup>96</sup>, ce rapport se révèle aujourd'hui d'une grande « pertinence rétrospective »<sup>97</sup>. Il est intéressant de revenir sur sa réception dans plusieurs pays européens pour apprécier l'intensité de leur éveil écologique et saisir les principales divergences et limites dans la réflexion critique sur la croissance.

## A. La réception française

En France, la publication du Club de Rome est reçue assez fraîchement par le milieu politique et économique. Il faut dire que la prédiction d'un effondrement planétaire d'ici la fin du siècle prochain en cas de maintien d'une forte croissance matérielle et industrielle est « un impensé de la science économique et des stratégies [...] de développement »<sup>98</sup>. Cette analyse courrouce aussi bien les économistes néo-classiques que marxistes, attachés à la productivité industrielle pour des raisons différentes. Ils reçoivent très mal les prescriptions « néo-malthusiennes »<sup>99</sup> de ce rapport, appelant par exemple à viser un état stationnaire de la croissance et de la taille des économies qualifié de « state of global equilibrium »<sup>100</sup>. Cette mise en cause de l'ivresse économique et industrielle des pays développés est jugée excessive par

---

<sup>93</sup> Jacques Grinevald, *op. cit.*

<sup>94</sup> Entretien avec Lennart Båge.

<sup>95</sup> *Ibid.*

<sup>96</sup> Elodie Vieille-Blanchard, « Le rapport au Club de Rome : stopper la croissance, mais pourquoi ? », *Reporterre*, 2012.

<sup>97</sup> Jacques Grinevald, *op. cit.*

<sup>98</sup> *Ibid.*

<sup>99</sup> Doctrine politique inspirée de l'œuvre de l'économiste britannique Thomas Malthus prônant une « restriction volontaire » de la croissance démographique afin qu'elle reste en rapport avec la croissance des richesses.

<sup>100</sup> Elke Seefried, *op. cit.*, p. 16.



une majorité d'économistes, bien que la nécessité d'intégrer les « conditions écologiques et les limites de la Biosphère »<sup>101</sup> infuse doucement le débat public.

Ce sont sensiblement les mêmes objections qui s'expriment sur la scène politique avec une réaction très vive des familles gaulliste, centriste et communiste : « *les plus fortes critiques émanent à la fois du centriste Raymond Barre et du communiste Georges Marchais.* »<sup>102</sup>. Il faut dire que ce débat intervient en pleine Trente glorieuses où la priorité reste de stimuler un maximum le dynamisme industriel et productif pour « satisfaire les aspirations de la société de consommation »<sup>103</sup>. Les exigences matérielles et relatives au confort de vie priment sur les revendications d'un écologisme naissant et à la résonance limitée. La société française, comme le reste de l'Europe occidentale, poursuit son entreprise de redressement et de modernisation d'après-guerre, portée par des taux de croissance exceptionnellement élevés. Dans ce contexte, la remise en cause du modèle économique fondée sur l'insoutenabilité d'une « croissance infinie du PIB est peu audible »<sup>104</sup>. Par ailleurs, je pense également déceler une opposition aux thèses exprimées dans ce rapport chez quelques piliers de la diplomatie française, dont Philippe de Seynes, Secrétaire général adjoint pour les Affaires Économiques aux Nations-Unies. En effet, dans une lettre adressée au Ministre des Affaires Étrangères en juin 1971, l'Ambassadeur Jacques Kosciusko-Morizet rapporte une discussion avec Philippe de Seynes mettant en garde contre : « *les excès d'une école de pensée américaine qui voudrait un retour à la terre, et renoncer à la croissance industrielle. Pareille inspiration [...] conduirait à des politiques fatales au Tiers Monde.* »<sup>105</sup>. S'il exprime cette opinion quelques mois avant la parution du rapport *Meadows*, celui-ci s'inscrit tout à fait dans la filiation de l'environnementalisme états-unien évoqué par le diplomate français. Sa mise en garde est révélatrice des bornes claires que se fixent certains milieux dans leur réflexion critique sur la croissance. Quelques-unes de ces craintes semblent s'être confirmées puisque l'appel final à une « croissance zéro » concernant aussi bien l'économie que la démographie apparaît totalement « déplacé » pour le Tiers Monde, réactivant une certaine défiance à l'approche de la Conférence<sup>106</sup>.

---

<sup>101</sup> Jacques Grinevald, *op. cit.*

<sup>102</sup> Elodie Vieille-Blanchard, *op. cit.*

<sup>103</sup> « <https://www.novethic.fr/actualite/economie/isr-rse/il-y-a-50-ans-le-rapport-meadows-alertait-sur-les-limites-planetaires-150665.html> », Il y a 50 ans, le rapport Meadows alertait sur les limites planétaires, page consultée le 28/07/2022.

<sup>104</sup> *Ibid.*

<sup>105</sup> « Lettre de Jacques-Kosciusko Morizet adressée au Ministre des Affaires Étrangères », 27/05/1971, Centre des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, 55038A/23.

<sup>106</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

Néanmoins, si la radicalité de l'ouvrage justifie pour certains sa disqualification, un timide questionnement s'amorce tout de même sur la viabilité et la finalité de la croissance. On en trouve la trace dans l'introduction du rapport français préparé pour la Conférence sous la forme de deux grandes interrogations :

*« Le développement qui commande l'élévation du niveau de vie est-il compatible avec le maintien d'un milieu harmonieux, où cette vie vaille la peine d'être vécue ? »<sup>107</sup>*

*« L'industrialisation, l'urbanisation, l'exploitation des ressources naturelles peuvent-elles être poursuivies en épousant des taux de croissance élevés sans risque de dégradation de la nature et de l'habitat, en bref du « cadre de vie » ? [...] Notre génération prend conscience que cela ne peut plus durer. »<sup>108</sup>*

Il apparaît ainsi que les dirigeants politiques français, et notamment Robert Poujade, jeune ministre de la « Protection de la Nature et de l'Environnement », ayant commandé ce rapport, n'éludent pas complètement l'épineuse question de la finalité voire de la désirabilité de la croissance, surtout si celle-ci concourt à une détérioration accélérée de l'environnement et des beaux paysages dans lesquels nous évoluons. Mais, pour l'heure, il n'est pas question de réviser la politique de développement industriel qui n'est pas jugée « contradictoire avec celle de l'environnement »<sup>109</sup>.

## **B. La réception britannique**

Au Royaume-Uni, le phénomène *Meadows* suscite des critiques tout aussi vives qu'en France, mais reçoit le soutien notable de quelques figures montantes du militantisme écologiste comme Edward Goldsmith, fondateur du journal *The Ecologist* en 1970<sup>110</sup>. Dès la sortie du rapport, les scientifiques et les économistes britanniques se relaient pour contester vigoureusement ses conclusions sur « des bases philosophiques, méthodologiques voire

---

<sup>107</sup> « Rapport français pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement ».

<sup>108</sup> *Ibid.*

<sup>109</sup> *Ibid* (Discours de Pompidou à Chicago le 28 février 1970, extrait du rapport français).

<sup>110</sup> Elke Seefried, *op. cit.*, p. 20.

politiques »<sup>111</sup>. Ils s'attaquent tout d'abord à la sociologie du Club de Rome, perçue comme résolument « technocratique et occidental-centrée »<sup>112</sup>. Ces profils justifieraient la focalisation sur les problématiques des pays riches, comme la pollution ou la perte de sens post-industrielle, au risque de négliger les urgences du Tiers Monde<sup>113</sup>. Une coalition de chercheurs et d'universitaires se rend alors particulièrement visible sur le terrain médiatique, le *Sussex Group*. Celle-ci dénonce le « fétichisme » technologique des auteurs du rapport qui ont une « grande confiance dans les capacités prédictives des ordinateurs »<sup>114</sup> et des modèles quantitatifs utilisés. Pour ces chercheurs, l'étude sous-estimerait gravement « l'influence des valeurs individuelles et des potentialités technologiques et humaines futures »<sup>115</sup> susceptibles de prévenir une détérioration trop avancée de la Biosphère. En outre, un second volet de critiques du Groupe de Sussex porte sur l'absence de référence à la justice redistributive dans le rapport. Cette notion renvoie à la recherche d'un juste partage des richesses et des fruits de la croissance à l'intérieur des sociétés et à travers le monde. A leurs yeux, « *sans croissance, aucune justice redistributive ne sera jamais atteinte.* »<sup>116</sup>. Pire encore, un appel global à une croissance stationnaire ou ralentie reviendrait à figer les rapports de domination économique et les « inégalités de richesse en leur état de 1972. »<sup>117</sup>.

En ce qui concerne la sphère politique et militante, le tableau est un peu plus nuancé, même si le camp des détracteurs reste le plus massif. L'un des précurseurs du mouvement écologiste, Edward Goldsmith, apporte son soutien au rapport. Dans *Blueprint for Survival*, il prolonge la réflexion du Club de Rome en appelant à une société durable, axée sur l'entraide et la sobriété.

---

<sup>111</sup> *Ibid.*

<sup>112</sup> *Ibid.*

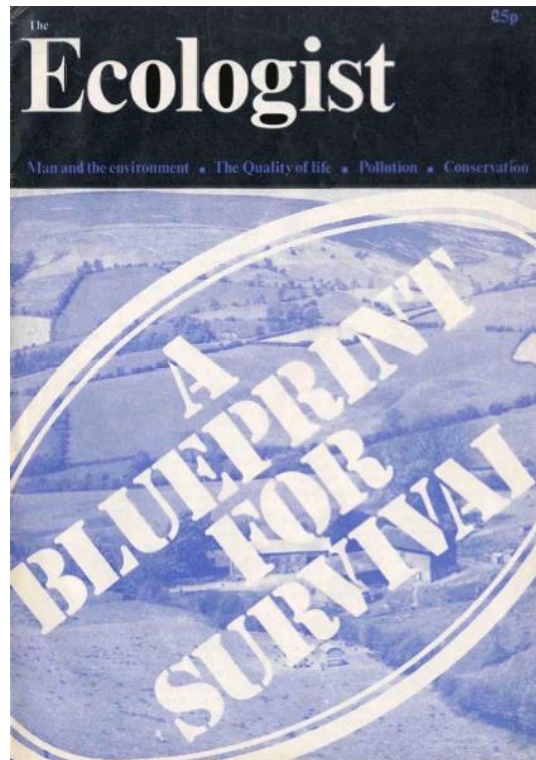
<sup>113</sup> Elodie Vieille-Blanchard, *op. cit.*

<sup>114</sup> Elke Seefried, *op. cit.*, p. 20.

<sup>115</sup> *Ibid.*

<sup>116</sup> *Ibid.*

<sup>117</sup> Elodie Vieille-Blanchard, *op. cit.*



Promotion de Blueprint For Survival dans le mensuel The Ecologist en janvier 1972<sup>118</sup>

Mais, il défend aussi le recours à un « régime autoritaire » pour assurer cette transition, et notamment la « régulation démographique »<sup>119</sup>. Si le penseur franco-britannique pouvait initialement compter sur le soutien d'autres formations militantes comme *Conservation Society* ou *Friends of the Earth*, ses prescriptions jugées drastiques et clivantes finissent par l'isoler au sein du mouvement écologiste<sup>120</sup>. Les autres associations cultivent une approche plus « pragmatique » pour ne pas entamer leur crédibilité à l'égard du personnel politique. A l'instar de la *Conservation Society*, elles n'appellent à « abandonner la société industrielle »<sup>121</sup>, mais plutôt à considérer la diversité des schémas de croissance afin d'adopter des modèles équilibrés et soutenables sur le long-terme<sup>122</sup>. Côté politique, on note la réticence de la gauche, et en particulier du *Labour Party*, à s'engager dans une réflexion critique sur la croissance. En effet, le début des années 70 est marqué par d'intenses « luttes ouvrières », qui représente une « parenthèse constituante » pour la gauche britannique<sup>123</sup>. Il en découle une forte porosité entre

---

<sup>118</sup> « <https://green-history.uk/library/doc-archive/category/tag?tagid=23> », *Ecologist Blueprint For Survival* January 1972, page consultée le 10/09/2022.

<sup>119</sup> Elke Seefried, *op. cit.*, p. 21.

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>122</sup> *Ibid.*

<sup>123</sup> Elke Seefried, *op. cit.*, p. 34.

le *Labour Party* et les syndicats ouvriers. Dans ce contexte, le discours et l'action de la gauche se portent résolument sur la lutte contre le chômage et la revalorisation du statut des ouvriers et des classes populaires. « *Seule une petite fraction du Labour movement ose ainsi questionner la notion de croissance sur des bases écologiques.* »<sup>124</sup>.

## C. La réception ouest-allemande

C'est certainement la RFA qui a réservé l'accueil le plus favorable en Europe occidentale à la publication de Club de Rome. L'Allemagne de l'Ouest est alors dirigée par le chancelier social-démocrate Willy Brandt, issu des rangs du SPD<sup>125</sup>. A la sortie du rapport *Meadows*, son parti se montre particulièrement stimulé par le débat qui s'ouvre autour de principes « qualitatifs » pour la croissance<sup>126</sup>. C'est notamment le cas d'Erhard Eppler, ministre fédéral de la coopération économique, qui fait l'éloge de cette démarche mobilisant une « technologie de pointe » afin d'éclairer les « grandes limites à la croissance économique et démographique »<sup>127</sup>. Pour d'autres figures de la gauche ouest-allemande comme Robert Jungk, ce rapport invite à dessiner les contours d'une croissance qualitative, axée sur la qualité de vie et la prudence écologique, plus que sur l'accumulation matérielle<sup>128</sup>. Il envisage aussi de redonner plus d'autonomie aux « échelons intermédiaires »<sup>129</sup> comme les villages pour mener à bien cette transition, ce qui fait écho à l'architecture en circuit court qui est placée aujourd'hui au cœur du discours écologiste.

Mais, au-delà de susciter l'enthousiasme d'une partie de la gauche, ce rapport change réellement la donne pour l'écologie sur le plan politique. En effet, Willy Brandt, qui a créé en 1970 un « *département dédié à la protection environnementale et placé sous la tutelle du Ministre de l'Intérieur* », estimait jusqu'ici que les réponses à apporter en la matière étaient strictement « techniques » et « ponctuelles »<sup>130</sup>. On peut dire que son regard change après la controverse suscitée par *Meadows* durant laquelle le chancelier et son gouvernement social-démocrate prennent conscience de la « *tension fondamentale entre la protection de*

---

<sup>124</sup> Elke Seefried, *op. cit.*, p. 34.

<sup>125</sup> « Sozialdemokratische Partei Deutschlands », parti social-démocrate allemand fondé en 1875.

<sup>126</sup> Elke Seefried, *op. cit.*, p. 26.

<sup>127</sup> *Ibid.*

<sup>128</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>129</sup> *Ibid.*

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 35.

*l'environnement et la croissance économique* »<sup>131</sup>. Willy Brandt reprendra même le concept émergent de « qualité de vie », souvent cité dans le rapport, dans ses manifestes de campagne en 1972<sup>132</sup>. Cela témoigne de l'influence réelle du Club de Rome sur le débat public et la réflexion de l'exécutif ouest-allemand. Alors, s'il y a bien quelques critiques exprimées par les économistes néo-marxistes ou post-keynésiens comme en France ou au Royaume-Uni, la RFA se distingue par la relative « bienveillance » de sa réception et par une forme « d'ébullition intellectuelle » de la social-démocratie présente au pouvoir<sup>133</sup>.

---

<sup>131</sup> *Ibid.*

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>133</sup> Entretien avec David Larsson Heidenblad.

# *Chapitre II – Les spécificités de l'éveil écologique français*

A l'instar d'autres pays occidentaux, la France connaît un premier « éveil à l'écologie » à la fin des années 60, qui tient notamment à une meilleure couverture de l'actualité environnementale ainsi qu'à la constitution d'une véritable « nébuleuse de mouvements écologistes »<sup>134</sup>, profitant du souffle états-unien. Si ces jeunes pousses ne disposent alors que d'une influence limitée, elles font preuve d'une grande créativité et se greffent sur des luttes citoyennes devenues emblématiques comme celle de la Vanoise en 1968. L'idée même de la mise en péril de l'intégrité d'un parc national protégé (Vanoise) pour des « motifs strictement économiques », à savoir la création de la station de Val Thorens, a été l'un des moments déclencheurs d'une prise de conscience environnementale<sup>135</sup>. Mais, ce qui est intéressant dans le cas français, c'est l'ambivalence qui va entourer ce sentiment écologique dans un contexte post-gaullien. A cet égard, la ligne éditoriale de *La France Défigurée*, premier magazine télé à s'emparer quotidiennement de questions environnementales, est révélatrice des limites de « l'écologisation »<sup>136</sup> de la société française, soumise à des injonctions contradictoires.

## **I. La France défigurée, reflet d'un écologisme « vert-clair »**

### **A. Un magazine inscrit dans les limites de son temps**

En 1971, le lancement de *La France Défigurée* comme magazine hebdomadaire sur la deuxième chaîne de l'ORTF constitue une petite révolution, puisque jusqu'ici l'écologie se

---

<sup>134</sup> Alexis Vrignon, *op. cit.*, p. 7.

<sup>135</sup> *Ibid.*, p. 44-45.

<sup>136</sup> Thibault le Hégarat, « La France défigurée, première émission d'écologie à la télévision », *Le Temps des médias*, 2015, vol. 25, n°2, p 200-213.

faisait singulièrement « discrète »<sup>137</sup> à la télévision. Il fallait se satisfaire d'interventions et de commentaires très ponctuels de scientifiques qui n'étaient pas de nature à susciter une réelle compréhension des défis environnementaux ou de l'intérêt d'une éthique écologique. Il s'agit donc bien d'un petit chamboulement dans le paysage audiovisuel français. De plus, les créateurs du magazine, se présentent comme des « journalistes engagés »<sup>138</sup>, pratiquant l'investigation environnementale à l'heure où les crises se multiplient à l'image de la marée noire produite par le *Torrey Canyon* ou de « l'empoisonnement des eaux du Rhin »<sup>139</sup>. Ils obtiennent le passage du magazine en quotidienne à l'issue de quelques mois seulement. Si une telle introduction pouvait laisser penser que ce programme deviendrait une vitrine pour une écologie ambitieuse et de combat, on constate très vite que ce n'est pas le parti-pris ni la tonalité adoptés par les deux journalistes. Dans une atmosphère post-gaullienne marquée par « l'accélération de l'aménagement du territoire », abîmant pour certains la physionomie du pays, ils formulent plutôt le « désir de sauver nos beaux paysages et la nature française »<sup>140</sup>. Dans cette optique, les premiers reportages de l'émission sont consacrés à l'urbanisme, et non à l'environnement en tant que tel. La focale est mise sur la frénésie de la croissance urbaine et des établissements humains qui affectent les modes de vie ainsi que la beauté architecturale et esthétique des paysages français. De cette manière, il dépolitise largement le propos du magazine attentif aux problèmes de « pollution visuelle »<sup>141</sup> et de mise en péril des paysages ruraux qui font plutôt consensus. Cela confère certes une portée généraliste, mais revient à éclipser d'autres sujets majeurs de l'écologie comme les « pollutions aquatiques ou atmosphériques »<sup>142</sup>, faiblement documentées lors des premières années de l'émission. Ces omissions ne sont pas surprenantes car ces formes de pollution et de dérèglements écologiques n'ont pas toujours d'effets immédiats ou facilement identifiables pour les hommes. Ces phénomènes ouvrent plutôt une brèche dont les manifestations les plus sévères ne se constateront que dans quelques décennies. Ainsi, le fait que l'angle des reportages soit « moins l'environnement que le cadre vie »<sup>143</sup> amène à négliger tous les désordres peu visibles ou qui se nouent dans des sphères inoccupées par l'homme. On touche ici l'une des grandes limites du magazine, du moins lors de ses premières saisons. En outre, jusqu'en 1973, les deux journalistes se refusent à employer le terme

---

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 200.

<sup>138</sup> Thibault le Hégarat, *op. cit.*, p. 200.

<sup>139</sup> « Rapport français pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement », 5-6 juin 1972, 19910580/1.

<sup>140</sup> Thibault le Hégarat, *op. cit.*, p. 201.

<sup>141</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>142</sup> *Ibid.*

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 204.



d'écologie comme l'admet parfaitement Michel Péricard : « *Nous nous interdisions d'ailleurs d'employer ce mot que personne ne comprenait* »<sup>144</sup>. Face à la faible conscience écologique de la population, le programme, se voulant grand public, hésite à mobiliser un lexique plus précis sur l'environnement par crainte d'être associé à un journalisme militant et moralisateur. Mais, pour l'historien Christian Delporte, ce traitement édulcoré « *de l'environnement à la télévision avait participé à sa neutralisation politique.* »<sup>145</sup>. La résonance extrême de ce magazine à la langue environnementale parfois approximative ou très prudente amène à invisibiliser l'écologie politique naissante à la fin des années 60. Il critique à ce titre la présentation qui est faite d'opposants au nucléaire, dépeints comme de « *simples citoyens inquiets* »<sup>146</sup>, et non comme d'authentiques militants politiques.

L'objection de Christian Delporte m'amène à une autre limite du programme, ayant parfois des allures d'émission d'État. Certains pointent effectivement une correspondance entre l'agenda gouvernemental et les sujets diffusés à l'antenne, ce qui laisse penser à une forme d'entente. En effet, Michel Péricard et Louis Bériot relaient souvent la parole gouvernementale en matière d'environnement. Ils ont notamment diffusé à deux reprises une déclaration du président Pompidou estimant, au Salon de l'Agriculture, que le progrès économique est « *évidemment compatible avec l'environnement* »<sup>147</sup>. A cela s'ajoute une certaine clémence lorsque les journalistes permettent au président de rectifier des propos polémiques selon lesquels « *la ville devait s'adapter à la voiture* »<sup>148</sup>. Christian Delporte souligne aussi que le jeune ministre de l'environnement, Robert Poujade, a été reçu à 9 reprises dans l'émission au risque de la faire passer pour un « *miroir zélé du message de l'exécutif* »<sup>149</sup>. Ces différents éléments n'accréditent pas en soi l'idée d'un « *alignement sur la doctrine gouvernementale* »<sup>150</sup>, puisque subsistent quelques points de désaccords. Mais, il semble assez juste de dire que la tonalité et les thématiques fétiches de l'émission concordent avec la vision de l'exécutif. En témoigne le premier rapport français sur l'état de l'environnement début 1972 qui révèle une même focalisation sur les désordres esthétiques et paysagers causés par l'expansion urbaine et industrielle : « *Les paysages ruraux, dont la France est prodigue, subissent de rudes*

---

<sup>144</sup> *Ibid.*, p. 201.

<sup>145</sup> *Ibid.*, p. 205.

<sup>146</sup> *Ibid.*

<sup>147</sup> *Ibid.*, p. 209.

<sup>148</sup> *Ibid.*

<sup>149</sup> *Ibid.*

<sup>150</sup> *Ibid.*

*assaults* »<sup>151</sup>. Ce document, commandé par Robert Poujade, pointe également l'incapacité à « créer des formes architecturales et urbanistiques qui soient bien adaptées à leur fonction et dont les qualités plastiques engendrent un environnement harmonieux »<sup>152</sup>. Cette parole gouvernementale, attentive aux pollutions visuelles et à la déliquescence d'une beauté paysagère préindustrielle, est complètement en phase avec l'identité de *La France Défigurée*. Cela signe d'ailleurs une singularité française dans les premiers rapports à l'écologie où la défense de la nature est empreinte de « prédilections » romantiques et d'une forme de nostalgie. C'est sur des bases esthétiques et paysagères que l'on envisage un développement harmonieux, et pas nécessairement en relation avec les limites physiques et écologiques de la Terre.

Par ailleurs, l'émission témoigne d'une autre grande limite de son temps, à savoir une conception fragmentaire et strictement technique des problèmes environnementaux. Michel Péricard et Louis Bériot les décrivent comme des difficultés isolées et ponctuelles, « appelant des réponses tout aussi ponctuelles »<sup>153</sup>. Une telle approche laisse penser que la plupart des atteintes à l'environnement peuvent être facilement corrigées « par la technique » et un peu de « bonne volonté » au niveau local<sup>154</sup>. Cette vision transparaît dans un reportage de 1975 sur la saleté des plages, se clôturant sur l'exemple édifiant de la plage de Bidart, au Pays Basque, confrontée à une accumulation impressionnante de déchets charriés toutes les nuits par la marée<sup>155</sup>.



*Accumulation de déchets sur les plages du Pays-Basque*<sup>156</sup>

---

<sup>151</sup> « Rapport français pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement ».

<sup>152</sup> *Ibid.*

<sup>153</sup> Thibault le Hégarat, *op. cit.*, p. 209.

<sup>154</sup> *Ibid.*

<sup>155</sup> *Ibid.*, p. 208.

<sup>156</sup> Amy Mc Arthur, « Pays-Basque : la qualité de l'eau des plages étroitement surveillée », 30/05/2018 : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/pyrenees-atlantiques/pays-basque-qualite-eau-plages-etroitement-surveillee-1485147.html>

Ici, plutôt que d'évoquer un corollaire déplaisant du « modèle consumériste », ce qui ouvrirait un grand débat de société, les journalistes préfèrent s'attaquer à la gestion défaillante de ces déchets par les édiles concernés<sup>157</sup>. Il y a l'idée que ces nuisances environnementales relèvent d'abord d'une mauvaise organisation municipale ou d'une technique inadaptée. Cette approche concorde avec « l'opinion modérée d'une majorité de Français », qui, à ce stade, ne souhaite pas remettre en cause « les orientations productivistes du modèle économique », jugées nécessaires à la qualité de vie et à la satisfaction des besoins modernes. On se refuse à sonder et à éclairer les ressorts systémiques des problèmes écologiques par peur de disqualifier la croissance et le développement industriel. Aussi, j'évoquais plus tôt la focalisation du programme sur l'environnement « en tant que milieu de vie de l'homme »<sup>158</sup>. Il traite en priorité des phénomènes qui affectent directement nos univers socialisés, quitte à passer sous silence des dimensions clefs, mais plus abstraites de la lutte écologiste telles que la biodiversité ou l'acidification des océans. C'est évidemment une limite et une omission problématique du magazine, mais qui ne contraste pas avec les réflexions de l'époque. On retrouvera cette même focale sur la dimension humaine de l'environnement à Stockholm en 1972. Nous sommes dans une période où l'écologie se construit une timide légitimité médiatique et institutionnelle, et de ce fait, il est plus difficile de défendre une éthique environnementale fondée uniquement sur les « valeurs intrinsèques de la nature »<sup>159</sup>. Les argumentaires écologistes, comme ceux de l'*IUCN* ou de *Greenpeace* portent davantage sur « le développement ou la survie de la population humaine »<sup>160</sup>. Il s'agit de montrer en quoi la lutte pour la sauvegarde des milieux naturels a pour « objectif premier la préservation de la santé de l'homme »<sup>161</sup>. Et, c'est très exactement la stratégie que poursuit *La France Défigurée* lors de ces huit ans d'antenne.

## **B. Une popularisation significative des idées écologistes**

Si l'engagement ou la « stature » écologiste du magazine laisse parfois à désirer, celui-ci a tout de même offert une visibilité exceptionnelle aux questions environnementales dès le début des années 1970<sup>162</sup>. C'est un cas unique sur la scène européenne où aucun programme

---

<sup>157</sup> *Ibid.*

<sup>158</sup> Thibault le Hégarat, *op. cit.*, p. 204.

<sup>159</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>160</sup> Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 22.

<sup>161</sup> « Réunion du Comité de l'environnement », 25 octobre 1974, Archives nationales, 19910580/1.

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 203.

d'une telle ampleur n'a documenté et chroniqué quotidiennement les évolutions et les transformations inquiétantes de l'environnement<sup>163</sup>. De plus, l'exclusion initiale de certains termes comme « écologie » ou « polluer » ne s'est jamais appliquée aux intervenants et ne visait pas à museler les débats<sup>164</sup>. Bien au contraire, Michel Péricard justifie ce choix par le regard assez disqualifiant et « amusé » qui est porté sur les écologistes au début des années 70. Beaucoup d'économistes les accusent par exemple « *de cultiver l'art du souhaitable plutôt que celui du possible* »<sup>165</sup> et d'essayer une morale abstraite ou inapplicable. Il n'est donc pas aisé d'assumer sa sensibilité écologiste, en particulier si l'on souhaite s'adresser à une large audience. Dans ce contexte, les deux journalistes s'attachent plutôt à crédibiliser la parole écologiste en conviant des experts reconnus et estimés dans leur domaine à l'instar de l'ornithologue Antoine Reille, « fondateur de la *Fédération française des sociétés de protection de la nature* »<sup>166</sup> ou du biologiste marin Yves Duret. Ce sont ces spécialistes qui apportent une « caution scientifique aux propos tenus par les journalistes »<sup>167</sup>, dont le lexique environnemental était parfois questionné. Ces voix expertes n'avaient jamais bénéficié d'une telle exposition, et sur la durée, avec presque dix ans d'investigation et de réflexion environnementale sur le service public. En ce sens, l'historien Thibault le Hégarat estime que si le programme a contribué à « l'élaboration d'une conscience écologique en France »<sup>168</sup>, c'est davantage par la visibilité inédite apportée aux spécialistes de l'environnement que par un ancrage politique ou militant de ses animateurs<sup>169</sup>.

Par ailleurs, ce qui est intéressant dans ce magazine, c'est la sensibilité différente manifestée par ses deux créateurs. De son côté, Michel Péricard est issu de la droite gaulliste et ne se réclame pas de l'écologie politique. Il cesse d'ailleurs ses activités de journaliste dès la fin du programme en 1978 pour renouer avec la famille RPR. Tandis que Louis Bériot noue des liens très étroits avec les milieux environnementalistes français et affirme par exemple à *Télérama* en 1977 que l'on peut « réussir la révolution écologique en France »<sup>170</sup>. S'il fraye moins avec les milieux gouvernementaux que son confrère, il jouit d'une réelle proximité avec les défenseurs de la nature et les premiers activistes écologistes. Pour cette raison, l'historienne

---

<sup>163</sup> Entretien avec David Larsson Heidenblad.

<sup>164</sup> Thibault le Hégarat, *op. cit.*, p. 202.

<sup>165</sup> *Ibid.*

<sup>166</sup> *Ibid.*

<sup>167</sup> *Ibid.*

<sup>168</sup> *Ibid.*, p. 204.

<sup>169</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>170</sup> *Ibid.*

et sociologue Catherine Bertot-Lavenir le décrit comme « l'un des fondateurs de l'écologie politique »<sup>171</sup> dans le pays. Il se distingue également de Michel Péricard dans ses sources d'inspiration, puisque c'est le rapport *Meadows*, ô combien clivant, qui est l'un des éléments décisifs dans son éveil à l'écologie. Thibault le Hégarat rapporte même qu'il s'estimait « avoir été un temps « propagandiste » des thèses soutenues dans le rapport ». Mais, en dépit de cette fibre militante qui l'animait personnellement, la tonalité du magazine est restée plutôt descriptive afin d'amener les questions de manière moins abrasive que l'ouvrage du Club de Rome. Je trouve intéressant de revenir sur les divergences idéologiques de ce tandem car elles reflètent bien l'ambivalence du sentiment idéologique français au début des années 70. La société ne connaît qu'une « écologisation partielle »<sup>172</sup>, marquée par le refus d'examiner les tensions fondamentales entre certaines dynamiques. Je fais référence ici à la difficulté d'articuler une morale probante de l'environnement et un désir immodéré de modernisation et d'expansion industrielle. En cela, l'historien américain Michel Bess évoque un écologisme « vert-clair » ou « tiède » au sujet de la France, où la prise de conscience n'est que « *partielle, superficielle et inachevée pour des raisons culturelles et économiques* »<sup>173</sup>. Sa thèse semble se vérifier au regard de *La France Défigurée* à la « grammaire » écologiste particulièrement prudente et ambiguë, assez symptomatique de la « demi-révolution »<sup>174</sup> connue par la France sur ces sujets.

## II. Une forte inspiration états-unienne

### A. Une impulsion décisive

Comme je l'évoquais en introduction du chapitre, on assiste à l'émergence et à la structuration d'une véritable « nébuleuse de mouvements écologistes »<sup>175</sup> en France dès la fin des années 60. Pourtant, le niveau de conscience écologique est plutôt limité et une majorité de Français, goûtant aux plaisirs nouveaux de la société de consommation, ne voit pas forcément

---

<sup>171</sup> *Ibid.*

<sup>172</sup> *Ibid.*, p. 207.

<sup>173</sup> *Ibid.*, p. 206 – 207.

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 207.

<sup>175</sup> Alexis Vrignon, *op. cit.*, p. 7.

d'un bon œil l'introduction d'exigences environnementales impactant leurs modes de vie<sup>176</sup>. Alors, comment expliquer l'éclosion d'une myriade de formations écologistes à l'aube des années 70 ? Un facteur d'explication est principalement avancé par les historiens de l'environnement, à savoir l'impulsion décisive des États-Unis, qui font preuve d'un dynamisme et d'un activisme particulièrement précoce en matière d'écologie. Ce sont de jeunes plumes américaines comme Roderick Nash ou Donald Worster qui posent les bases puis portent l'histoire environnementale dès le début des années 60 avec une fibre résolument militante<sup>177</sup>. Ils se donnent pour mission de « révéler la dégradation des écosystèmes en faisant une place aux non-humains dans le récit historique »<sup>178</sup>. De ce fait, l'environnementalisme états-unien dispose rapidement d'une solide assise théorique et conceptuelle, qui se révèle très précieuse pour les jeunes ONG comme *Greenpeace* ou *Friends of the Earth*. La trajectoire de cette dernière illustre d'ailleurs parfaitement le rôle décisif que jouent les activistes américains dans la genèse de l'écologisme français. En effet, dès le lancement de *Friends of the Earth* en 1969, son fondateur David Brower revendique une double vocation de « lobby national et d'organisation transnationale »<sup>179</sup>, ce qui suppose d'essaimer à travers le monde. Le contrat est rempli puisque des antennes françaises et britanniques voient le jour dès l'année suivante<sup>180</sup>. La nouvelle branche parisienne, pilotée par le journaliste Alain Hervé, devient même l'une des forces motrices et centrales de l'écologisme français<sup>181</sup>. On observe ainsi une filiation évidente entre l'essor de l'environnementalisme états-unien et la constitution d'un mouvement écologiste, certes peu influent, mais relativement dense dans la société française. Lorsqu'on s'intéresse aux trajectoires personnelles des pionniers de l'écologie militante, on s'aperçoit que la plupart ont « fait leurs armes » et se sont familiarisés à la réflexion écologiste lors de séjours aux États-Unis. C'est notamment le cas de l'historien Serge Moscovici, qui approfondit sa « réflexion sur la place de la nature » à la faveur d'un colloque en 1962 à l'*Institute for Advanced Studies* de Princeton<sup>182</sup>. Cette invitation lui permet d'apprivoiser des courants de pensée écologistes assez « marginaux »<sup>183</sup> et pratiquement absents de la réflexion française.

---

<sup>176</sup> Thibault le Hégarat, *op. cit.*, p. 208.

<sup>177</sup> Alexis Vrignon, *op. cit.*, p. 10.

<sup>178</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>179</sup> *Ibid.*, p. 26.

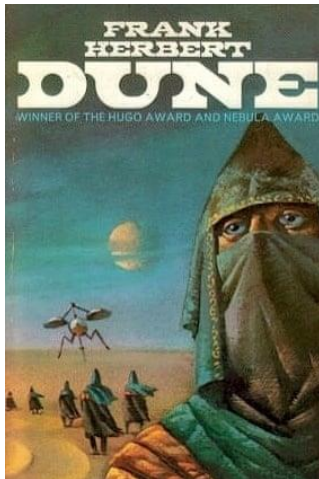
<sup>180</sup> Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 23.

<sup>181</sup> Alexis Vrignon, *op. cit.*, p. 10.

<sup>182</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>183</sup> *Ibid.*, p. 28.

Mais, les colloques et échanges ponctuels entre universitaires, ne sont pas l'unique vecteur de diffusion des idées écologistes américaines en France. En la matière, la science-fiction apporte une contribution singulière, en sculptant une première esthétique écologiste, qui va résonner bien au-delà des cercles scientifiques et militants. L'historien Alexis Vrignon évoque à ce titre la résonance exceptionnelle du roman *Dune* de Frank Herbert lors de sa parution française au mois d'août 1965<sup>184</sup>.



Couverture<sup>185</sup> et images<sup>186</sup> extraites du roman

---

<sup>184</sup> *Ibid*, p. 31.

<sup>185</sup> Frank Herbert, *Dune*, Philadelphie, Chilton Books, 1965, page de couverture.

<sup>186</sup> « <https://www.homecinema-fr.com/forum/ed-art-et-litterature/saga-dune-de-frank-herbert-t30105476.html> », Saga dune de Frank Herbert, page consultée le 08/09/2022 + « [https://en.wikipedia.org/wiki/Sandworm\\_%28Dune%29](https://en.wikipedia.org/wiki/Sandworm_%28Dune%29) », Sandworm (Dune), page consultée le 09/09/2022.

Il s'agit du récit d'intenses luttes féodales menées sur différentes planètes désertiques et peuplées de créatures particulièrement hostiles comme les « sandworms »<sup>187</sup>. Ces immenses vers de terre protègent la planète Arrakis et dispersent des résidus d'épice au cœur de l'alimentation humaine. En conséquence, les hommes doivent intégrer de très lourdes contraintes pour espérer survivre. Avec cet ouvrage, Frank Herbert livre une puissante dystopie écologique, éclairant le lien intime et charnel que l'homme doit tisser avec son environnement. Il appelle à une « une prise de conscience spirituelle du bien-fondé de ces interrelations »<sup>188</sup>. Ainsi, derrière les fantaisies fictionnelles et esthétiques contenues dans l'ouvrage se cache un message plutôt structuré sur l'importance de la sauvegarde du milieu terrestre et de ses nombreuses ressources. La science-fiction apparaît comme un relais original, mais plutôt efficace des réflexions écologistes entamées aux États-Unis quelques années plus tôt. Cela traduit également un changement d'approche des meneurs de l'écologisme états-unien, réalisant assez vite qu'une révolution écologique globale ne pouvait advenir sur la seule base de textes ou d'argumentaires scientifiques et techniques<sup>189</sup>. En ce sens, l'investissement du champ esthétique sous toutes ses formes est une option pertinente pour faire avancer la cause environnementale à laquelle on donne une dimension plus sensible et affective. Cette stratégie semble fonctionner auprès des réseaux écologistes français qui s'inspirent fortement de la culture américaine<sup>190</sup>.

## B. Une influence à tempérer

Si les piliers de l'écologisme américain comme *Friends of the Earth* ou *Greenpeace* favorisent le déploiement d'un même mouvement en France, il n'y a pas forcément de transposition à l'identique des modes de réflexion et d'action militante. A cet égard, Alexis Vrignon nous met en garde contre ces « *filiations postulées et souvent célébrées* »<sup>191</sup>, qui laissent penser que la « *circulation transnationale des idées et des pratiques militantes irait de soi* »<sup>192</sup>. Il faut distinguer deux temps dans la genèse de l'écologisme français : celui de la

---

<sup>187</sup> Immenses vers de terre évoluant sur la planète Arrakis. Ils sont vus comme les seigneurs du désert et produisent une épice indispensable à la survie des habitants.

<sup>188</sup> Alexis Vrignon, *op. cit.*, p. 31.

<sup>189</sup> Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 33.

<sup>190</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>191</sup> Alexis Vrignon, *op. cit.*, p. 25.

<sup>192</sup> *Ibid.*



création des réseaux associatifs et militants à la fin des années 60 où l’empreinte américaine est très forte et celui de la croissance et de la spécialisation de ces structures, qui s’émancipent pour la plupart du parrainage états-unien<sup>193</sup>. Si nous revenons aux années 67-68, les États-Unis étaient les seuls au sein du bloc de l’Ouest à cultiver une réflexion à la fois nourrie, visible et interdisciplinaire en matière d’écologie<sup>194</sup>. Ils abritaient également les toutes premières luttes citoyennes contre les centrales nucléaires. Côté français, cette « ébullition » précoce avait suscité un réel désir d’immersion américaine chez certains journalistes et intellectuels, qui souhaitaient compléter leur vision de la défense de la nature et de l’environnement. J’évoquais à ce titre le séjour new-yorkais de Serge Moscovici, membre actif de l’association des *Amis de la Terre* (*Friends of the Earth*). Mais, ces personnalités ne proposeront pas une simple réplique des recettes américaines, une fois rentrées en France. Elles bâtissent progressivement leur propre expérience à l’instar de la branche parisienne des *Amis de la Terre*, éclairant bien les limites de « l’imprégnation américaine »<sup>195</sup>. Durant les premiers mois, les correspondances sont régulières avec la maison-mère qui siège en Californie, puis les liens et les efforts de coordination se réduisent peu à peu entre les deux entités. Le parrainage américain semble se dissiper à mesure que le réseau parisien, mené par Alain Hervé, gagne en influence à travers la France<sup>196</sup>. Et, pour Alexis Vrignon, les *Amis de la Terre* sont loin d’être une exception, car de nombreuses formations écologistes françaises fondées « en collaboration ou sous l’impulsion de militants américains » ne maintiennent pas de proximité transatlantique sur le long terme<sup>197</sup>. En conséquence, ces jeunes structures sont appelées à tracer leur propre voie.

D’autre part, il ne faut pas penser que les écologistes français tiennent les États-Unis pour référence ultime. Le rapport à la société américaine reste ambivalent avec des dynamiques militantes souvent saluées, mais des actes politiques qui interrogent. Je pense entre autres à l’usage de défoliants chimiques pendant la guerre du Vietnam, qui a suscité une vive indignation ainsi qu’une première expérience de « *socialisation militante* »<sup>198</sup> pour beaucoup d’étudiants. Cet épisode écorne sérieusement l’image des États-Unis et révèle la faible influence politique de leur mouvement écologiste, pourtant le plus dynamique et étendu au monde. Ce désenchantement à l’égard du leader américain se manifestera aussi à l’occasion de la campagne

---

<sup>193</sup> *Ibid*, p. 29.

<sup>194</sup> David Larsson Heidenblad, *op. cit*, p. 20.

<sup>195</sup> *Ibid*, p. 29.

<sup>196</sup> *Ibid*.

<sup>197</sup> *Ibid*.

<sup>198</sup> *Ibid*.

présidentielle française en 1974. En effet, René Dumont, premier candidat écologiste, fait de ce pays un véritable « contre-modèle environnemental »<sup>199</sup> au regard d'une consommation énergétique « excessive » et d'un niveau de pollution jugé « alarmant » à Los Angeles sous l'effet de la croissance urbaine et d'un « usage irréfléchi de la voiture »<sup>200</sup>. Il convient ainsi de tempérer la fascination tout comme l'influence exercée par les États-Unis sur la famille écologiste française.

### **III. Une légère percée de l'écologie sur la scène politique**

#### **A. L'écologie comme nouvelle matière politique**

L'écologie s'invite progressivement dans les argumentaires et les structures politiques françaises à la fin des années 60 où les tragédies environnementales sont plus activement relayées par les médias. Le premier mouvement intéressant concerne les chambres parlementaires puisqu'en 1967, un groupe d'études pour la protection de la Nature est créé à l'Assemblée sous l'impulsion de Pierre de Montesquiou, député réformateur du Gers<sup>201</sup>. Cette démarche est complétée deux ans plus tard par l'institution d'un comité sénatorial pour la sauvegarde de la nature et de l'environnement<sup>202</sup>. Si la résonance politique de ces initiatives reste limitée, elles manifestent le souci de créer des formes institutionnelles adaptées à la réflexion et au traitement de l'enjeu environnemental. De plus, certains écologistes commencent à envisager « *les partis politiques comme une médiation possible pour leurs idées* »<sup>203</sup>. Il est question d'interpeller plus vivement les partis sur la scène publique et électorale dans l'espoir que les candidats prennent des « engagements précis » qui les lieraient une fois élus<sup>204</sup>. C'est le sens de la Charte de la Nature, publiée en 1972 à l'initiative de Philippe Saint Marc et de René Richard. Celle-ci est soumise à « l'ensemble des partis et à l'opinion

---

<sup>199</sup> *Ibid.*

<sup>200</sup> René Dumont, *L'écologie ou la mort*, Paris, Pauvert, 1974, p. 54.

<sup>201</sup> Alexis Vrignon, *op. cit.*, p. 37

<sup>202</sup> *Ibid.*

<sup>203</sup> *Ibid.*

<sup>204</sup> *Ibid.*, p. 109.

publique »<sup>205</sup> dans le cadre d'une campagne pilotée par un comité transpartisan, balayant toutes les sensibilités politiques de l'UDR au PCF. Mais, si la Charte recueille 300 000 signatures en quelques mois et emporte l'adhésion de la plupart des camps politiques, ses effets concrets demeurent relativement modestes.

Le véritable tournant intervient le 7 janvier 1971 où un premier « Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement » est institué et confié à Robert Poujade, député gaulliste et maire de Dijon<sup>206</sup>. Son profil fait plutôt consensus, ayant été sensibilisé assez tôt à la protection de la nature en tant que membre de *Ligue urbaine et rurale* et de *La Ligue contre le bruit*<sup>207</sup>. Il fait partie de ces figures gaullistes attachées à l'idée environnementale à des fins de préservation de la beauté paysagère et architecturale des territoires, en particulier ceux de la ruralité. Comme le rapporte le résumé d'une réunion interministérielle tenue le 26 septembre 1972, la priorité du nouveau ministre est de « *restaurer l'éclat des paysages pré-industriels* »<sup>208</sup>. Il entend rectifier les excès de la croissance urbaine et des travaux d'aménagement du territoire, qui ont pu amener à abîmer voire à défigurer certains espaces. Cette approche concorde parfaitement avec celle du magazine « phénomène » *La France défigurée*, documentant en priorité les pollutions visuelles affectant nos milieux de vie. De plus, pour crédibiliser l'ambition écologique du gouvernement, il est mis à disposition du ministre un « fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement »<sup>209</sup> (FIANE), dont le montant reste limité lors des premières années. Cette séquence marque ainsi la naissance d'une administration dédiée à l'environnement dans un contexte propice où le sentiment écologique progresse en Europe occidentale, et où une première conférence internationale sur cet enjeu doit se tenir l'année suivante à Stockholm. D'ailleurs, le processus préparatoire du Sommet, piloté par Maurice Strong, exige la production de rapports nationaux et de premières investigations de l'environnement domestique dans chaque État participant<sup>210</sup>. Ces demandes vont pousser de nombreux pays, dont la France à développer une véritable cadre institutionnel de l'environnement, indispensable pour consolider leur expertise écologique avant le rendez-vous suédois.

---

<sup>205</sup> *Ibid.*

<sup>206</sup> Entretien avec Jean-Charles Hourcade (président du CIRED (Centre international de recherche sur l'environnement et le développement)), 15/05/2022.

<sup>207</sup> Alexis Vrignon, *op. cit.*, p. 35.

<sup>208</sup> « Groupe interministériel, évaluation environnement », 26 septembre 1972, Archives nationales, 19910580/1.

<sup>209</sup> « Rapport français pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement », 5-6 juin 1972, Archives nationales, 19910580/1.

<sup>210</sup> Entretien avec David-Larsson Heidenblad.

Par ailleurs, la pensée écologiste essaime au-delà de la sphère militante et stimule quelques formations politiques à l'instar du Parti Socialiste. En effet, en mars 1972, François Mitterrand, alors Premier secrétaire du PS, motive la création d'un « Comité consultatif pour l'environnement »<sup>211</sup> dont l'animation est confiée à Édith Cresson. Celui-ci prend la forme d'une coalition de parlementaires, de militants socialistes et d'experts indépendants tels que Philippe Saint-Marc ou Pierre Samuel, qui vient de rejoindre les *Amis de la Terre*<sup>212</sup>. Ce comité s'attache à élaborer une « doctrine socialiste »<sup>213</sup> en matière de sauvegarde de la nature et du cadre de vie avec en ligne de mire les élections législatives de mars 1973. Ce processus n'accouche pas de trouvailles ou d'idées révolutionnaires, mais plusieurs propositions sont tout de même incorporées au programme commun *Changer la Vie* de 1972.



*Programme commun élaboré par le PS en 1972*<sup>214</sup>

Ce texte évoque par exemple la nécessité de repenser le modèle de croissance ainsi que la politique d'aménagement du territoire, qui tiendrait insuffisamment compte de « l'avis des citoyens et de la société civile »<sup>215</sup>. On note ainsi les prémises d'une réflexion écologiste au

---

<sup>211</sup> Alexis Vrignon, *op. cit.*, p. 112.

<sup>212</sup> *Ibid.*

<sup>213</sup> *Ibid.*

<sup>214</sup> « <https://offensivesocialiste.wordpress.com/2011/06/19/de-la-division-de-la-gauche-au-programme-commun-1965-1972/> », De la division de la gauche au Programme commun (1965-1972), page consultée le 10/09/2022.

<sup>215</sup> Alexis Vrignon, *op. cit.*, p. 112.

sein de quelques forces politiques, mais le discours en la matière reste particulièrement emprunté et focalisé sur la préservation des paysages ruraux et pré-industriels sans que cela n'amène à examiner les ressorts profonds de la crise écologique<sup>216</sup>.

---

<sup>216</sup> « Rapport français pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement ».

# ***Chapitre III – L’influence décisive de la Suède dans la matérialisation politique de ces « éveils » écologiques***

Si l'étude de l'éveil français à l'écologie est intéressante pour saisir certaines limites et contradictions de l'époque, cela n'aide pas forcément à comprendre comment l'environnement a pu s'inviter dans l'agenda politique international dès la fin des années 60. Ce ne sont d'ailleurs pas les États-Unis, pourtant en pleine ébullition sur le sujet, qui vont jouer le rôle le plus actif et décisif en la matière. Ce mérite revient davantage à un petit pays de Scandinavie, la Suède, dont la diplomatie fait preuve d'un activisme et d'une « habileté assez remarquable »<sup>217</sup> pour permettre cette percée historique de l'environnement dans le champ diplomatique mondial.

## **I. Une conscience environnementale précoce en Suède**

On évoque à raison l'avance américaine en matière de réflexion écologique, amorcée dès la fin des années 50, mais une autre société, moins scrutée par l'Europe occidentale, développe un intérêt précoce pour ces questions, à savoir la Suède. L'historien David Larsson Heidenblad identifie une « forte percée de l'écologie dans le débat public »<sup>218</sup> à l'occasion de l'automne 1967 durant lequel une réelle maturité voire « sagesse environnementale »<sup>219</sup> se répand dans la société suédoise. Avant cela, les menaces pesant sur la Terre et l'avenir de l'humanité étaient déjà identifiées par l'opinion publique, mais la contestation citoyenne demeurait limitée et la protection environnementale n'était pas portée par un cadre institutionnel.

---

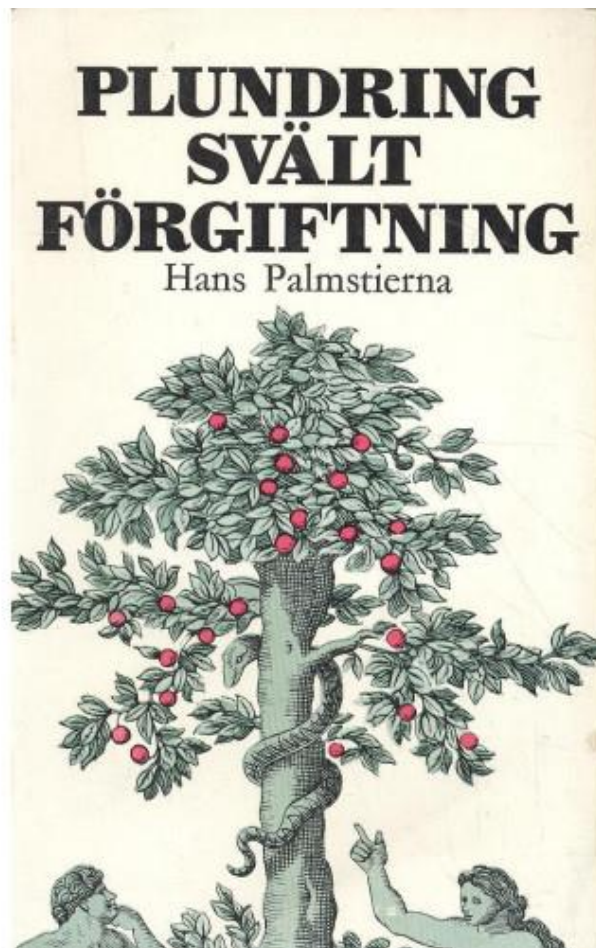
<sup>217</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>218</sup> David Larsson Heidenblad, *op. cit.*, p. 25.

<sup>219</sup> *Ibid.*

Dans les faits, la réflexion critique se concentrait dans les sphères scientifiques et militantes. Celles-ci avaient été fortement stimulées par la parution de l'ouvrage *Silent Spring* de Rachel Carson et entamaient un premier débat sur l'usage des biocides en agriculture dès 1964. A ce stade, les controverses écologistes ne s'invitent que rarement dans le débat public ou de société en Suède.

Les choses s'accélérent sérieusement à l'automne 1967 marqué par l'activisme d'une grande variété d'acteurs et par la reconnaissance précoce de la légitimité institutionnelle et politique de l'écologie. En effet, plusieurs figures du monde de la recherche et des médias parviennent à attirer l'attention du grand public sur les grandes urgences environnementales. Les historiens suédois Éric Paglia et David Larsson Heidenblad pointent notamment le rôle majeur du chimiste Hans Palmstierna et de son livre *Plundering, famine, poisoning* dans l'éveil global de la société suédoise à l'écologie<sup>220</sup>.



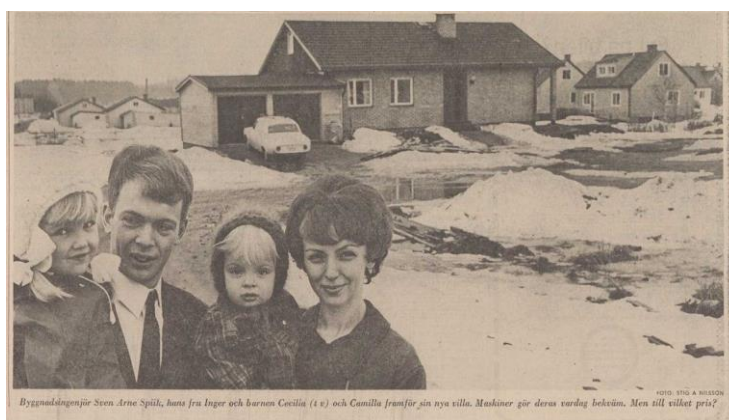
*Ouvrage référence de Hans Palmstierna accélérant la prise de conscience écologique*<sup>221</sup>

---

<sup>220</sup> Éric Paglia, *op. cit.*, p. 5.

<sup>221</sup> Hans Palmstierna, *Plundering, svält, förgiftning* (Plunder, famine, poisoning), Stockholm, Rabén & Sjögren, 1967, page de couverture.

Cet ouvrage met l'accent sur le caractère clos et fini de l'environnement terrestre, qui devrait nous inspirer une prudence écologique ainsi qu'un puissant désir de solidarité internationale, à rebours des dynamiques de la Guerre froide. Il contient également un appel à l'humilité devant les lois « implacables qui régissent la nature et le vivant »<sup>222</sup>. Cette publication a un impact assez considérable sur le débat public et éveille la société à une « nouvelle constellation de problèmes »<sup>223</sup>. De plus, d'autres personnalités lui emboîtent le pas pour faire progresser le sentiment écologique à l'image de la journaliste Barbro Soller ou du professeur d'histologie<sup>224</sup> Karl-Erik Fichtelius<sup>225</sup>. Dans le cas de Barbro Soller, le fait de proposer un journalisme d'investigation scientifique et environnementale était complètement inédit à la télévision et même en Europe, où ces programmes n'apparaissent qu'au début des années 70. Dans sa série de reportages *Nya Lort-Sverige*<sup>226</sup>, elle sillonne le pays pour documenter les amoncellements de déchets et la détérioration globale de l'environnement<sup>227</sup>.



*Vignettes et images extraites de la collection de reportages Nya Lort-Sverige (New Filthy Sweden)*<sup>228</sup>

Barbro Soller opère une transition intéressante de reporter classique à journaliste d'investigation sur les thématiques environnementales, ce qui signe le point de « bascule »

<sup>222</sup> David Larsson Heidenblad, *op. cit.*, p. 21.

<sup>223</sup> *Ibid.*, p. 15 (« a new continent of problems had been discovered »).

<sup>224</sup> L'histologie est la « branche de la biologie qui traite de la structure des tissus vivants » (cf Le Robert).

<sup>225</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>226</sup> Nouveau « Lort-Sverige » : hommage à une série emblématique de reportages sociaux diffusés en 1938 à la radio suédoise.

<sup>227</sup> David Larsson Heidenblad, *op. cit.*, p. 22.

<sup>228</sup> David Larsson Heidenblad, « Green talks : Barbro Soller, and the emergence of modern environmentalism in 1960s Sweden », *Seeing the Woods*, 10/09/2019.



écologique à l'automne 1967. Cela se ressent également dans le champ associatif avec une organisation historique, la *Swedish Society for Nature Conservation* qui développe une fibre nettement plus militante dans son action<sup>229</sup>.

Mais, le point culminant de cette percée écologique à l'automne 67 reste la création de l'Agence suédoise pour la protection de l'environnement<sup>230</sup>, « la première autorité gouvernementale de ce type à travers le monde »<sup>231</sup>.



*Création historique de la Naturvårdsverket*<sup>232</sup>

Même les États-Unis ne disposaient pas d'un tel organe. En cela, la Suède fait montre d'une réelle précocité intellectuelle et institutionnelle dans le traitement de l'écologie. Comme la France, elle a bénéficié du souffle de la recherche américaine au début des années 60, mais a su matérialiser plus rapidement cette exigence nouvelle en interne, que ce soit dans le champ associatif, médiatique, scientifique et surtout politique.

---

<sup>229</sup> *Ibid*, p. 16.

<sup>230</sup> Swedish Environmental Protection Agency.

<sup>231</sup> « the first government authority of its kind in the world in July 1967 ».

<sup>232</sup> « <https://fr.wikipedia.org/wiki/Naturv%C3%A5rdsverket> », Naturvårdsverket, page consultée le 10/09/2022.

## II. *L'initiative suédoise* et la mobilisation d'une diplomatie scientifique au service de l'environnement

L'automne 67 marque indiscutablement une accélération de la prise de conscience écologique en Suède, mais l'esprit d'initiative de certains diplomates vont bientôt conférer une portée bien supérieure à ce « frémissement national »<sup>233</sup>. Je fais référence à ce que l'on appelle « l'initiative suédoise », qui en l'espace de deux ans, permet une réorientation majeure de l'agenda international, au prix « d'efforts intenses déployés par quelques diplomates et scientifiques suédois »<sup>234</sup>. Tout commence à la tribune de l'ECOSOC (Conseil économique et social de l'ONU) en octobre 1967 où les diplomates suédois Sverker Åström et Borje Billner suggèrent la tenue d'une conférence sur l'environnement humain<sup>235</sup>. Ils pointent l'amplification rapide et préoccupante des périls environnementaux, appelant une réponse collective et concertée au niveau mondial<sup>236</sup>. C'est une démarche inédite, et plutôt aventureuse, puisque les Nations-Unies n'investissaient pas jusqu'ici la question environnementale, à l'exception d'un programme naissant et d'ampleur assez limitée de l'UNESCO sur l'Homme et la biosphère<sup>237</sup>. De plus, dans un contexte de Guerre froide, c'est le nucléaire, et non l'environnement ou le climat, qui polarise l'attention internationale en tant que principale menace existentielle pour l'humanité<sup>238</sup>. Il y avait du travail pour convaincre les autres délégations de l'acuité et de l'urgence réelle des problèmes environnementaux.

Mais, si la délégation suédoise s'engage dans cette voie, c'est par qu'elle peut compter sur un « fort soutien domestique »<sup>239</sup> au sortir d'un automne « absolument renversant sur les questions écologiques »<sup>240</sup>. Aux yeux d'Éric Paglia, c'est bien l'éclatante percée de l'écologie sur le plan national qui inspire cet ambitieux dessein diplomatique. La Suède achoppe néanmoins sur le cruel manque d'expertise et de savoirs environnementaux, que ce soit dans

---

<sup>233</sup> Entretien avec David Larsson Heidenblad.

<sup>234</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>235</sup> Éric Paglia, *op. cit.*, p. 3.

<sup>236</sup> Pamela Chasek, *op. cit.*, p. 3.

<sup>237</sup> Alexis Vrignon, *op. cit.*, p. 68.

<sup>238</sup> Entretien avec Lennart Båge.

<sup>239</sup> Éric Paglia, *op. cit.*, p. 3.

<sup>240</sup> Entretien avec David Larsson Heidenblad.

les instances onusiennes ou dans une majorité d'États, qui ne mène pas encore d'investigations environnementales ni ne dispose d'administration dédiée<sup>241</sup>. Ces carences poussent le secrétaire général adjoint pour les Affaires Économiques aux Nations-Unies, Philippe de Seynes, à approcher « discrètement » Sverker Åström pour solliciter l'appui suédois. Il aimerait en effet que son secrétariat soit irrigué en « connaissances scientifiques précises sur l'état de l'environnement mondial »<sup>242</sup>. A cette fin, un jeune diplomate, Lars-Göran Engfeldt, avec qui j'ai eu la chance de m'entretenir, devient officieusement rattaché au secrétariat. Il fait office de « courroie de transmission de l'expertise suédoise »<sup>243</sup>. Cet arrangement informel précipite l'émergence de ce que l'on qualifiera postérieurement de « diplomatie scientifique ». De fait, qu'il s'agisse de transmettre des éléments techniques à l'ONU ou de convaincre les autres délégations de la gravité de la crise environnementale, les diplomates suédois doivent travailler en étroite collaboration avec leurs experts nationaux ; la science apparaissant comme un excellent moyen de légitimation de la cause environnementale et de la nécessité d'une conférence. Cela amène le diplomate Sverker Åström à préparer plusieurs interventions décisives avec le biochimiste Hans Palmstierna, qui insuffle « une rigueur et une densité scientifiques »<sup>244</sup> à ses discours. Selon Lars-Göran Engfeldt, c'était une chance pour sa délégation de pouvoir compter en ces instants clefs sur des « experts pointus, mais capables de vulgariser leurs observations »<sup>245</sup>. Ils basaient leur communication sur une « science populaire » adaptée à une audience onusienne peu « avertie » des enjeux environnementaux<sup>246</sup>. De plus, la « co-production »<sup>247</sup> de ces discours amène certains chercheurs à revêtir une double casquette, celle de « diplomate scientifique »<sup>248</sup> et de « scientifique diplomate »<sup>249</sup>. Les deux rôles se confondent avec le désir de transcrire les alertes scientifiques dans la langue diplomatique la plus efficace. Cela signe l'originalité de la stratégie suédoise, misant sur une symbiose et un entremêlement croissants des disciplines scientifiques et diplomatiques. Cette démarche innovante se révèle très efficace avec l'adoption unanime de la résolution 2398 par l'Assemblée générale le 3 décembre 1968<sup>250</sup>. Puis, quelques mois plus tard, le gouvernement suédois obtient

---

<sup>241</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>242</sup> Éric Paglia, *op. cit.*, p. 6.

<sup>243</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>244</sup> Éric Paglia, *op. cit.*, p. 5.

<sup>245</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>246</sup> *Ibid.*

<sup>247</sup> Éric Paglia, *op. cit.*, p. 3.

<sup>248</sup> Diplomate scientifique.

<sup>249</sup> Scientifique diplomate.

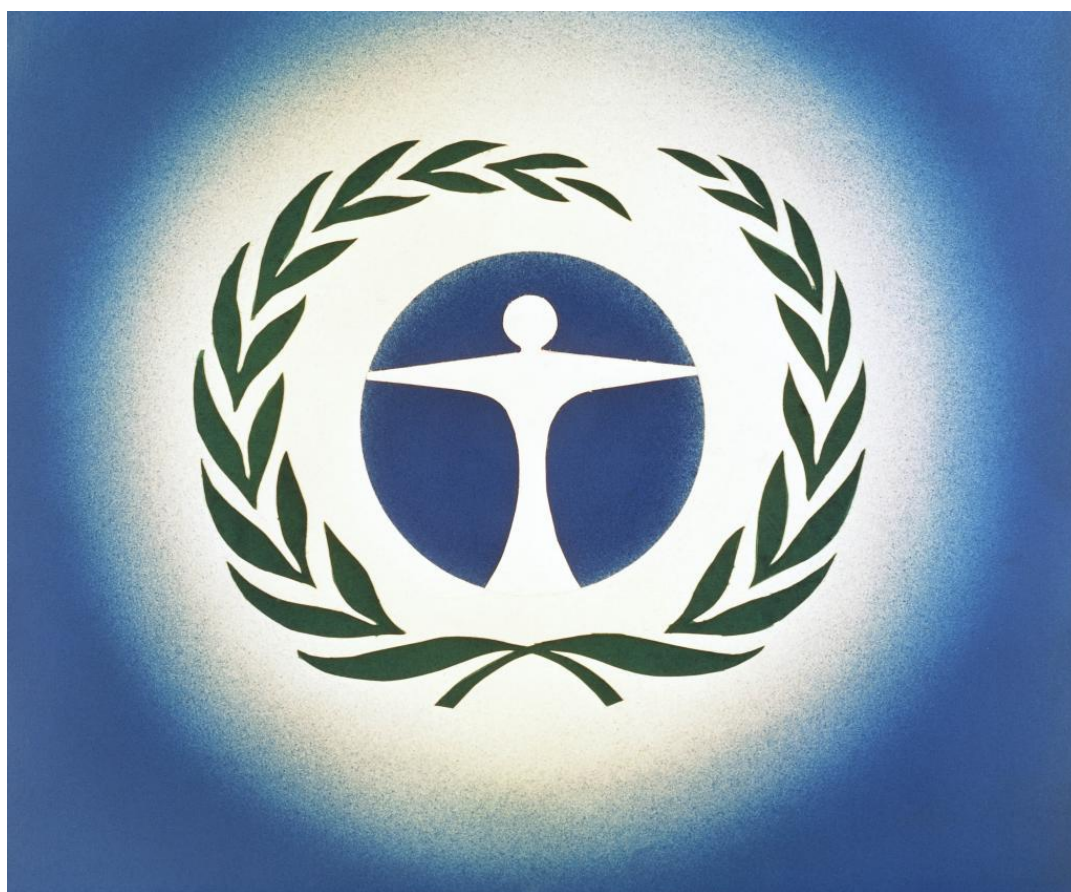
<sup>250</sup> Éric Paglia, *op. cit.*, p. 2.

la confirmation de l'ONU que le Sommet se tiendra bien à Stockholm. En ce sens, la « convergence de la diplomatie multilatérale et de l'expertise scientifique »<sup>251</sup> a rendu possible la tenue relativement précoce d'une première conférence internationale sur l'environnement.

---

<sup>251</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

# Partie II – La Conférence de Stockholm et l’irruption de l’environnement sur la scène diplomatique mondiale



*« Reproduction de l’emblème officiel de la Conférence des Nations-Unies sur l’environnement humain »<sup>252</sup>*

---

<sup>252</sup> « <https://www.iisd.org/fr/articles/stockholm-et-la-naissance-de-la-diplomatie-environnementale> », Stockholm et la naissance de la diplomatie environnementale, page consultée le 07/09/2022.

Mon premier axe revisitait l'atmosphère générale au croisement des années 60 et 70 pour identifier les acteurs, les réalités politiques et les initiatives diplomatiques, ayant rendu possible l'organisation d'un premier Sommet de la Terre en 1972, alors même que le niveau de conscience écologique demeurait assez limité. Maintenant, il convient de resserrer la focale sur la Conférence en elle-même, sans occulter ses préparatifs, pour éclairer ses réalisations immédiates, ses fragilités ainsi que son héritage en tant que pierre fondatrice de la diplomatie environnementale. Pour l'ex-Ambassadeur Lars-Göran Engfeldt, cette conférence définit une « trame méthodologique, juridique et conceptuelle »<sup>253</sup> reprise dans toutes les conférences et conventions ultérieures. Par exemple, c'est le premier sommet international marqué par une forte présence de la société civile, et notamment des ONG, qui animent « *l'Environment Forum* en marge de la conférence »<sup>254</sup>. La Déclaration de Stockholm consacre également des concepts assez novateurs pour l'époque comme l'équité intergénérationnelle ou le développement durable qui seront repris et approfondis lors des rendez-vous suivants. Dans cette optique, un premier chapitre s'attachera à décrire les différentes réalisations et victoires significatives tirées de Stockholm sur le plan conceptuel, institutionnel et juridique. Puis, il sera question d'examiner l'attitude et les motivations stratégiques françaises au cours du processus préparatoire et du Sommet. L'ambition écologique est portée en France par un tout nouveau ministère de l'environnement, confié à Robert Poujade qui se familiarise avec ces sujets. Il s'agit d'une administration naissante qui construit son expertise à mesure que se rapproche l'échéance de Stockholm. Ainsi, en parcourant les archives ministérielles et diplomatiques, je sonderai les craintes et les priorités stratégiques de la France lors de cette séquence diplomatique. Deux points sensibles semblent se dégager : la question des essais nucléaires et les préoccupations du Tiers-Monde. Par ailleurs, un dernier chapitre questionnera l'héritage de Stockholm en termes d'impulsion et d'ambition donnée à la politique internationale de l'environnement. Je reviendrai ici sur la dynamique institutionnelle assez remarquable impulsée par le Sommet, dont l'un des résultats emblématiques est la création du PNUE à Nairobi l'année suivante. Toutefois, la faible coordination et dotation de ces organes soulignent les carences de ce nouveau versant de la « gouvernance internationale »<sup>255</sup>, bien loin de satisfaire les aspirations écologistes croissantes d'une partie de la jeunesse<sup>256</sup>. Il faut aussi se pencher sur le lexique

---

<sup>253</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>254</sup> *Ibid.*

<sup>255</sup> Bettina Laville, « Vingt ans après Rio, quelle viabilité pour le « foyer de l'humanité » ? », *Vraiment durable*, 2013, vol. 3, n°1, p. 23-45.

<sup>256</sup> Entretien avec Lennart Båge.

environnemental diffusé par Stockholm incluant des notions comme la qualité de vie, la croissance qualitative ou le développement soutenable. Si ces concepts reflètent une certaine ambition de la communauté internationale au début des années 1970, leur statut et leur contenu demeureront « étrangement flous et contradictoires »<sup>257</sup> jusqu'à aujourd'hui. Il est nécessaire de questionner cette « grammaire » de l'environnement pour apprécier l'état de la réflexion critique sur la croissance et les modèles de développement dominants.

---

<sup>257</sup> Jacques Grinevald, *op. cit.*

## *Chapitre IV – Les grandes réalisations de la Conférence*

Dans une atmosphère de Guerre froide et de faible intensité de la réflexion écologique dans le monde à quelques exceptions notables, la simple tenue de cette Conférence constitue un succès remarquable. D'autant que le processus préparatoire était semé d'embûches avec plusieurs menaces de boycott, émanant du Tiers-Monde et du bloc de l'Est, et l'expression de puissants clivages géopolitiques ; le plus visible étant la « ligne de fracture Nord-Sud »<sup>258</sup>. De nombreux pays en développement pressentaient une Conférence dominée par les intérêts et les aspirations post-industrielles du Nord, prenant pour prétexte la sauvegarde de l'environnement pour « restreindre leur potentiel de développement »<sup>259</sup>. En face, certains pays développés tels que la France ou le Royaume-Uni manifestaient également des objections à la tenue du Sommet, arguant que certains pays du Tiers-Monde pourraient tirer parti de l'événement pour réclamer davantage de soutien financier dans une logique de facture post-coloniale<sup>260</sup>. Plus encore, Lars-Göran Engfeldt me rappelait la fondation d'un club secret<sup>261</sup> par le Royaume-Uni, et comptant plusieurs États occidentaux, voulant faire oublier la « responsabilité des industriels »<sup>262</sup> dans la dégradation de l'environnement. Il y avait ainsi de nombreuses craintes et oppositions à déjouer en amont de la Conférence et c'est l'une des réalisations significatives de la séquence de Stockholm.

---

<sup>258</sup> Entretien avec Lennart Båge.

<sup>259</sup> Pamela Chasek, *op. cit.*, p. 3.

<sup>260</sup> *Ibid.*

<sup>261</sup> Club rendu public en 2002.

<sup>262</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.



# I. Le rôle déterminant du processus préparatoire

## A. Une méthode habile et inspirée

En mai 1969, le gouvernement suédois reçoit la confirmation définitive que Stockholm accueillera le premier « Sommet de la Terre », mais les réserves et la fermeté de certains États compromettent la réussite voire la tenue pure et simple de cet événement<sup>263</sup>. Dans ce contexte, le secrétariat général des Nations-Unies confie à l'homme d'affaires Maurice Strong le soin d'organiser la Conférence et de mettre au point un processus préparatoire permettant d'atténuer les clivages et les oppositions les plus intenses. Ancien directeur de l'Agence du développement international du Canada, Maurice Strong est vu comme l'incarnation de l'alliance « *de l'environnementalisme nord-américain avec le nouveau management public-privé* »<sup>264</sup>, ce qui semble faire la synthèse entre les priorités des pays industrialisés et celles des pays en voie de développement. Et, cette intuition se vérifie, puisqu'il fait preuve, tout comme la diplomatie suédoise, d'une réelle ingéniosité dans ses efforts préparatoires. Sa première action marquante est la convocation du séminaire de Founex en juin 1971, s'attachant à étudier la relation entre développement et environnement<sup>265</sup>. A ce stade, l'un des boycotts qui semble se dessiner concerne les pays du Sud, craignant que cette nouvelle éthique environnementale ne vienne « *compromettre leurs propres efforts de lutte contre la pauvreté et de rattrapage économique* »<sup>266</sup>. Ces inquiétudes sont relayées avec force par la Première Ministre indienne Indira Gandhi ou le gouvernement militaire brésilien qualifiant l'échéance de Stockholm de « *rich man show* »<sup>267</sup>. Sur ce point, le séminaire de Founex produit des résultats intéressants en déclinant les modalités concrètes d'une conciliation harmonieuse des impératifs de développement et de protection environnementale. Il ne s'agit pas de pénaliser les pays émergents, mais plutôt de les mettre sur la voie d'une croissance qualitative et durable à rebours de ce que les pays développés avaient pu cultiver lors de leur essor industriel<sup>268</sup>. De cette manière, cette réunion permet l'amorce d'une réflexion inédite sur le contenu d'un

---

<sup>263</sup> Pamela Chasek, *op. cit.*, p. 3.

<sup>264</sup> Jacques Grinevald, *op. cit.*

<sup>265</sup> Éric Paglia, *op. cit.*, p. 7.

<sup>266</sup> Kristin Bartenstein, « De Stockholm à Copenhague : genèse et évolution des responsabilités communes mais différenciées dans le droit international de l'environnement », *McGill Law Journal*, 2010, vol. 56, p. 177-228.

<sup>267</sup> Littéralement : Spectacle de l'homme riche. Crainte que la Conférence ne soit dominée par les préoccupations des pays développés assez éloignées des priorités et urgences vécues par les pays du Sud.

<sup>268</sup> Kristin Bartenstein, *op. cit.*, p. 185.

développement durable et résilient ; une base indispensable pour dissiper les inquiétudes réelles des pays en développement dont le boycott « aurait ruiné cet événement »<sup>269</sup>.

Par ailleurs, l'originalité du processus préparatoire se manifeste également par le recours à des procédés diplomatiques « peu orthodoxes »<sup>270</sup>. En effet, les objections persistantes de certains pays amènent la Suède à étendre encore un peu plus le champ d'action de sa « diplomatie scientifique ». Cela passe désormais par l'envoi de scientifiques, agissant tels des diplomates, dans plusieurs pays réfractaires ou en difficulté pour établir leur rapport national sur l'environnement. C'est la tactique adoptée à l'égard de la Zambie et du Brésil, tous deux membres du comité préparatoire de la Conférence<sup>271</sup>. Dans le cas zambien, il s'agit de difficultés dans la production du rapport liées à un manque d'expertise environnementale dans le pays. La Suède dépêche alors sur place le biologiste moléculaire Herrick Baltscheffsky dès 1970 afin d'assister le gouvernement et les chercheurs zambiens dans cette tâche. En ce qui concerne le Brésil, les raisons sont nettement plus politiques, puisque ce chef de file des émergents est l'un des plus critiques à l'égard des intentions de la Conférence jugées occidentalo-centrées et anti-développementistes<sup>272</sup>. Cette fois, le mathématicien suédois Lars Ingelstam intervient presque en qualité de diplomate en s'attachant à rassurer les parlementaires, scientifiques et diplomates brésiliens quant aux visées de la Conférence. Ces pratiques peu conventionnelles reflètent toute la créativité et l'intelligence qui s'expriment lors du processus préparatoire, pourtant annoncé comme périlleux et incertain<sup>273</sup>.

D'autre part, la phase préparatoire comme le Sommet lui-même ont donné une place et une visibilité inédite aux ONG, qui ont en partie sculpté l'événement<sup>274</sup>. C'est une bascule importante, étant jusqu'ici reléguées au rang de simples observatrices dans les instances onusiennes. Cette proximité nouvelle se noue dès le début de l'année 1970 lorsque Maurice Strong commande un « tout premier rapport sur l'état de l'environnement mondial »<sup>275</sup> afin de préparer l'opinion aux thèmes qui allaient être discutés à Stockholm. Ce document, baptisé *Only One Earth*, se nourrit de l'expertise mondiale en matière d'écologie et intègre de nombreux diagnostics et préoccupations des ONG. Ce sont d'ailleurs à leur initiative qu'une

---

<sup>269</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>270</sup> Éric Paglia, *op. cit.*, p. 6.

<sup>271</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>272</sup> *Ibid.*

<sup>273</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>274</sup> Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 23.

<sup>275</sup> Pamela Chasek, *op. cit.*, p. 4.

photo spatiale de la Terre est retenue pour illustrer le rapport avec un fort impact sur l'opinion publique internationale. Puis, à l'approche du Sommet, le gouvernement suédois prend l'initiative d'organiser en parallèle un grand forum public et alternatif, *l'Environment Forum*, permettant « des interactions entre la société civile et les délégations »<sup>276</sup>. Cela reflète le désir d'inclusion des ONG, aboutissant à un niveau de présence et d'implication absolument inédit de la société civile. Pour Lars-Göran Engfeldt, ce renouvellement des formats onusiens amène le biologiste Barry Commoner et d'autres figures de la société civile, portant jusque-là un regard critique sur le Sommet, à changer d'avis devant ces gestes d'ouverture et d'intégration de composantes non-étatiques aux discussions<sup>277</sup>.

## **B. Un point de départ institutionnel**

Le processus préparatoire donne une impulsion décisive à la recherche environnementale à travers le monde, ainsi qu'au développement de formes institutionnelles adaptées à l'enjeu écologique. Selon Éric Paglia, tout commence avec la diffusion d'une lettre en janvier 1969 appelant les États participants à « produire un rapport détaillé sur l'état de leur environnement national »<sup>278</sup>. Sauf qu'à cette période, très peu d'États disposent d'une réelle expertise en la matière ou d'une administration dédiée. Ainsi, pour satisfaire les attentes onusiennes, les gouvernements mènent leurs premières investigations environnementales et élaborent un cadre institutionnel pertinent. On voit alors apparaître de manière accélérée tout un réseau d'agences nationales de surveillance et de protection de l'environnement<sup>279</sup>. C'est le cas notamment des États-Unis en 1970 ou du Danemark en 1972. Côté français, on observe également la naissance d'un premier ministère de l'environnement en janvier 1971 en plein cœur du processus préparatoire. A ce titre, pour certains historiens de l'environnement comme David Larsson Heidenblad, l'influence de Stockholm est absolument décisive dans l'apparition de ce « paysage bureaucratique » dès le début des années 70<sup>280</sup>. Par cette initiative, la diplomatie suédoise souhaitait s'assurer du niveau d'engagement des gouvernements et renforcer leurs liens avec les institutions scientifiques, en particulier dans les pays en voie de

---

<sup>276</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>277</sup> *Ibid.*

<sup>278</sup> Éric Paglia, *op. cit.*, p. 6.

<sup>279</sup> Entretien avec David Larsson Heidenblad.

<sup>280</sup> *Ibid.*

développement<sup>281</sup>. Cette entreprise réussit à merveille avec la rédaction de plus de 80 rapports nationaux, qui éclairent davantage la situation de l'environnement mondial et reflètent la culture et le regard spécifique de chaque État dans sa relation à l'écologie<sup>282</sup>.

## II. Une proclamation historique de l'exigence environnementale sur la scène internationale

Forte des réussites de son processus préparatoire ayant permis de déjouer un certain nombre de réticences initiales, la Conférence de Stockholm a pu réunir 113 des 132 États membres de l'ONU et poser plusieurs actes fondateurs pour la politique internationale de l'environnement. Parmi les réalisations immédiates, on retient la Déclaration de Stockholm, le Plan d'action et un groupe de 5 résolutions incluant notamment la mise en place d'une journée mondiale de l'environnement ou la prohibition des essais nucléaires ; point cristallisant de vives tensions avec la délégation française<sup>283</sup>. Au-delà de la force symbolique d'un tel événement, il convient d'examiner la nature et l'ambition réelle des principes ainsi consacrés. *La Conférence a-t-elle dégagé une « nouvelle éthique universelle » comme Maurice Strong l'appelait de ses vœux ? Est-ce véritablement une entreprise de moralisation de la coopération internationale ?* C'est ce qu'il faut déterminer en questionnant par exemple la langue environnementale ainsi que les innovations institutionnelles héritées de Stockholm.

### A. La Déclaration de Stockholm

C'est certainement la réalisation la plus remarquable de la Conférence. Il s'agit du premier texte à consacrer un ensemble de principes et d'exigences environnementales à l'échelle internationale<sup>284</sup>. Si beaucoup de juristes tels que Kristin Bartenstein insiste sur sa très

---

<sup>281</sup> Éric Paglia, *op. cit.*, p. 6.

<sup>282</sup> *Ibid.*

<sup>283</sup> « Télégramme adressée au Ministère des Affaires Étrangères relativement à l'amendement du Pérou sur les essais nucléaires », 13 juin 1972, Centre des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, S5038A/23.

<sup>284</sup> Pamela Chasek, *op. cit.*, p. 6.

faible normativité, la Déclaration a indiscutablement jeté les bases d'un droit international de l'environnement porté par quelques concepts ambitieux que je me propose de détailler ici.

Premièrement, il faut souligner le caractère novateur des deux premiers principes, qui apportent une assise « idéologique » à la protection de l'environnement. Celle-ci est fondée sur des obligations intergénérationnelles, à savoir la « *nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures* »<sup>285</sup>. Cette idée est complétée par le principe 5 qui défend une équité intragénérationnelle selon laquelle l'exploitation raisonnable des ressources doit profiter « à toute l'humanité »<sup>286</sup>. Il s'agit à la fois de ne pas épuiser les ressources non-renouvelables pour les générations futures (inter) et veiller à ce que « les avantages retirés de leur utilisation »<sup>287</sup> bénéficient au plus grand nombre (intra). Le juriste Alexandre Kiss faut aussi remarquer que la défense de l'environnement est opportunément raccrochée à celle des droits de l'homme, beaucoup mieux saisie par le langage diplomatique et juridique international<sup>288</sup>.

Deuxièmement, les principes 3 et 6 peuvent retenir notre attention en esquisant les contours d'un développement durable et résilient. La Déclaration stipule que les stratégies de développement ne doivent pas amener à puiser au-delà des capacités de régénération et de résilience de la Terre. L'une des priorités des gouvernements doit être de préserver, de rétablir voire d'améliorer la capacité productive des milieux naturels. Cette exigence est assez louable, mais ne donne pas encore d'indications très précises sur les schémas de croissance et de développement compatibles avec cette ambition<sup>289</sup>.

Troisièmement, les principes 11 et 12 soulignent la prise en compte des préoccupations des pays en développement au cœur des crispations d'avant sommet. Le principe 12 introduit notamment le concept d'additionnalité qui demande aux pays riches de réserver des fonds supplémentaires dans leur enveloppe d'aide au développement pour les mesures de protection environnementale. De fait, sans assistance technique et financière, les pays du Sud auraient beaucoup de mal à « assumer leur part dans la préservation de l'environnement »<sup>290</sup> et pourraient même subir des pénalisations économiques en cas de non-exécution de ces nouvelles normes internationales. C'est cette perspective relativement injuste que l'on souhaite éviter et

---

<sup>285</sup> « Rapport de la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement tenu à Stockholm ».

<sup>286</sup> *Ibid.*

<sup>287</sup> *Ibid.*

<sup>288</sup> Alexandre Charles Kiss & Jean-Didier Sicault, *op. cit.*, p. 612.

<sup>289</sup> Entretien avec David Larsson Heidenblad.

<sup>290</sup> Kristin Bartenstein, *op. cit.*, p. 184.

qui amènera, selon la juriste Kristin Bartenstein, à la reconnaissance de « responsabilités communes, mais différenciées » au Sommet de Rio vingt ans plus tard.

Quatrièmement, il faut se pencher sur le paragraphe final de la Déclaration consacré aux essais nucléaires et à leur dangerosité. Pour Lennart Båge, cette conclusion traduit parfaitement la « crainte principale de l'époque »<sup>291</sup>, surpassant très nettement celle de l'environnement et du climat. La peur d'une surpopulation mondiale était aussi très présente, mais n'a pas pu être intégrée explicitement dans la version finale en raison de l'opposition des pays émergents. Côté français, la condamnation des essais nucléaires a suscité un réel agacement, bien que la délégation s'y était préparée. Elle a rapidement précisé que « *le gouvernement français ne se sentirait pas lié par une recommandation qu'il n'a pas votée, précisant que, par ailleurs, la France a toujours pris les plus grandes précautions pour protéger l'environnement contre les effets nocifs des essais nucléaires* »<sup>292</sup>. Mais, en dépit des protestations françaises, la résolution a été adoptée « à une très forte majorité »<sup>293</sup> et confirmait le désir partagé de voir la surenchère nucléaire s'interrompre.

Ces valeurs et principes directeurs de la Déclaration de Stockholm ont largement infusé le discours environnemental et les législations associées sur près d'un demi-siècle. Selon Lars-Göran Engfeldt, Stockholm est l'exemple d'une coopération réussie sur une matière éminemment politique, et non strictement scientifique et technique, et cela en plein cœur de la Guerre froide<sup>294</sup>.

## **B. Les autres productions de Stockholm (Plan d'action, PNUE)**

Si la Déclaration a accaparé l'attention médiatique, ce n'est pas l'unique résultat probant des travaux de Stockholm. En effet, l'une des résolutions adoptées porte sur les dispositions institutionnelles et financières<sup>295</sup>. Il s'agit de donner des moyens d'exécution et de contrôle des normes environnementales à travers le monde. Sans cela, les promesses et engagements ambitieux de la Conférence pourraient bien rester lettre morte. Ce n'est pas ce qui se produit, lorsque les Nations-Unies se saisissent des conclusions de Stockholm quelques mois plus tard.

---

<sup>291</sup> Entretien avec Lennart Båge.

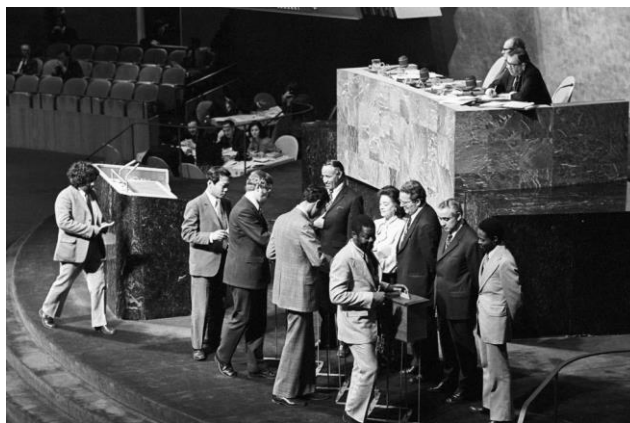
<sup>292</sup> Alexandre Charles Kiss & Jean-Didier Sicault, *op. cit.*, p. 614.

<sup>293</sup> *Ibid.*

<sup>294</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>295</sup> Alexandre Charles Kiss & Jean-Didier Sicault, *op. cit.*, p. 610.

En votant la résolution 2997, l'Assemblée générale approuve la création d'un secrétariat dédié à l'environnement, le PNUE <sup>296</sup>, venant crédibiliser l'ambition écologique naissante. Cependant, une rude bataille s'engage à propos de l'emplacement de son siège, mettant aux prises des pays tels que l'Inde, le Kenya, la Suisse ou le Royaume-Uni<sup>297</sup>. Les pays du Sud tenaient à ce que le PNUE soit le « premier organe de l'ONU » à avoir « sa base en dehors du monde industrialisé »<sup>298</sup>. Ce serait le signe d'une prise en compte de leurs préoccupations et une forme d'assurance que ce nouveau champ de coopération internationale ne devienne pas une pesanteur supplémentaire pour eux. C'est finalement l'option kényane qui est retenue dans un esprit de compromis des pays occidentaux. A cet égard, une lettre de René Millet, Ambassadeur de France au Kenya, laisse penser que ce choix satisfait la France qui peut « raisonnablement espérer que la langue française [...] aura sa place dans le Secrétariat et ses bureaux »<sup>299</sup>. De plus, l'ONU garantit d'emblée l'aspect permanent de l'organe subsidiaire alimenté par le « Fonds pour l'environnement » pour ne pas être « à la merci des contributions volontaires »<sup>300</sup>. Il ne s'agit donc pas d'une création institutionnelle à des fins cosmétiques. Bien au contraire, le PNUE est appelé à devenir une force centrale et d'initiative sur les questions environnementales internationales<sup>301</sup>. Et, l'ONU semble se donner les moyens de ses ambitions en nommant Maurice Strong, architecte inspiré et estimé du processus de Stockholm, à sa tête pour les quatre premières années.



*Vote de la résolution 3004 (XXVII) établissant le PNUE à Nairobi*<sup>302</sup>

<sup>296</sup> Programme des Nations unies pour l'environnement.

<sup>297</sup> Alexandre Charles Kiss & Jean-Didier Sicault, *op. cit.*, p. 621.

<sup>298</sup> Pamela Chasek, *op. cit.*, p. 7.

<sup>299</sup> « Lettre de l'Ambassadeur de France au Kenya René Millet adressée à Robert Schuman, Ministre des Affaires Étrangères », 14 novembre 1972, Centre des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, S5038A/23.

<sup>300</sup> Alexandre Charles Kiss & Jean-Didier Sicault, *op. cit.*, p. 622.

<sup>301</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>302</sup> « <https://www.iisd.org/fr/articles/stockholm-et-la-naissance-de-la-diplomatie-environnementale> », *op. cit.*

Par ailleurs, le Sommet a également accouché d'un Plan d'action riche de 109 recommandations à l'attention des gouvernements et des organisations internationales. Celui-ci est essentiellement le fruit du processus préparatoire en raison de son caractère très technique, qui n'incitait pas les diplomates à s'y plonger pendant les douze jours de la Conférence<sup>303</sup>. Alexandre Charles Kiss et Jean-Didier Sicault le comparent à une « forêt boisée de bonnes intentions »<sup>304</sup>. Son impact sera bien moindre comme il renferme des prescriptions d'ordre assez général, s'attaquant davantage aux symptômes qu'aux causes des difficultés environnementales. Toutefois, certaines propositions méritent toute notre attention. C'est le cas de la première recommandation qui souligne la nécessité d'apporter une aide supplémentaire aux pays peu industrialisés pour « résoudre les problèmes d'environnement que posent leurs projets de développement »<sup>305</sup>. Cela prolonge le principe d'additionnalité inscrit dans la Déclaration visant à ne pas traiter injustement les pays du Sud, au rôle mineur dans l'accentuation des périls écologiques. Par ailleurs, la recommandation 22 concernant la lutte contre les effets nocifs des « pesticides et autres produits agro-chimiques »<sup>306</sup> est intéressante à l'heure où l'agrochimie règne en maître dans la plupart des pays développés, dont la France. Cette préconisation montre toute la progression du débat en la matière depuis la publication retentissante de Rachel Carson en 1962. Néanmoins, ce document technique et moins ambitieux, ne produit pas d'impact significatif au sortir de la Conférence.

### **C. Un boycott du bloc de l'Est à l'impact minime**

Il ne faut pas faire l'impasse sur le boycott du bloc de l'Est, mais son « impact semble avoir été très minime »<sup>307</sup> sur les travaux et les résultats de Stockholm. En réalité, l'URSS a participé à l'ensemble des réunions préparatoires ainsi qu'à la rédaction des premières versions des documents soumis à la Conférence, dont la Déclaration<sup>308</sup>. Ce retrait tardif des républiques soviétiques est en fait lié au refus des organisateurs d'accueillir la délégation de la RDA, qui ne siégeait pas aux Nations-Unies<sup>309</sup>. Cette exigence découle de la formule de Vienne, retenue pour

---

<sup>303</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>304</sup> Alexandre Charles Kiss & Jean-Didier Sicault, *op. cit.*, p. 615.

<sup>305</sup> « Résumé des travaux de la Conférence de Stockholm des Nations Unies sur l'environnement ».

<sup>306</sup> *Ibid.*

<sup>307</sup> Entretien avec Lennart Båge.

<sup>308</sup> Pamela Chasek, *op. cit.*, p. 5.

<sup>309</sup> « Résumé des travaux de la Conférence de Stockholm des Nations Unies sur l'environnement ».



l'événement, qui implique de ne recevoir que les membres de l'ONU ou de ses agences spécialisées. Ce principe s'opposait à la présence de l'Allemagne de l'Est contrairement à la RFA ayant été admise à ce Sommet. Rétrospectivement, cette absence ne semble pas avoir beaucoup affectée le contenu ou la résonance des travaux de Stockholm ayant impulsé une véritable politique internationale de l'environnement.

### **III. La naissance d'un droit international encore limité**

#### **A. Un nouveau champ d'action et de réflexion juridique**

La Conférence de Stockholm n'est pas qu'un simple chamboulement diplomatique, elle trace également une voie nouvelle dans le monde juridique. Ses documents finaux comme la Déclaration et le Plan d'action, jettent les bases d'un cadre normatif dans le domaine environnemental qui n'a cessé de s'étendre depuis 50 ans<sup>310</sup>. Pour les juristes Kristin Bartenstein et Alexandre Charles Kiss, l'impulsion décisive vient surtout de la Déclaration dont les 26 principes forment une trame conceptuelle et normative absolument structurante pour le droit international de l'environnement. Cette analyse est légèrement nuancée par Mario Bettati, qui réhabilite la portée du Plan d'action, un peu tombé dans l'oubli, mais ayant tout de même « *jeté les fondements d'un agenda standard et d'un cadre commun d'action pour la génération initiale de mesures dans ce domaine* »<sup>311</sup>. Ces corpus de référence ont maintenant besoin d'un prolongement institutionnel pour produire leurs effets. C'est le cas à partir de 1973 avec le lancement du PNUE, qui va fortement contribuer à l'essor de la production normative en matière d'environnement.

---

<sup>310</sup> Mario Bettati, *Le Droit international de l'environnement*, Odile Jacob, 2012, p. 15-109.

<sup>311</sup> Mario Bettati, *op. cit.*, p. 16.



*« Vue du siège du Programme des Nations-Unies pour l'environnement basé à Nairobi »<sup>312</sup>*

Dès les premiers mois, le PNUE œuvre par exemple à la création de programmes pour les mers régionales<sup>313</sup>. Puis, en collaboration avec la CNUCED, il organise le colloque de Coyococ en 1974, dont la déclaration finale rencontre un écho considérable et inspirera notamment le premier paragraphe de la Stratégie mondiale de la conservation dévoilée en 1980<sup>314</sup>. Le jeune secrétariat onusien favorise ainsi la croissance du droit conventionnel et dérivé dans le domaine environnemental. Toutefois, 10 ans après Stockholm, le bilan semble mitigé car si on note quelques progrès dans les pays développés « *en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau* »<sup>315</sup> ou la régulation des produits chimiques, la situation semble sérieusement se dégrader dans les pays du Sud.

---

<sup>312</sup> « <https://www.iisd.org/fr/articles/stockholm-et-la-naissance-de-la-diplomatie-environnementale> », *op. cit.*

<sup>313</sup> Mario Bettati, *op. cit.*, p. 16.

<sup>314</sup> *Ibid.*

<sup>315</sup> *Ibid.*

## B. Des limites réelles

Si les actes posés à Stockholm permettent la naissance et le déploiement rapide d'un droit international de l'environnement, son contenu « matériel » révèle plusieurs limites conceptuelles de l'époque. Tout d'abord, lorsque l'on reparaît la Déclaration, on remarque le caractère très flou de certaines formules comme « protéger et améliorer l'environnement »<sup>316</sup> apparaissant à 24 reprises, sans que plus de précisions ne soient données. Il y a certainement la volonté de ne pas mobiliser un lexique très précis qui pourrait mettre les gouvernements en difficulté. Ou alors, les diplomates ont peut-être à l'esprit les réactions ulcérées qu'avaient pu déclencher des argumentaires plus critiques comme celui du rapport *Meadows* quelques mois avant la Conférence. Pour David Larsson Heidenblad, la raison principale tient à la forte croyance des sociétés en la capacité du « progrès technique, humain et même politique » à régler les problèmes écologiques<sup>317</sup>. Il n'est donc pas question de parler d'irréversibilité ou de points de bascule sur le plan environnemental, dans la mesure où la technique ou bien l'intelligence humaine devraient permettre de redresser la situation<sup>318</sup>.

Par ailleurs, deux principes de la Déclaration font ressortir d'autres bornes de l'approche de Stockholm. C'est le cas du principe 16 ne donnant aucune indication claire sur les politiques démographiques à privilégier, alors même que la surpopulation compte parmi les menaces et les pressions sévères pour l'environnement humain, thème de la conférence. Lars-Göran Engfeldt justifie cette prudence par l'extrême fermeté des pays du Sud sur le sujet. Un appel à la maîtrise démographique aurait eu une connotation malthusienne<sup>319</sup> inacceptable pour ces États. La Turquie allait même jusqu'à revendiquer sa volonté de maintenir une « forte croissance démographique »<sup>320</sup>. D'autre part, le principe 21 révèle lui une conception encore cloisonnée voire « stato-nationale » des problèmes écologiques. Celui-ci reconnaît aux États le « *droit souverain d'exploiter leurs propres ressources conformément à leurs propres politiques environnementales, et la responsabilité de veiller à ce que les activités menées dans leur juridiction ne causent pas de dommages à l'environnement d'autres juridictions.* »<sup>321</sup>. Si la finalité est louable, ce principe présente l'inconvénient de réduire le combat écologique à des

---

<sup>316</sup> « Résumé des travaux de la Conférence de Stockholm des Nations Unies sur l'environnement ».

<sup>317</sup> Entretien avec David Larsson Heidenblad.

<sup>318</sup> *Ibid.*

<sup>319</sup> Relatif à la doctrine politique de l'économiste britannique Thomas Malthus prônant une « restriction volontaire » de la croissance économique et des naissances à des fins de soutenabilité.

<sup>320</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>321</sup> « Résumé des travaux de la Conférence de Stockholm des Nations Unies sur l'environnement ».

réalités nationales. La protection de l'environnement est inscrite dans une logique étatique et de voisinage. On s'attache à prévenir des dommages locaux et ponctuels vis-à-vis des États limitrophes sans réfléchir à un « équilibre écologique global »<sup>322</sup>. Selon David Larsson Heidenblad, il faut attendre la fin des années 70 pour que le caractère transnational des perturbations écologiques soit réellement saisi. En Suède, la prise de conscience intervient suite à l'affaire des pluies acides venues d'Allemagne<sup>323</sup>.

Aussi, le droit environnemental naissant dispose d'une très faible normativité. A l'instar du droit international économique, on privilégie la *soft-law*<sup>324</sup>, adaptée à la nature programmatoire et évolutive des normes environnementales. Celles-ci sont ajustées à mesure que les connaissances scientifiques progressent tout comme le consensus politique<sup>325</sup>. De fait, la Déclaration de Stockholm fixe de grandes trajectoires et objectifs à poursuivre, mais sans véritable force contraignante et réglementaire<sup>326</sup>. C'est pour l'heure un régime incitatif qui repose presque exclusivement sur la bonne volonté des États, au risque de devenir rapidement inopérant en cas de tensions géopolitiques ou de rivalités de puissance.

---

<sup>322</sup> Entretien avec David Larsson Heidenblad.

<sup>323</sup> *Ibid.*

<sup>324</sup> Droit non contraignant.

<sup>325</sup> Mario Bettati, *op. cit.*

<sup>326</sup> *Ibid.*

## *Chapitre V – Une lecture française de ce premier « Sommet de la Terre »*

Au moment du lancement de « l’initiative suédoise » à l’automne 1967, la France, comme une grande partie de l’Europe, est loin d’avoir accompli sa « révolution écologique », que ce se soit sur le terrain des idées ou des institutions politiques. A ce stade, l’opinion publique ne considérait pas qu’il existait « *un problème global de l’environnement et aucune politique globale n’avait été élaborée dans ce domaine* »<sup>327</sup>. Si le regard de la société évolue considérablement à partir de 1969 devant la succession de catastrophes écologiques comme la pollution des eaux du Rhin aux conséquences mortelles<sup>328</sup>, l’engagement politique fait toujours défaut. Celui-ci se résume à la création d’une première commission interministérielle sur l’environnement à l’initiative du Premier Ministre Jacques Chaban-Delmas, mais son impact demeure limité en l’absence d’organes institutionnels dédiés à cet enjeu<sup>329</sup>. L’inflexion environnementale semble davantage se produire en lien avec l’agenda international. En effet, la Conférence de Stockholm et ses exigences préparatoires, précipitent l’éclosion d’une écologie politique en France. Il est demandé aux différentes délégations de fournir un rapport détaillé sur l’état de leur environnement domestique, ce qui pousse la France à développer des corps dédiés à l’image du Ministère de la Protection de la Nature et de l’Environnement créé le 7 janvier 1971 et confié à Robert Poujade<sup>330</sup>. De cette manière, le processus préparatoire semble avoir un effet puissant sur le niveau d’engagement et d’organisation politique français en matière d’environnement. Mais, cela ne nous dit pas quelles seront la conception de l’écologie et la tonalité française lors du Sommet. Pour cela, je replonge dans les archives ministérielles et diplomatiques pour identifier les craintes et les priorités stratégiques de la France à l’approche et au cours de la Conférence.

---

<sup>327</sup> « Rapport français pour la Conférence des Nations Unies sur l’environnement ».

<sup>328</sup> *Ibid.*

<sup>329</sup> *Ibid.*

<sup>330</sup> « Journal officiel de la République Française », décret du 3 février 1971, Centre des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, S5038A/23.

# I. Une attitude prudente et réservée à l'approche du Sommet

## A. Des difficultés attendues

Si la France bénéficie du souffle de la diplomatie suédoise pour matérialiser et affirmer sa politique de l'environnement, elle nourrit un certain nombre de craintes et de réserves à l'approche de la Conférence. L'une des premières concerne les pays du Tiers-Monde. A l'instar du Royaume-Uni, la France s'inquiète de voir d'anciennes colonies tirer parti de l'événement pour réclamer davantage de soutien financier<sup>331</sup>. En effet, la protection de l'environnement à l'échelle mondiale suppose une assistance technique et financière à l'égard des pays en développement. Mais, le gouvernement français entrevoit les positions abusives et intéressées qui pourraient être affichées par ces États. L'avant-projet d'instructions pour le Sommet est assez révélateur, puisqu'il appelle la délégation française à se montrer « particulièrement attentive aux modalités financières »<sup>332</sup> qui seront débattues. Elle ne souhaite pas voir une logique de facture post-coloniale s'insinuer dans les discussions de la Conférence. En outre, il s'agit aussi de maintenir « *un contact étroit [...] avec les représentants des pays francophones d'Afrique afin de les aider à mieux apprécier les conséquences des positions qu'ils pourront prendre sur les problèmes de l'environnement* »<sup>333</sup>. Cette prescription diplomatique souligne la vigilance portée par la France aux charges économiques que pourraient introduire une régulation ambitieuse de l'environnement, notamment si les pays du Tiers Monde font valoir la responsabilité historique des pays du Nord dans la dégradation de la planète.

Par ailleurs, le gouvernement français n'estime pas qu'une action d'ampleur de l'ONU soit requise en matière environnementale à la lumière du travail déjà accompli par l'UNESCO. Il se fonde sur les acquis du jeune programme *L'homme et la biosphère* dévoilé en 1968, et ayant déjà donné lieu à une conférence internationale à Paris. Selon le diplomate Lars-Göran Engfeldt, la France « *avait peur que l'on sabote les efforts probants de l'UNESCO* »<sup>334</sup>, bien que ce programme n'ait pas de réelle effectivité ou d'ampleur internationale suffisante. Cette

---

<sup>331</sup> Pamela Chasek, *op. cit.*, p. 3.

<sup>332</sup> « Avant-projet d'instructions à la délégation française », 26/05/1972, Archives nationales, 19910580/1.

<sup>333</sup> « 4 réunions préparatoires de Stockholm » 17 et 20 avril 1972, Centre des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, S5038A/23.

<sup>334</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

préoccupation ne semble pas avoir quitté les esprits jusqu'à la veille de la Conférence, puisque lors de la dernière réunion préparatoire, le Ministre de la Culture Jacques Duhamel insiste à nouveau sur « *le travail accompli par l'Unesco en matière de conservation des ressources naturelles* »<sup>335</sup>.

Mais, s'il y a bien une question qui cristallise les inquiétudes à l'approche du sommet, c'est celle du nucléaire. Les diplomates s'attendent à être mis en difficulté sur le sujet, notamment suite à la reprise des essais aériens dans le Pacifique<sup>336</sup>. Ces manœuvres sont critiquées à la fois pour leurs atteintes sévères à l'environnement ainsi que pour leur contribution à l'escalade nucléaire perçue comme la « vraie » menace existentielle par la majeure partie du monde. A cet égard, l'intervention du Ministre de la Santé Jacques Foyer lors de la réunion préparatoire du 20 avril 1972 est édifiante, puisqu'il a conscience « *qu'en matière de rejets radioactifs, la France est dans une position délicate* »<sup>337</sup> suite à ses récentes campagnes d'essais atomiques en Polynésie.



### *Série d'essais nucléaires aériens en Polynésie*<sup>338</sup>

---

<sup>335</sup> « Avant-projet d'instructions à la délégation française ».

<sup>336</sup> « Note MAE, résumé de la 4<sup>ème</sup> et dernière session du comité préparatoire », 22 avril 1972, Centre des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, S5038A/23.

<sup>337</sup> « Avant-projet d'instructions à la délégation française ».

<sup>338</sup> Midi Libre, 10/10/2018 : <https://www.midilibre.fr/2018/10/10/essais-nucleaires-en-polynesie-plainte-deposee-contre-la-france-pour-crimes-contre-lhumanite.4726925.php>

## B. Les priorités stratégiques

La France définit également quelques axes prioritaires avant la tenue du Sommet. Par exemple, le Ministre de l'Agriculture Michel Cointat regrette « une référence abusive aux pollutions d'origine agricole par les pesticides et herbicides »<sup>339</sup> dans les rapports préparatoires de l'ONU. Cette remarque traduit la volonté de ne pas s'attaquer frontalement à l'agrochimie, alors en plein essor dans les pays du Nord. Des restrictions sur les intrants chimiques seraient de nature à affecter la productivité agricole. Cela contraste avec la réflexion scientifique suédoise nettement plus critique sur l'usage des biocides. Le débat s'était d'ailleurs amorcé là-bas dès 1964 dans le sillage de l'ouvrage *Silent Spring* de Rachel Carson<sup>340</sup>. En outre, le ministre de l'agriculture regrette la faible présence et explicitation des « notions d'aménagement de l'espace rural et d'utilisation des sols »<sup>341</sup>. C'est effectivement l'une des priorités affichées en France dans la politique de l'environnement, qui vise avant tout à restaurer l'éclat des paysages ruraux et pré-industriels quelque peu abîmés par la croissance urbaine et les travaux d'aménagement du territoire, ayant fait peu de cas de l'avis des citoyens et de la société civile<sup>342</sup>.

D'autre part, la délégation française entend préconiser une approche sectorielle de la lutte environnementale « de préférence à une approche globale » qui ne déboucherait, selon le Ministre plénipotentiaire Olivier Manet, sur « aucune proposition pratique »<sup>343</sup>. Il défend ici l'idée d'une réglementation spécifique à chaque matière environnementale (pratiques génératrices de pollution, espèces animales et végétales, agriculture), sans convoquer de concepts englobants telle que la biosphère ou l'écosystème qui amèneraient à rentrer dans des considérations trop abstraites. De cette manière, la France pense dessiner une voie plus pragmatique et efficiente en matière de protection internationale de l'environnement.

Aussi, les ministres et diplomates français marquent toute leur opposition aux thèses radicales formulées par le Club de Rome et les chercheurs du MIT dans le rapport *Meadows*. Je citais précédemment la mise en garde du diplomate Philippe de Seynes s'élevant contre « *les excès d'une école de pensée américaine qui voudrait un retour à la terre, et renoncer à la croissance industrielle* »<sup>344</sup>. A ce moment-là, les représentants français ne souhaitent pas relayer

---

<sup>339</sup> *Ibid.*

<sup>340</sup> Entretien avec David Larsson Heidenblad.

<sup>341</sup> « Avant-projet d'instructions à la délégation française ».

<sup>342</sup> Alexis Vrignon, *op. cit.*, p. 112.

<sup>343</sup> « Note sur l'action internationale de la France en matière d'environnement », 8 décembre 1970, Centre des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, S5038A/23.

<sup>344</sup> « Lettre de Jacques-Kosciusko Morizet adressée au Ministre des Affaires Étrangères ».



les appels à la « croissance zéro » ou à la stabilité démographique, caractéristiques de l'environnementalisme nord-américain. Ils auraient pour conséquence d'irriter les pays du Sud et de ne pas obtenir d'avancées concrètes au terme de Stockholm. L'enjeu serait davantage de rendre « compatible la compétition industrielle et la lutte contre la pollution avec les pénalisations économiques qu'elle implique pour ceux qui l'entreprennent »<sup>345</sup>. C'est toute la difficulté du compromis qui devra être trouvé à Stockholm entre l'aspiration occidentale à une croissance plus qualitative et raisonnée et les exigences développementistes et de rattrapage des pays du Sud.

## II. Un Sommet en demi-teinte

### A. Une posture conciliante et quelques succès

Les résultats de ce Sommet semblent répondre à plusieurs attentes et priorités stratégiques exprimées par la France. C'est le cas du vaste Plan d'action, qui s'inscrit dans une approche sectorielle et fragmentée des problèmes environnementaux. Ce document décline 109 résolutions concrètes et classées par catégorie selon la matière environnementale considérée. Cela ressemble très exactement à ce que le diplomate français Olivier Manet appelait de ses vœux quelques mois avant la Conférence avec le désir qu'un grand cadre d'action et de mesures concrètes soit défini à Stockholm. Si la Déclaration a le mérite d'introduire des concepts ambitieux et de rupture, il est important de fournir aux États des prescriptions précises pour que la démarche ne soit pas purement symbolique et incantatoire.

Par ailleurs, dans son compte-rendu, l'Ambassadeur de France en Suède, Pierre Francfort, souligne le bon accueil du discours de Robert Poujade par l'Assemblée plénière, ayant vanté son réalisme et son optimisme. L'intervention du ministre s'attachait à défendre la « *comptabilité entre le développement économique et la protection de l'environnement* »<sup>346</sup>, reprenant à son compte les conclusions du séminaire préparatoire de Founex, où les premières « bases matérielles d'un développement durable »<sup>347</sup> ont été esquissées. La seule voix offensive à l'égard de la France était celle du délégué de la Guinée Seydou Keita qui s'est élevé avec

---

<sup>345</sup> « Avant-projet d'instructions à la délégation française ».

<sup>346</sup> « Télégramme de la délégation française adressé au Ministère des Affaires Étrangères », 06/07/1972, Centre des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, 55038A/23.

<sup>347</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

force contre « *la poursuite des essais nucléaires et la permanence du colonialisme sous différentes formes en Afrique* »<sup>348</sup>. Ce sont les deux points sur lesquels la France s'attendait à être attaquée voire mise en difficulté, mais cette prise de parole et sa tonalité n'ont pas eu de réel effet d'entraînement lors du Sommet.

En outre, la voix française semble avoir porté dans le débat assez vif autour de la section *Développement & Environnement* du Plan d'action. Ce point était vraiment sensible pour les pays en développement, craignant de subir de lourdes pénalisations économiques et commerciales sous l'effet de ce nouveau régime international de l'environnement, potentiellement « fatal à leurs exportations »<sup>349</sup>. Dans la foulée de la 3<sup>ème</sup> CNUCED tenue à Santiago, les délégations du Tiers-Monde affichaient un front relativement uni et une grande fermeté sur la nécessité de mesures compensatoires « *au cas où de nouvelles normes d'environnement adoptées sous la pression des pays industrialisés leur feraient perdre des débouchés commerciaux* »<sup>350</sup>. Dans cette atmosphère soudainement tendue, la France s'est distinguée des autres pays occidentaux par une attitude très conciliante, à la fois dans un souci de justice à l'égard des pays du Sud, mais principalement dans l'espoir d'obtenir une certaine bienveillance en retour sur la question nucléaire<sup>351</sup>. La France s'est ainsi tenue en opposition sur ce texte à la plupart des délégations occidentales, jugeant les demandes des pays non-alignés abusives et parfois même infondées<sup>352</sup>. Finalement, c'est la version défendue par le Tiers-Monde qui l'emporte en intégrant dans son libellé des « *mesures appropriées de compensation* »<sup>353</sup>. Ce résultat signe une petite victoire pour la délégation française, ayant fait preuve de souplesse pour essayer de ménager ses intérêts et une potentielle mise en cause sur le nucléaire.

## **B. La « désillusion » du nucléaire**

En dépit d'une attitude conciliante à l'égard du Tiers-Monde, la France n'a pu éviter le vote à une très large majorité d'une résolution condamnant les essais nucléaires « *en particulier ceux qui se font dans l'atmosphère* »<sup>354</sup>. Cette initiative de la Nouvelle-Zélande et du Pérou au

---

<sup>348</sup> « Télégramme de la délégation française adressé au Ministère des Affaires Étrangères ».

<sup>349</sup> Alexandre Charles Kiss & Jean-Didier Sicault, *op. cit.*, p. 623.

<sup>350</sup> *Ibid.*

<sup>351</sup> *Ibid.*

<sup>352</sup> *Ibid.*

<sup>353</sup> *Ibid.*

<sup>354</sup> « Résumé des travaux de la Conférence de Stockholm des Nations Unies sur l'environnement ».

sein la 3<sup>ème</sup> Commission n'est pas surprenante comme elle fait suite à une série d'essais français dans le Pacifique fortement décriée. Comme je l'indiquais, la délégation s'attendait à être mise en difficulté sur le sujet, mais pas forcément au vote massif d'une résolution aussi explicite, appelant notamment à l'élimination du stock d'armes nucléaires<sup>355</sup>. Ce projet n'a soulevé que deux objections : celle de la France pour des raisons de souveraineté et celle de la Chine pointant son laxisme. Pour le diplomate suédois Lennart Båge, il aurait difficilement pu en être autrement, dans la mesure où le nucléaire occupait tous les esprits et était vu comme la principale menace existentielle pour l'humanité<sup>356</sup>. Si on ajoute à cela la question des rejets radioactifs que l'on commence à documenter au début des années 70, on comprend le caractère quasi-unanime de cette condamnation au dernier jour du Sommet. Néanmoins, la mission française a tenu à préciser que « *le gouvernement français ne se sentirait pas lié par une recommandation qu'il n'a pas votée* » et que la France n'avait jamais manqué de transmettre des rapports détaillés sur ses essais « *au Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude de l'effet des radiations ionisantes* »<sup>357</sup>.

Mais, s'il y a une déception certaine sur la question nucléaire, l'Ambassadeur Pierre Francfort reconnaît dans son compte-rendu le succès réel de Stockholm, dont la focale environnementale « n'a pas été escamotée »<sup>358</sup>. La Conférence jette les bases d'une première génération de droits et devoirs environnementaux inscrits dans une logique sectorielle et étatique, comme le souhaitait le gouvernement français.

---

<sup>355</sup> Alexandre Charles Kiss & Jean-Didier Sicault, *op. cit.*, p. 623.

<sup>356</sup> Entretien avec Lennart Båge.

<sup>357</sup> Alexandre Charles Kiss & Jean-Didier Sicault, *op. cit.*, p. 623.

<sup>358</sup> « Télégramme de la délégation française adressé au Ministère des Affaires Étrangères ».

## *Chapitre VI – L’héritage de Stockholm*

50 ans plus tard, nous pouvons apprécier l’étendue des réalisations de Stockholm et son empreinte durable sur tous les mécanismes internationaux de coopération et de régulation environnementale. Cela se traduit notamment par le réflexe d’un grand nombre d’historiens ou de spécialistes de l’environnement à réinscrire toutes les conférences, y compris les plus récentes, dans la filiation de Stockholm. La prouesse de ce Sommet est d’avoir su atteindre ce consensus inédit, alors même que la réflexion écologique était de faible intensité et que la crispation bi voire tripolaire aurait bien pu avoir raison de l’événement. Pour Lars-Göran Engfeldt, Stockholm est le point de départ de toutes les dynamiques qui animent aujourd’hui la coopération internationale en matière d’environnement<sup>359</sup>. Sans cet événement, le PNUE, mais aussi de nombreux traités et agences de surveillance n’existeraient pas, c’est à dire toutes les manifestations juridiques et institutionnelles de la « diplomatie environnementale ». En outre, ce Sommet esquisse de nouvelles méthodes et formats de négociations mêlant « chefs d’État, experts, diplomates et société civile »<sup>360</sup>, qui œuvrent, chacun dans leur registre, à l’approfondissement du droit et de la gouvernance de l’environnement. Dans ce chapitre, je m’attacherai ainsi à éclairer les nombreuses traces et inspirations durables de cet événement, qu’il s’agisse de la méthode, de la dynamique institutionnelle ou de la grammaire conceptuelle et juridique.

---

<sup>359</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>360</sup> Bettina Laville, *op. cit.*, p. 25.

# I. Une trame conceptuelle, méthodologique et institutionnelle pour l'environnement

## A. Une remarquable impulsion institutionnelle

La trace la plus visible est certainement la dynamique et le paysage institutionnel hérité de la Conférence. En effet, en appelant les États à développer leur expertise en matière d'environnement par la production de rapports nationaux, Stockholm a précipité l'émergence de ministères et de « *toute une constellation d'agences de surveillance et de protection de l'environnement* »<sup>361</sup>. C'est notamment le cas du Danemark en 1972, de la Finlande en 1973 ou de l'Allemagne de l'Ouest en 1974.



**Ministry of Environment  
and Food of Denmark**

Logo des agences nationales allemandes et danoises<sup>362</sup>

Dorénavant, il existe des « bras armés » de l'écologie, capables de stimuler la production de normes et d'encadrer leur application. A l'échelle internationale, c'est le PNUE qui est appelé à remplir cette double fonction et à ne pas se réduire à une simple « police de

---

<sup>361</sup> Entretien avec David Larsson Heidenblad.

<sup>362</sup> « <https://www.soll-galabau.de/aktuelle-news/ansicht-aktuelles/datum/2014/05/16/das-umweltbundesamt-wird-40.html> », Das Umweltbundesamt wird 40, page consultée le 07/09/2022 + « <https://eng.mst.dk/> », The Danish Environmental Protection Agency, page consultée le 07/09/2022.

l'environnement »<sup>363</sup>. Le jeune secrétariat ne déçoit d'ailleurs pas les attentes, puisqu'il fait preuve d'un réel dynamisme dès les premiers mois en travaillant à la création de programmes pour les mers régionales ou à l'organisation de colloques comme celui de Coyococ<sup>364</sup>. A cette occasion est dressée une « *liste des facteurs économiques et sociaux* »<sup>365</sup> participant à la dégradation de l'environnement. Ce document, qui devient la Déclaration de Coyococ, enrichit considérablement la réflexion et le socle juridique existant en intégrant l'approche des pays pauvres et émergents, ce qui faisait légèrement défaut à Stockholm<sup>366</sup>. En cela, le PNUE contribue très tôt à stimuler la production normative et la réflexion internationale en matière d'environnement. Le jeune secrétariat reprend également l'approche sectorielle, esquissée à Stockholm, en élaborant des protections spécifiques à chaque « urgence » environnementale.

## **B. Une méthode inspirante**

Stockholm nous lègue aussi une méthode inspirante et inclusive, qui sera reprise dans tous les conférences et rendez-vous ultérieurs. En effet, le Sommet a associé de manière inédite la société civile, notamment lors du processus préparatoire où les ONG ont contribué à la rédaction et à la promotion du rapport *Only One Earth*. Le gouvernement suédois leur a également permis d'animer l'*Environment Forum* à proximité du *Kulturhuset*<sup>367</sup> où les échanges se sont multipliés avec les délégations.

---

<sup>363</sup> Pamela Chasek, *op. cit.*, p. 8.

<sup>364</sup> Mario Bettati, *op. cit.*

<sup>365</sup> *Ibid.*

<sup>366</sup> Jacques Grinevald, *op. cit.*

<sup>367</sup> Centre culturel suédois accueillant les séances plénières et travaux de la Conférence.



*Manifestation d'un groupe environnementaliste à l'extérieur du Kulturhuset lors du Sommet  
(Photo ONU / Yutaka Nagata)<sup>368</sup>*

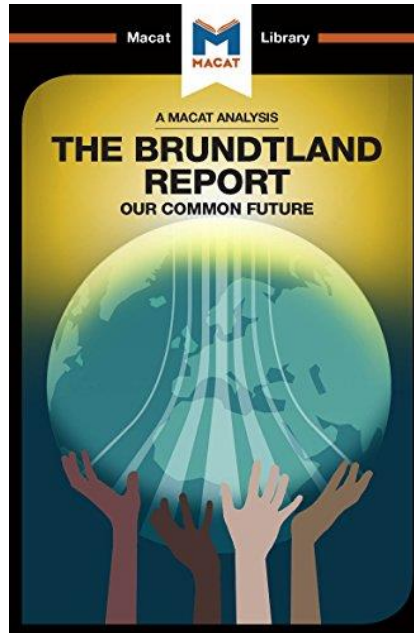
Pour la chercheuse Sylvie Ollitrault, cette collaboration nouvelle permet à l'ONU de se nourrir de l'expertise et du sens de la mise en scène des ONG qui savent capter l'attention internationale<sup>369</sup>. Cette méthode est reprise presque à l'identique par la Commission Brundtland en 1987 ou par le Sommet de Rio en 1992. Cela transparaît dans le rapport *Our Common Future*, s'inspirant largement d'*Only One Earth* et de son esthétique. Il reprend l'emblématique « prise de vue » spatiale de la Terre, qui avait tant marqué les esprits quinze ans plus tôt. Les diplomates mesurent désormais tout l'intérêt des stratégies de lobbying et de dramatisation des menaces environnementales pour créer l'événement<sup>370</sup>.

---

<sup>368</sup> « <https://www.iisd.org/fr/articles/stockholm-et-la-naissance-de-la-diplomatie-environnementale> », Stockholm et la naissance de la diplomatie environnementale, page consultée le 07/09/2022.

<sup>369</sup> Sylvie Ollitrault, *op. cit.*, p. 31.

<sup>370</sup> *Ibid.*



Couverture du rapport Brundtland (hommage à *Only One Earth*)<sup>371</sup>

L’empreinte de Stockholm se ressent aussi fortement sur le Sommet de Rio, une nouvelle fois piloté par le canadien Maurice Strong. Il semble reprendre et repousser tous les curseurs de 1972, puisque ce ne sont pas 250, mais plus de 1500 ONG qui prennent part à l’événement. L’idée d’un forum alternatif est conservée et amplifiée avec près de 17000 personnes assistant au *Forum global des ONG*. Pour Lennart Båge, on ne souhaite pas s’écarter du « sentier méthodologique »<sup>372</sup> tracé par Stockholm à la lumière des avancées historiques et plutôt inattendues que celui-ci avait permis d’obtenir. De plus, les organisateurs reprennent une autre formule suédoise en demandant à chaque État participant de produire un rapport national détaillé sur la situation environnementale. Ce procédé se révèle toujours aussi efficace pour accroître le niveau d’expertise et d’engagement des gouvernements à l’approche de ces rendez-vous clefs pour l’environnement et le climat.

## C. Un socle conceptuel

Nous devons plus à Stockholm qu’un simple changement de méthode et de stratégie dans la diplomatie multilatérale. La Conférence, et notamment sa Déclaration, a posé les

---

<sup>371</sup> World Commission on Environment and Development, *Our Common Future* (Brundtland report), Oxford University Press, 1987, page de couverture.

<sup>372</sup> Entretien avec Lennart Båge.



premières bases « matérielles » de concepts et thèmes devenus absolument centraux dans la réflexion internationale sur l'environnement. L'intuition la plus remarquable est celle du développement durable. S'il n'est pas formalisé explicitement, plusieurs ingrédients essentiels sont indiqués comme l'exigence d'une « planification rationnelle » ou de ne pas puiser au-delà des capacités de « régénération et de résilience » de la Terre<sup>373</sup>. Ces prémisses suffisent à alimenter de vastes réflexions dès l'issue de la Conférence. C'est le cas pour l'économiste français Ignacy Sachs, qui élabore le concept d'éco-développement, mêlant l'exigence d'un développement soutenable à celle d'une justice intra- et intergénérationnelle<sup>374</sup>. Il examine aussi bien le caractère soutenable du développement que ses finalités sociales et humanitaires. S'il faut veiller à ne pas dégrader la planète pour les générations futures, il ne faudrait pas non plus se satisfaire d'une croissance plus durable, mais « dont les fruits » seraient « redistribués de façon inégale »<sup>375</sup>. Cette réflexion est intéressante puisqu'elle associe deux jeunes concepts posés à Stockholm. Mais, un prolongement plus visible, à défaut d'être plus ambitieux, intervient avec le rapport *Our Common Future* en 1987, qui fixe une première définition du développement durable, celle « d'un développement qui permet « de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs »<sup>376</sup>. Il concrétise en quelque sorte les efforts de Founex et de Stockholm pour livrer les premiers contours matériels d'un développement soutenable. Toutefois, comme le déplore le philosophe Jacques Grinevald, cette définition reste très succincte et vague au sein d'un rapport qui ne condamne pas explicitement les sentiers de croissance empruntés par les pays occidentaux<sup>377</sup>. Cet acte traduit néanmoins l'influence de Stockholm, quinze ans plus tard, sur le débat et la réflexion en matière d'environnement et de développement.

## II. Une dynamique consolidée à Rio

Il est évident que le Sommet de Rio s'inspire allègrement de Stockholm sur le plan de la méthode, de l'esprit d'inclusion ou de ses concepts directeurs, mais cet événement marque

---

<sup>373</sup> « Rapport de la Conférence des Nations-Unies sur l'environnement tenu à Stockholm ».

<sup>374</sup> « <http://theconversation.com/lecodeveloppement-le-developpement-durable-autrement-114377> », *L'écodéveloppement, le développement durable autrement*, page consultée le 16/05/2022.

<sup>375</sup> *Ibid.*

<sup>376</sup> Kristin Bartenstein, *op. cit.*, p. 186.

<sup>377</sup> Jacques Grinevald, *op. cit.*

aussi un approfondissement de la coopération environnementale. Vingt ans plus tard, ce 2<sup>ème</sup> Sommet de la Terre consacre quelques avancées significatives telles que la mise en place du cadre juridique et institutionnel des COP climat particulièrement suivies ces dernières années<sup>378</sup>.



*Intervention de François Mitterrand à la tribune du Sommet de Rio*<sup>379</sup>

## **A. Les responsabilités communes, mais différenciées**

C'est l'un des approfondissements notables du Sommet de Rio dans la mesure où ce principe n'avait pu figurer dans la version finale de la Déclaration de Stockholm. En effet, dès le séminaire de Founex en juin 1971 était apparue l'idée d'un traitement différencié entre les pays en développement et les pays du Nord sur la base de l'inégale contribution historique à la dégradation de l'environnement mondial<sup>380</sup>. Mais, ce fondement n'était pas acceptable pour les pays occidentaux évoquant plutôt les inégales capacités économiques et techniques à répondre au défi environnemental pour justifier un effort supplémentaire de leur part. Sur ce point, Rio marque une légère bascule en intégrant davantage la perspective des pays pauvres et émergents<sup>381</sup>. Se voit ainsi consacrée la modulation « *des obligations conventionnelles des États en fonction du niveau et des besoins de leur développement* »<sup>382</sup>. La juriste Kristin Bartenstein

---

<sup>378</sup> Bettina Laville, *op. cit.*, p. 36.

<sup>379</sup> Maxime Tellier, « Il était une fois la COP1, la première conférence de l'ONU sur le climat », 2018.

<sup>380</sup> Kristin Bartenstein, *op. cit.*, p. 185.

<sup>381</sup> Bettina Laville, *op. cit.*, p. 36.

<sup>382</sup> Kristin Bartenstein, *op. cit.*, p. 180.

voit dans cette différenciation des obligations une tendance croissante à puiser des solutions nouvelles dans le droit international économique. C'est l'une des rares branches du droit international à admettre dans certains cas un traitement différencié selon les possibilités économiques et commerciales des États. Et, « *cette logique de la différenciation s'avère toute aussi pertinente en droit international de l'environnement* »<sup>383</sup> pour ne pas créer un régime injuste à l'égard des pays en développement, portant une faible responsabilité historique dans la fragilisation des écosystèmes, et confrontés par ailleurs à d'autres urgences économiques et sociales.

## B. L'institutionnalisation des COP

C'est l'autre réalisation majeure du Sommet de Rio, lui permettant même de réaliser un dépassement de la démarche de Stockholm. En effet, l'adoption finale de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) fait passer un nouveau cap à la coopération environnementale en instituant le principe de COP, à savoir de « conférence des parties signataires ». De cette façon, les États deviennent des « parties prenantes » d'un processus impliquant la tenue régulière de sommets internationaux sur l'environnement et le climat<sup>384</sup> qui s'enclenche à Berlin en 1995.



Angela Merkel, alors Ministre de l'environnement et architecte de la COP 1 de Berlin<sup>385</sup>

---

<sup>383</sup> *Ibid.*

<sup>384</sup> Maxime Tellier, *op. cit.*

<sup>385</sup> *Ibid.*

On mesure aujourd'hui toute l'importance de ce mécanisme ayant considérablement accru l'attention politique et médiatique portée aux questions d'environnement et de climat. C'est cette dynamique qui a rendu possible les Accords de Paris en 2015, proclamant des objectifs ambitieux en matière d'atténuation du réchauffement climatique (idéalement sous la barre des 1,5 °C, mais seuil fixé à 2 °C). Ces événements offrent également une tribune et une visibilité exceptionnelle à des activistes de l'écologie tels que Greta Thunberg, Louisa Neubauer, Adenike Oladosu ou encore Camille Etienne. Elles relaient avec force les aspirations et les impatiences d'une partie de la jeunesse appelant à une transformation plus rapide et significative de nos sociétés devant l'ampleur des dérèglements écologiques. Par cet acte fondateur, Rio semble avoir œuvré à un réel approfondissement de la dynamique de Stockholm et ne pas avoir simplement dupliqué sa méthode.

# Partie III – De Stockholm à Glasgow, près de cinq décennies de diplomatie environnementale

En revisitant la Conférence et son exigeant processus préparatoire, nous avons pu voir toute l'ingéniosité et l'esprit d'ouverture de la méthode suédoise, reproduite et amplifiée par tous les rendez-vous qui ont suivi. Bien loin de se réduire à une simple entreprise symbolique, Stockholm nous a légué une remarquable trame juridique et conceptuelle, ayant permis de renforcer sensiblement le niveau de conscience écologique tout comme le respect effectif des droits et devoirs environnementaux. Cinquante ans plus tard, la trace la plus visible reste le développement accéléré d'un vaste paysage institutionnel incluant des ministères, des agences nationales, des programmes de l'ONU ou encore les COP venant rythmer l'actualité politique internationale. Cela m'amène précisément à mon dernier axe qui s'articule autour de la diplomatie environnementale impulsée par ce Sommet. En effet, bien que jouissant d'une réelle densité politique et institutionnelle, elle est rarement convoquée dans le débat public ou jusqu'à récemment dans la littérature académique. *Alors, s'agit-il d'un mirage institutionnel ou bien d'une discipline effective et performative dans le champ international ?* La question peut légitimement se poser si l'on considère la prolongation de sentiers ultra-croissantistes et destructeurs dans une partie du monde, alors même que le niveau de connaissance et de documentation des problèmes écologiques n'a jamais été aussi élevé<sup>386</sup>. Ce constat révèle en filigrane une relative perte d'influence des scientifiques sur l'action politique, contrastant avec le cas suédois au moment où l'offensive diplomatique a été lancée. Je reviendrai ainsi dans le septième chapitre sur la nature relativement diffuse voire insaisissable de cette jeune diplomatie, qui n'est arrimée à aucun organe fixe<sup>387</sup>. Il s'agira de voir si cette flexibilité et capacité de

---

<sup>386</sup> Jacques Grinevald, *op. cit.*

<sup>387</sup> Amandine Orsini, « La diplomatie environnementale » dans Thierry Balzacq, Frédéric Charillon & Frédéric Ramel (éd.), *Manuel de diplomatie*, Presses de Sciences Po, 263-283.

diffusion constitue une force ou une faiblesse. Puis, le huitième chapitre éclairera les fragilités du processus de Stockholm marqué par une série de progrès et de regresses successifs en matière de régulation environnementale. Comme le souligne Lars-Göran Engfeldt, il ne suffit pas d'avoir des organes ou des administrations dédiés pour que l'exigence écologique infuse naturellement l'action politique<sup>388</sup>. Il est avant tout question de capacités d'action et d'influence au sein des sphères décisionnelles, ce qui semble faire cruellement défaut aux acteurs de l'environnement. Enfin, je tenterai d'esquisser des pistes de consolidation de ce nouveau champ diplomatique et de coopération internationale. Un certain nombre de voix appelle à un changement de stratégie pour gagner en efficacité et en influence. Plutôt que de miser sur la seule croissance institutionnelle, il pourrait être intéressant de renforcer les démarches interministérielles et d'extension de la lutte environnementale à des institutions situées hors de son champ traditionnel. C'est l'une des options que j'explorerai dans cet ultime chapitre.

---

<sup>388</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

# ***Chapitre VII – Les contours de la diplomatie environnementale***

De Stockholm à Glasgow, cela fait près d'un demi-siècle qu'une diplomatie de l'environnement puis du climat est à l'œuvre sur la scène internationale. Elle bénéficie aujourd'hui de multiples ramifications politiques et institutionnelles, mais ne suscite que peu d'enthousiasme auprès de l'opinion publique. Ce sont parfois des figures de l'activisme écologiste telles que Greta Thunberg ou Luisa Neubauer qui incarnent mieux ce rôle de diplomate de l'environnement en vulgarisant les enseignements du GIEC et en multipliant les interventions devant les chefs d'État. Ainsi, je m'attacherai à éclairer dans cette partie les traits spécifiques de cette branche de la diplomatie pour évaluer les effets de sa nature flexible et diffuse.

## **I. Une nouvelle discipline diplomatique**

### **A. Le souffle de l'initiative suédoise**

L'initiative suédoise à la fin des années 60 est vue par beaucoup d'historiens comme l'acte de naissance de la diplomatie environnementale. C'est à la faveur d'un entremêlement inédit des cultures diplomatiques et scientifiques que cette discipline a pu émerger. A cet égard, Éric Paglia souligne que sans l'implication et le dévouement de certains chercheurs suédois, assignés parfois à des tâches purement diplomatiques, il aurait été très difficile de convaincre certaines délégations de la nécessité d'une coopération internationale en matière d'environnement<sup>389</sup>. Il évoque à ce titre l'importance de la « popular science » comme « *méthode et style de communication dans le champ de la diplomatie environnementale* »<sup>390</sup>. Les diplomates doivent restituer les argumentaires et les alertes scientifiques de manière

---

<sup>389</sup> Éric Paglia, *op. cit.*, p. 6.

<sup>390</sup> *Ibid.*, p. 1.

accessible et affective pour que leur parole puisse résonner avec une assemblée de non-spécialistes. Par ailleurs, l'ex-Ambassadeur Lars-Göran Engfeldt, qui a contribué et vécu cette évolution, souligne l'émulation suscitée par leur démarche au sein des instances onusiennes et des gouvernements en l'espace de quelques années seulement. « *Peu de temps après, les collègues appartenant à d'autres délégations ont connu la même évolution* »<sup>391</sup>. Il a senti l'intérêt croissant pour les négociations portant sur des thèmes environnementaux lors des conventions et conférences ayant fait suite à Stockholm. De plus, si cette discipline ne s'est affirmée que récemment, elle s'est rapidement accompagnée d'une remarquable croissance normative. Le professeur Rakhyun Kim ne recensait pas moins de « *747 accords multilatéraux d'environnements* »<sup>392</sup> en 2013, ce qui est considérable.

Par ailleurs, certains décomposent encore un peu plus la diplomatie environnementale pour identifier des sous-disciplines. C'est le cas de Jacques Grinevald et Lars-Göran Engfeldt, voyant une bascule après la Commission Brundtland en 1987. En stabilisant la notion de développement durable, esquissée à Stockholm, le rapport *Our Common Future* a permis l'éclosion d'une diplomatie consacrée à cet enjeu. Celle-ci s'attache à réconcilier développement et écologie tandis que la diplomatie de l'environnement se concentre sur des problèmes environnementaux spécifiques comme la pollution marine ou les espèces végétales<sup>393</sup>. De cette manière, il y aurait deux sous-disciplines de la diplomatie de l'environnement voire une troisième si on intègre la question climatique à l'ampleur grandissante. Ces développements traduisent un profond renouvellement du monde diplomatique et ont stimulé la production normative dans le champ environnemental et économique.

Néanmoins, certains émettent des réserves quant à « l'état d'avancement » de cette diplomatie environnementale. Elle ne serait qu'en construction et assez loin de sa forme finale. L'ancien ministre suédois des Affaires Étrangères Lennart Båge rappelle par exemple que la Suède ne compte un ambassadeur assigné aux questions environnementales internationales que depuis 10 ans. Donc, l'idée fait son chemin, mais cette jeune diplomatie est loin d'être pleinement établie et considérée comme une discipline de première importance<sup>394</sup>. De plus, l'historien Éric Paglia souligne que le concept de diplomatie environnementale n'était pas

---

<sup>391</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>392</sup> Amandine Orsini, *op. cit.* p. 263.

<sup>393</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>394</sup> Entretien avec Lennart Båge.



vraiment examiné par la littérature académique et scientifique avant les années 90<sup>395</sup>. Il soutient même que les diplomates impliqués dans l'initiative suédoise ne se définissaient pas comme des diplomates de l'environnement à la fin des années 60. Ce n'est qu'à partir du Sommet de Rio que leur regard a commencé à évoluer en voyant la solidité et la possible inscription sur la durée de cette coopération environnementale au niveau mondial. Ainsi, cette discipline paraît encore jeune et fragile, mais dispose d'un réel potentiel de croissance dans les décennies qui viennent.

## B. Des traits spécifiques

Bien que sa consistance fasse débat, la diplomatie environnementale répond à des codes et règles assez spécifiques. Comme le souligne la professeur Amandine Orsini, « *l'issue de la diplomatie environnementale doit être celle d'un accord global* »<sup>396</sup>. L'obtention d'un large consensus est absolument requise, sans quoi le traité ou la convention adoptés n'auraient qu'une faible effectivité. Cette exigence découle à la fois de la nature transnationale des problèmes environnementaux et de la faible puissance normative des textes votés. En effet, le droit international de l'environnement s'apparente à de la « soft law », du droit peu contraignant, qui dessine avant tout des trajectoires et objectifs à long terme. Ce caractère évolutif et programmatoire ne lui confère qu'une opposabilité très réduite<sup>397</sup>. Le cas de l'Accord de Paris est assez révélateur, puisqu'une majorité d'États signataires ne respecte pas ses engagements en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, il reste difficile de les sanctionner directement, à l'exception d'une condamnation de l'État français pour « préjudice écologique » par le Tribunal administratif de Paris le 14 octobre 2021, mais ce verdict historique ne relève pas du droit international<sup>398</sup>. Dès lors que l'on investit les enceintes onusiennes, il faut veiller à bâtir un très large consensus qui amènerait les gouvernements réfractaires à subir un préjudice en termes d'image et de crédit politique. A cela s'ajoute la volonté des États de ne pas perdre en compétitivité les uns par rapport aux autres. Pour Alexandre Charles Kiss et Jean-Didier Sicault, le principal ressort de l'internationalisation des politiques environnementales est

---

<sup>395</sup> Éric Paglia, *op. cit.*, p. 2.

<sup>396</sup> Amandine Orsini, *op. cit.*, p. 268.

<sup>397</sup> Mario Bettati, *op. cit.*, p. 16.

<sup>398</sup> « <https://www.vie-publique.fr/en-bref/282012-changement-climatique-la-france-condamnee-pour-prejudice-ecologique> », Réchauffement climatique : l'État condamné pour préjudice écologique, page consultée le 28/06/2022.

le désir « *d'égalisation des conditions de la compétition sur les marchés internationaux* ». Il s'agit de ne pas se laisser distancer par « d'autres pays qui ne font rien dans ce domaine »<sup>399</sup>. Au-delà de raisons morales, ce sont davantage des éléments géostratégiques qu'il faut savoir intégrer afin que les mécanismes internationaux de protection environnementale produisent tous leurs effets. Par ailleurs, l'une des spécificités de cette diplomatie tient à sa capacité à inclure et à associer étroitement des acteurs « non étatiques de nature diverse ». Ce chemin d'ouverture et d'inclusion a été ouvert à Stockholm et prolongé de manière assez vertigineuse par la suite. Toute une cohorte d'acteurs tels que les ONG, les activistes, les représentants syndicaux ou d'organisations citoyennes peuvent désormais faire résonner leur voix dans ces conférences internationales.

## II. Une nature diffuse et flexible en question

La diplomatie environnementale se caractérise par sa nature diffuse et l'extrême variété de ses manifestations politiques et institutionnelles. Cette capacité à essaimer très largement la rend parfois difficile à identifier pour le grand public. L'un de ses premiers registres d'expression est la capacité à réorienter l'action d'organisations existantes et n'intégrant pas jusqu'ici l'environnement dans leur champ d'action. Par exemple, l'Unesco a décidé de prendre sous sa coupe « *la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972* »<sup>400</sup>, l'amenant à gérer des sites naturels. Cela traduit le désir de certaines institutions de se saisir directement de certaines matières environnementales, sans déléguer ce rôle à des organisations spécialisées dans ce domaine. Cette logique est à double tranchant, puisqu'elle est susceptible de débloquent des moyens d'action supplémentaires pour la cause environnementale lorsque des organisations majeures et à compétence générale s'en emparent, mais peut également conduire à une dilution de l'expertise et des actions menées s'il s'agit d'une opération strictement cosmétique. En outre, certaines institutions et leurs traités, « *qui n'avaient pas initialement d'objectifs environnementaux* », en ont épousé. C'est le cas « *de l'Organisation internationale des bois tropicaux et de la Commission baleinière internationale* »<sup>401</sup>.

---

<sup>399</sup> Alexandre Charles Kiss et Jean-Didier Sicault, *op. cit.*, p. 606.

<sup>400</sup> Amandine Orsini, *op. cit.*, p. 265.

<sup>401</sup> *Ibid.*



# ITTO

ORGANISATION INTERNATIONALE  
DES BOIS TROPICAUX

*Logo de l'OIBT<sup>402</sup>*

Ces exemples reflètent la capacité de la diplomatie environnementale à s'insinuer dans des sphères où elle n'était pas considérée et à contribuer par-là même à l'essor d'un droit conventionnel et dérivé encadrant un sujet environnemental spécifique. En conséquence, les protections et les régimes environnementaux sont particulièrement fragmentés. Pour Amandine Orsini, cette « absence de rattachement institutionnel unique »<sup>403</sup> permet aussi une diffusion des normes et exigences environnementales vers d'autres instances diplomatiques. Cela nous aide à comprendre le caractère parfois insaisissable de cette diplomatie qui n'est arrimée à aucun organe fixe et mise sur une pénétration efficace d'instances préétablies et aux fortes capacités d'action.

---

<sup>402</sup> « [https://www.itto.int/fr/about\\_itto/](https://www.itto.int/fr/about_itto/) », A propos de l'OIBT, page consultée le 07/09/2022.

<sup>403</sup> Amandine Orsini, *op. cit.*, 266.

## ***Chapitre VIII – Les résultats contrastés du « processus de Stockholm »***

Le processus de Stockholm couvre près de quarante ans, voire cinquante pour certains auteurs, de conférences et de rendez-vous internationaux sur l'environnement. On ne peut pas dire que le sentier et la progression aient été constants au cours de cette séquence, marquée par des parenthèses « d'euphorie » et de sévères désillusions. De fait, certaines fragilités pouvaient être entrevues dès l'issue de Stockholm, dans la mesure où le Sommet a posé une approche sectorielle et fragmentée des problèmes écologiques, pouvant amener à la fois à perdre de vue la nature systémique des difficultés à traiter ainsi qu'à générer une profusion de traités que les gouvernements ne savent pas digérer et appliquer. Le juriste italien Mario Bettati est convaincu qu'aucun dirigeant ne peut avoir une connaissance exhaustive des quelques 500 traités ayant été conclus dans le domaine environnemental<sup>404</sup>. Au-delà de cette complexité normative, on observe également une tendance à la dilution du message et de l'exigence écologique dans un certain nombre d'arènes et d'institutions internationales. Jacques Grinevald évoque sur ce point l'influence techno-libérale régnant dans certaines organisations et des conversions écologiques artificielles<sup>405</sup>. Il sera intéressant de creuser cet aspect pour tenter d'expliquer la lente progression de l'écologie et de la diplomatie environnementale, alors même qu'elle bénéficie désormais de multiples ramifications politiques et institutionnelles.

---

<sup>404</sup> Mario Bettati, *op. cit.*, p. 21.

<sup>405</sup> Jacques Grinevald, *op. cit.*

# I. Les failles structurelles de la protection internationale de l'environnement

## A. La fragilité du cadre institutionnel

C'est l'une des grandes tares de la politique internationale de l'environnement. L'enjeu n'est pas seulement la croissance des institutions, mais son caractère qualitatif. *Ont-elles véritablement les moyens ou la volonté d'agir pour garantir l'exécution des normes environnementales ?* La réponse est plutôt négative pour Mario Bettati, pointant les graves « déficiences structurelles » du PNUE, censé être le phare de l'exigence écologique à travers le monde<sup>406</sup>. L'organe reste à ce jour faiblement doté et ne dispose d'aucun pouvoir contraignant à l'égard des États qui choisiraient de déroger aux règlements internationaux. Dans un avis rendu le 20 janvier 2011, la Commission européenne regrettait l'absence d'obligation de « rendre des comptes en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques convenues »<sup>407</sup>. Cette vulnérabilité contraste avec les promesses de Stockholm et les grandes attentes que l'on plaçait dans ce secrétariat. Mais, ce n'est que le reflet des limites rencontrées par la plupart des institutions à vocation environnementale. Celles-ci doivent composer avec des « budgets modiques et souvent dérisoires » et se retrouvent prises de vitesse devant l'amplification des crises écologiques<sup>408</sup>. Cette impuissance donne parfois le sentiment qu'il n'y a pas de réelle gouvernance mondiale de l'environnement comme elle recouvre une mosaïque d'institutions et d'agences largement entravées dans leur action. De plus, ces organes n'ont pas la possibilité de se reposer sur une autorité centrale capable, au moins temporairement, de pallier leur manque de ressources. Ce rôle aurait dû être celui du PNUE en vue d'apporter une respiration aux entités nationales et régionales, mais celui-ci reste gravement sous-alimenté.

## B. Une approche sectorielle et fragmentée

Cinquante ans après Stockholm, on ne semble avoir abandonné cette appréhension sectorielle et fragmentée des problèmes écologiques, du moins dans la pratique politique. L'un

---

<sup>406</sup> Mario Bettati, *op. cit.*

<sup>407</sup> Bettina Laville, *op. cit.*, p. 33.

<sup>408</sup> Mario Bettati, *op. cit.*

de ses grands inconvénients est de nous amener à considérer chaque perturbation isolément sans réfléchir à un équilibre écologique global<sup>409</sup>. On voit pourtant la résonance croissante de certains concepts tels que l'Anthropocène nous invitant à envisager les crises écologiques sur un temps long et de manière transversale, mais ces réflexions ne trouvent que peu d'écho et de relais politiques. Ce qui prévaut dans la coopération environnementale, c'est l'élaboration de régimes de protection matière par matière. On aboutit ainsi à un droit international des plus fragmentés et complexes à déchiffrer<sup>410</sup>. La persistance de cette logique sectorielle amène aussi à traiter séparément le climat et la biodiversité. Pour Jean-Charles Hourcade et Lars-Göran Engfeldt, cette césure est à la fois artificielle et dangereuse, puisqu'elle a conduit à un effacement de la biodiversité au profit de la question climatique. Ce n'est pas qu'un enjeu théorique, dans la mesure où cette fragmentation du droit international « *contribue à un manque de coordination et d'efficacité dans la pratique* »<sup>411</sup>. L'ONU a tenté d'y remédier à l'occasion de l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire en 2005 visant à redonner de la visibilité aux urgences affectant la biodiversité. Mais, du retard a été accumulé en la matière avec une prédominance assez nette des réflexions climatiques. C'est l'un des paradoxes de notre époque. Nous prêtons une attention moindre à la biodiversité, alors que nous en faisons partie. Cette tendance se confirme avec le faible intérêt porté aux publications de l'IPBES<sup>412</sup>, qui n'est rien de moins que l'équivalent du GIEC pour la biodiversité.



*Coalition d'experts internationaux sur la biodiversité (créée par le PNUE en 2012)*<sup>413</sup>

---

<sup>409</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>410</sup> Mario Bettati, *op. cit.*, p. 21.

<sup>411</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>412</sup> Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), créée en 2012.

<sup>413</sup> « <https://www.sera.asso.fr/index.php/la-6eme-session-de-ipbes-alerte-sur-la-necessite-dagir/> », La 6<sup>ème</sup> session de l'IPBES alerte sur la nécessité d'agir, page consultée le 10/09/2022.

Par ailleurs, le maintien de l'approche sectorielle rend la diplomatie environnementale assez peu performante sur les crises et les perturbations systémiques. Jacques Grinevald souligne que les rares progrès obtenus sur la période récente concernent des sujets concrets tels que l'ozone ou le mercure. En effet, l'adoption du Protocole de Montréal sur l'Ozone en 1985 était vue comme une avancée significative pour le combat écologique en visant « *l'élimination graduelle à l'échelle mondiale des substances appauvrissant la couche d'ozone* »<sup>414</sup>. Pour le reste, les résultats semblent assez mitigés. On parvient à avoir de l'efficacité sur des thèmes précis et à la réalité circonscrite, mais moins sur les enjeux plus complexes et systémiques qui impliquent des réorientations profondes. C'est l'une des raisons de l'échec retentissant du Sommet de Copenhague où les États n'ont pas su s'accorder sur la suite à donner au protocole de Kyoto en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre<sup>415</sup>. Cet événement a révélé toutes les « *incohérences et les égoïsmes des États en matière de coopération internationale et de politique climatique* »<sup>416</sup>. La Conférence n'avait même pas permis de fixer les modalités de l'assistance financière et technique pour les pays en voie de développement. On pourrait toutefois nuancer ce constat suite à l'éclatante relance du « multilatéralisme vert » au moment de l'Accord de Paris, qui est un « *traité juridiquement contraignant sur les changements climatiques* »<sup>417</sup>. C'est un excellent contre-exemple face aux limites susmentionnées. Cependant, très peu de pays de signataires mènent une politique de développement économique et industriel compatible avec leurs engagements. Un article de Reporterre souligne que seuls les îles Marshall, le Suriname et la Norvège avaient rendu leur copie à l'ONU en 2020 concernant leur niveau d'émission, ce qui laisse penser que tous les autres États n'étaient pas dans les clous de cet accord pourtant historique<sup>418</sup>.

---

<sup>414</sup> « <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/affaires-internationales/partenariats-organisations/appauvrissement-couche-ozone-protocole-montreal.html> »,

Appauvrissement de la couche d'ozone : Protocole de Montréal, page consultée le 24/06/2022.

<sup>415</sup> Mario Bettati, *op. cit.*, p. 51.

<sup>416</sup> *Ibid.*

<sup>417</sup> « <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris> », *L'Accord de Paris - CCNUCC*, page consultée le 28/06/2022.

<sup>418</sup> Alexandre-Reza Kokabi, « La France ne respecte pas ses engagements de l'Accord de Paris sur le climat », 12/02/2020.

## C. Une influence techno-libérale ?

Bien que la diplomatie environnementale soit parvenue à s'inviter dans de nombreuses arènes et institutions internationales, cela semble se faire au prix d'une certaine dilution de son message. L'une des raisons avancées serait l'influence techno-libérale qui s'exerce au sein des instances onusiennes. Jacques Grinevald évoque notamment le cas de Maurice Strong, issu du monde des affaires, et n'ayant été rien de moins que l'architecte successif de Stockholm, du PNUE et de Rio, trois moments « constituants » de la diplomatie environnementale. Selon lui, le haut fonctionnaire canadien aurait tracé la voie pour les multinationales souhaitant peser sur la coopération naissante en matière d'environnement<sup>419</sup>. Son intention aurait été de museler les environnementalistes au sein des Nations-Unies en présentant le monde des affaires comme le 1<sup>er</sup> partenaire dans la mise en place d'un développement harmonieux. De cette façon, les FTN pouvaient imposer une acception réductrice et fragmentaire du développement durable, ne s'attaquant pas frontalement aux schémas de croissance des pays occidentaux<sup>420</sup>. Cette approche n'est pas inintéressante au vu de la définition particulièrement vague du développement durable posée par le rapport Brundtland auquel Maurice Strong a contribué. Pour autant, je ne pense pas que l'on puisse le présenter comme le « *symbole de l'emprise du monde des affaires sur la politique internationale* » du développement durable<sup>421</sup>. Comme le rappelle Lars-Göran Engfeldt, il a tout de même déployé des « efforts remarquables pendant 60 ans » pour bâtir une compréhension et des mécanismes internationaux de régulation environnementale<sup>422</sup>. Sans son engagement, l'invisibilisation politique et juridique de l'environnement aurait pu se poursuivre encore quelques décennies avec des conséquences dramatiques. Il était vital de faire advenir de premiers cadres institutionnels et réglementaires mondiaux puis nationaux pour prévenir une fuite en avant des États, davantage soucieux de leur dynamisme économique et industriel. Néanmoins, il est pertinent de faire remarquer que la vision du développement durable consacrée lors de ces événements est relativement décevante et pas de nature à disqualifier les chemins de croissance dominants aux effets destructeurs à moyen et long terme.

---

<sup>419</sup> Jacques Grinevald, *op. cit.*

<sup>420</sup> Jacques Grinevald, *op. cit.*

<sup>421</sup> *Ibid.*

<sup>422</sup> « [https://www.mauricestrong.net/index.php?option=com\\_content&view=article&id=107:lars-goran-engfeldt&catid=25&Itemid=63](https://www.mauricestrong.net/index.php?option=com_content&view=article&id=107:lars-goran-engfeldt&catid=25&Itemid=63) », *An enduring political and moral influence*, page consultée le 22/07/2022.



Par ailleurs, une autre manifestation de l’empreinte techno-libérale est la conversion manquée de plusieurs grandes institutions à l’écologie. L’économiste américain Herman Daly, chef de file des environmentalistes, souligne l’échec cuisant du département environnemental développé par la Banque mondiale en 1991. S’il juge les débuts prometteurs avec la présence de véritables pionniers de l’écologie comme Robert Costanza, il démissionne dès 1994 en admettant que la greffe n’a pas pris. L’universitaire texan fustige la prévalence d’une grammaire « techno-économique du capitalisme occidental »<sup>423</sup>. Cette tentative reflète les limites de la pénétration de l’éthique écologique dans les grandes institutions financières et de développement multilatérales. En conséquence, cette jeune discipline diplomatique ne peut pas tout miser sur sa flexibilité et capacité de diffusion, car certaines sphères pourraient bien rester hermétiques à ces nouvelles idées, en particulier si elles s’attaquent aux modèles de croissance dominants.

## **II. Un manque de volonté politique et institutionnelle ?**

### **A. Le refus d’un changement global de paradigme**

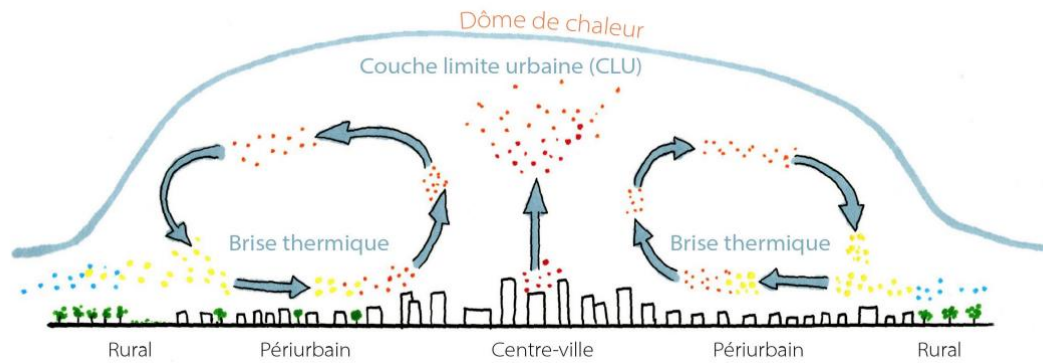
A l’heure actuelle, ce n’est pas la densité institutionnelle qui semble faire défaut à la diplomatie environnementale, mais plutôt sa capacité à s’affirmer comme une matière prioritaire dans l’agenda politique. On peine à rehausser le niveau d’engagement des États, qui se retrouvent parfois même condamnés pour inaction climatique à l’image de la France, de l’Allemagne, de la Belgique ou des Pays-Bas. L’une des explications avancées serait la peur d’agir devant l’ampleur et la radicalité des changements à opérer. Selon Lennart Båge, il peut y avoir « *un tribut économique et politique à payer sur le court ou moyen terme* » que les décideurs ne veulent pas forcément assumer<sup>424</sup>. Des mesures très restrictives, aussi justifiées soient-elles, pourraient heurter leurs électeurs et compromettre leur avenir politique, ce qui les incite à une certaine prudence. Cette logique semble se vérifier au vu de la faiblesse des politiques environnementales de certains États, pourtant sévèrement affectés par le

---

<sup>423</sup> Jacques Grinevald, *op. cit.*

<sup>424</sup> Entretien avec Lennart Båge.

réchauffement climatique. C'est notamment le cas de l'Arabie Saoudite, confrontée à la multiplication d'épisodes de canicules liés à des « *dômes de chaleurs* », mais se refusant pour l'instant à réduire son exploitation fossile très précieuse à son économie<sup>425</sup>.



*Représentation simplifiée d'un dôme de chaleur.*<sup>426</sup>

Les pays occidentaux lui demandent même d'accroître sa production face aux conséquences de la guerre en Ukraine<sup>427</sup>. Cet exemple montre bien comment le contexte international, mais surtout l'acceptabilité sociale et économique peuvent museler les politiques environnementales. On pourrait dresser un constat similaire pour l'Australie, subissant des assauts écologiques majeurs et à répétition, mais il n'est toujours pas question de réduire la production minière de l'île dont le poids économique est considérable (10 % du PIB). Certains attendaient une inflexion suite au retour de la gauche au pouvoir, mais la nouvelle Ministre des Ressources, Madeleine King, a confirmé que la production de charbon devait rester soutenue face à la flambée des prix de l'énergie liée au conflit russo-ukrainien<sup>428</sup>. Dans ces deux cas, les risques et les conséquences environnementales sont bien identifiés, mais il reste difficile d'engager des réformes d'ampleur qui menaceraient des intérêts économiques, industriels ou politiques très importants dans l'immédiat.

<sup>425</sup> *Ibid.*

<sup>426</sup> A'urba (agence d'urbanisme Bordeaux-Aquitaine), *De l'îlot de chaleur urbain à l'îlot de fraîcheur*, Regard sur l'espace public, 2020.

<sup>427</sup> « <https://information.tv5monde.com/info/petrole-l-opep-augmente-peine-sa-production-loin-des-attentes-occidentales-466655> », Pétrole : l'Opep+ augmente à peine sa production, loin des attentes occidentales, page consultée le 07/08/2022.

<sup>428</sup> « <https://www.afr.com/policy/energy-and-climate/labor-backs-coal-to-fix-power-crisis-20220603-p5aqum> », Labor backs coal to fix power crisis, page consultée le 07/08/2022.

D'autre part, les efforts pour préciser le contenu d'un développement durable ou harmonieux restent limités, en dehors des contributions du GIEC. Le philosophe Jacques Grinevald déplorait notamment les acceptions édulcorées retenues dans le rapport Brundtland, qui a structuré toute la politique internationale du « *sustainable development* »<sup>429</sup>. Sa tonalité résolument optimiste a pu laisser penser qu'il n'y avait pas de frictions particulières entre écologie et croissance économique. De fait, les conférences sur l'environnement qui ont suivies n'ont jamais formellement dénoncé les modèles de croissance et de développement des pays occidentaux, préférant évoquer leurs responsabilités et exigences futures. Pour le philosophe, il manque « *une critique de la trajectoire historique contingente qui a servi de modèle à l'idée même de ce qu'on appelle « le développement »* »<sup>430</sup>. Cela reste un impensé des grands rendez-vous de la diplomatie environnementale, qui dans sa recherche de consensus, ne souhaite pas braquer les grandes puissances. On voit pourtant la contradiction entre la proclamation d'engagements écologiques ambitieux et la prolongation de politiques économiques et industrielles qui ne permettent pas de les atteindre. Ce sujet revêt une importance toute particulière, car il faut tracer une voie nouvelle et convaincante pour les pays en développement, au risque de les voir simplement répéter les erreurs des pays du Nord.

## **B. Une mise en œuvre encore déficiente**

La diplomatie environnementale se heurte très souvent à la question de la mise en œuvre concrète de ses ambitions et trajectoires de long terme. On a pu le voir à l'occasion de l'Accord de Paris fixant des objectifs très ambitieux en matière d'atténuation du réchauffement climatique, mais n'amorçant que peu de réflexions « de nature programmatique » sur les réformes politiques à engager pour pouvoir se conformer à cet engagement<sup>431</sup>. De ce fait, les nouveaux régimes écologiques ont une portée très limitée et sont difficiles à piloter sur la durée, comme en témoigne les COP de Bonn ou de Glasgow, incapables de « préserver la dynamique de Paris »<sup>432</sup>. Ces événements n'ont pas non plus la possibilité de s'ingérer dans les questions financières, qui commandent en grande partie l'action politique. Cela peut donner un caractère très abstrait aux traités et conventions adoptés ne contenant pas d'indications claires sur la

---

<sup>429</sup> Jacques Grinevald, *op. cit.*

<sup>430</sup> Jacques Grinevald, *op. cit.*

<sup>431</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>432</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

marche à suivre et sur les ressources financières à débloquer pour exécuter ces nouvelles normes. Ce manque de prolongement opérationnel pour les textes environnementaux est à la source de profondes insatisfactions et désillusions d'une partie de la jeunesse, relayées par Greta Thunberg et son mouvement *Fridays for future*, considérant parfois la diplomatie de l'environnementale comme une discipline abstraite et assez peu productive.

D'autre part, ces problèmes d'exécution des normes tiennent également à la lenteur des développements institutionnels. Par exemple, à l'occasion du Sommet de Copenhague en 2009, les États avaient voulu créer un Fonds Vert pour le climat (Green Climate Fund), mais celui-ci n'a été « pleinement opérationnel » que dix ans plus tard<sup>433</sup>.



*Fonds vert pour le Climat basé à Incheon en Corée du Sud*<sup>434</sup>

Par conséquent, les créations institutionnelles peuvent mettre du temps à se déployer tandis que la situation environnementale continue à se dégrader très rapidement. Jusqu'à présent, les efforts de réorientation des stratégies de développement ne suivent pas le rythme de « l'accélération des impacts des activités humaines sur la planète »<sup>435</sup>.

---

<sup>433</sup> Entretien avec Lennart Båge.

<sup>434</sup> « [https://en.wikipedia.org/wiki/Green\\_Climate\\_Fund](https://en.wikipedia.org/wiki/Green_Climate_Fund) », Green Climate Fund, page consultée le 10/09/2022 + « <https://www.greenclimate.fund/about/secretariat/headquarters> », Headquarters, page consultée le 10/09/2022.

<sup>435</sup> Entretien avec Lennart Båge.

# *Chapitre IX – Les voies de consolidation de la diplomatie environnementale*

A l'heure du bilan sur près de 50 ans de diplomatie environnementale et climatique, les résultats semblent assez contrastés. Le cinquantenaire de la Conférence de Stockholm a d'ailleurs été marqué par une certaine gravité voire colère de plusieurs militants : « *Je ne crois pas qu'il y ait quoi que ce soit à célébrer, car la crise climatique est toujours là, elle s'est aggravée au cours des dernières années et de nombreuses mesures politiques n'ont fait que l'aggraver* »<sup>436</sup>. Si Stockholm et Rio ont été deux succès fondateurs et éclatants en matière de coopération environnementale, il n'y a eu qu'une faible matérialisation de cette éthique écologique au sein des sociétés. La croissance institutionnelle et juridique est indéniable, mais la plupart des ministres de l'environnement sont relégués à une place secondaire et insuffisamment sollicités par les chefs de gouvernement. Au-delà d'avoir une administration dédiée, l'enjeu est d'assurer la mise en œuvre et le déploiement des politiques environnementales qui ne se conçoivent pas séparément des questions économiques, financières et industrielles. Ainsi, je tenterai dans cet ultime chapitre de dégager des pistes pour consolider la diplomatie et la politique internationale de l'environnement.



*Affiche pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la Conférence de Stockholm*<sup>437</sup>

<sup>436</sup> *GEO*, art-cité.

<sup>437</sup> « <https://www.stockholm50.global/fr> », A propos de la réunion internationale, page consultée le 08/09/2022.

# I. Diffuser l'exigence environnementale au-delà du champ écologiste

## A. L'option interministérielle

L'ambition de Stockholm puis de Rio était de présenter l'environnement comme une « *composante essentielle du développement économique et social* »<sup>438</sup>. Mais, dans les faits, il a été saisi comme un problème à part entière et confié à des administrations qui n'étaient pas en capacité d'agir par manque de ressources humaines et financières<sup>439</sup>. On constate souvent que les ministres de l'environnement comptent parmi les membres les moins influents des gouvernements. Dans le cas français, l'économiste Jean-Charles Hourcade voit même une baisse significative de la résonance de ce ministère suite au départ de Robert Poujade en 1974, qui disposait d'un réel poids politique<sup>440</sup>. L'ancien maire de Dijon évoquera d'ailleurs un *Ministère de l'Impossible* dans un ouvrage paru l'année suivante. Face à ces puissantes limites, l'une des options envisagées est la méthode interministérielle afin de placer l'écologie et l'environnement au cœur de la matrice gouvernementale<sup>441</sup>. En effet, la mise en place de commissions interministérielles permet un dialogue et une coordination constante avec des départements décisifs comme l'économie ou les finances, conditionnant bien souvent la réussite et l'ampleur finale des plans d'action environnementaux. Lorsque les projets sont uniquement pilotés par le ministère de l'environnement, les choses ont tendance à se verrouiller au moment de la préparation du budget de l'État où d'autres sujets tendent à éclipser la cause écologique<sup>442</sup>. Cette approche est intéressante, puisque de nombreux ministres se sentent empêchés dans leur action et évoquent une administration à la peine pour accompagner leurs initiatives.

Un autre chemin se dessine actuellement dans plusieurs pays avec le désir de traiter la question écologique à un autre niveau comme celui du Premier Ministre ou du Ministère des Finances. C'est notamment la voie empruntée par la France où la Première Ministre Élisabeth Borne est en charge de la planification écologique avec sous son autorité deux ministres délégués aux questions énergétiques et environnementales. Il faut attendre de voir si cette

---

<sup>438</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>439</sup> Mario Bettati, *op. cit.*, p. 17.

<sup>440</sup> Entretien avec Jean-Charles Hourcade.

<sup>441</sup> *Ibid.*

<sup>442</sup> *Ibid.*

nouvelle architecture est purement cosmétique ou si elle apporte une efficacité et un dynamisme supplémentaires dans l'action politique. Du côté de la Suède, Lars-Göran Engfeldt regrettait qu'il y ait toujours un bureau de la protection environnementale « *en dépit des multiples tentatives de faire remonter cette responsabilité au niveau du Premier Ministre* »<sup>443</sup>. Ces initiatives traduisent la volonté de lever certains blocages et verrous dans le traitement politique de l'environnement. Cela supposerait une gestion à un niveau plus élevé et la diffusion de cette exigence écologique à l'ensemble des ministères. Cette intuition de la « matrice environnementale » figurait d'ailleurs dans le rapport préparatoire de la France pour Stockholm, estimant que « *la politique de l'environnement ne* » pouvait « *être détachée de la politique générale du développement économique, social et culturel* » et devait « *s'inscrire dans une politique territoriale* »<sup>444</sup>. C'est l'ambition des démarches actuelles de différents pays afin de sortir de l'inaction ou de l'impasse écologique.

## **B. Un renforcement de la gouvernance mondiale**

Des pistes sont également envisagées pour consolider la gouvernance mondiale de l'environnement, minées par de sérieuses failles structurelles et le manque de force contraignante de ses règlements. Certaines voix soutiennent un renforcement du PNUE pour en faire une force véritablement motrice dans ce système de gouvernance, mais cela impliquerait des contributions financières bien plus significatives que les États ne seront pas facilement disposés à accepter<sup>445</sup>. Une autre proposition appelle plutôt à la création d'une « *OME (Organisation mondiale de l'environnement) ou d'une ONU (Organisation des Nations unies pour l'Environnement)* » afin de disposer d'un second relais puissant de l'écologie au sein des Nations-Unies. Si cette idée plaît à la France, à l'Union européenne et à la plupart des pays africains, elle est vigoureusement contestée par les pays émergents et les États-Unis, craignant la création de ce qui serait un pendant écologique de l'OMC, « *introduisant de nouvelles régulations contraignantes* »<sup>446</sup>. Il faut également mentionner les efforts de l'OCDE, qui nourrit une réflexion intéressante sur la conciliation des exigences de développement et de protection environnementale. Celle-ci s'est traduite en 2010 par l'introduction du thème de la croissance

---

<sup>443</sup> Entretien avec Lars-Göran Engfeldt.

<sup>444</sup> « Rapport français pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement ».

<sup>445</sup> Bettina Laville, *op. cit.*, p. 33.

<sup>446</sup> *Ibid.*

verte à l'occasion d'une « Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres »<sup>447</sup>. Dans les pas du rapport Brundtland, l'OCDE et son économie verte appellent à cheminer vers de nouveaux modes de production et de consommation. Il est question « d'amender le système économique pour le rendre moins destructeur »<sup>448</sup>. Mais, une nouvelle fois, ce concept a cristallisé de vifs désaccords avec la crainte des pays émergents de se voir fermer les portes des marchés du Nord.

Par ailleurs, le juriste Mario Bettati suggère une idée originale pour renforcer la coopération et l'assistance environnementale. Il fait référence à la « responsabilité de protéger » introduite lors du Sommet du millénaire en 2005<sup>449</sup>. Ce principe redéfinissait légèrement la notion de souveraineté en lui associant désormais un devoir et une exigence de protection des populations soumises à des violations massives des droits de l'homme. On pourrait tout à fait imaginer que ce principe onusien soit étendu à la question des perturbations écologiques qui affectent puissamment certains territoires.

## **II. Élaborer une grammaire enthousiasmante et performative du développement durable**

Face à la lente intégration de l'exigence écologique dans le champ politique et économique, on peut s'interroger sur l'efficacité des discours et argumentaires critiques sur la croissance. Un lexique ambitieux s'est structuré avec les notions d'Anthropocène, de décroissance ou de service écosystémique, mais il infuse relativement peu le discours politique en dehors de la famille écologiste. Dans ce cadre, l'historienne Elodie Vieille-Blanchard revient sur l'emblématique rapport *Meadows* pour éclairer quelques erreurs stratégiques. Par exemple, le Club de Rome appelle à la croissance zéro essentiellement au nom de la catastrophe écologique qui s'annonce et consacre très peu de paragraphes à la désirabilité de cet état stationnaire. A ses yeux, il aurait été pertinent d'évoquer les vertus d'une société sobre en termes de « croissance de la culture, de spiritualité ou de qualité de vie », plutôt que d'encourager cette évolution sur des bases strictement pessimistes et ainsi peu engageantes pour le grand

---

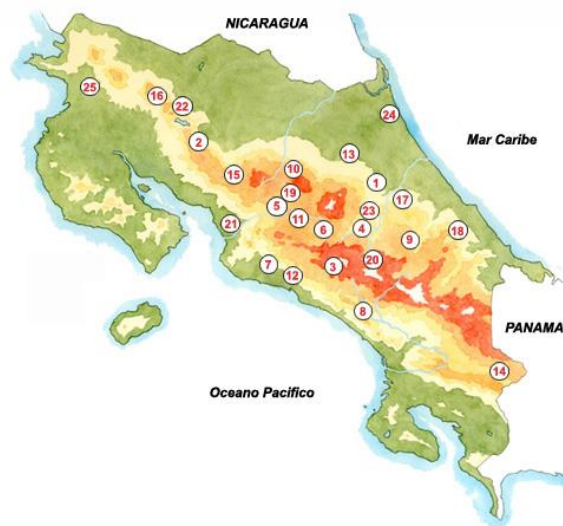
<sup>447</sup> *Ibid.*

<sup>448</sup> *Ibid.*

<sup>449</sup> Mario Bettati, *op. cit.*, p. 19.



public<sup>450</sup>. Cela résonne parfaitement avec les limites actuelles des approches décroissantes très habiles pour éclairer l'insoutenabilité physique de nos modèles économiques, mais un peu moins pour dessiner des perspectives de progrès social et politique dans une « société durable »<sup>451</sup>. La diplomatie environnementale pourrait s'inspirer de cette réflexion afin de gagner en force de conviction. Lennart Båge souligne que les diplomates peinent à convaincre les pays en développement « de l'existence de modèles alternatifs de croissance »<sup>452</sup>. L'idée de développement reste désespérément associée à la référence occidentale, pourtant à la source d'un grand nombre de difficultés actuelles. Si l'on ne parvient pas à tracer clairement le chemin vers un développement résilient, la coopération environnementale risque d'être fortement entravée, notamment par des pays en développement s'estimant injustement lésés. Pourtant, il existe déjà quelques exemples probants en matière de société durable. On pourrait citer la stratégie du Costa Rica, dont la majeure partie du territoire est une zone protégée. Le pays promeut un éco-tourisme valorisant ses vastes parcs nationaux et sa biodiversité tropicale. Le gouvernement se félicitait même l'année dernière d'approcher la neutralité carbone<sup>453</sup>. Donc, il est possible d'imaginer des modes d'organisation politique et économique qui soient compatibles avec les équilibres environnementaux.



Carte recensant les 25 zones protégées du Costa-Rica<sup>454</sup>

<sup>450</sup> Elodie Vieille-Blanchard, *op. cit.*

<sup>451</sup> *Ibid.*

<sup>452</sup> Entretien avec Lennart Båge.

<sup>453</sup> Entretien avec David Larsson Heidenblad.

<sup>454</sup> « [https://www.costarica-nature.org/FRANCAIS/infos\\_generales\\_Costa\\_Rica/Fiches\\_Infos/Parcs-Nationaux/CostaRica-zones-protegees.htm](https://www.costarica-nature.org/FRANCAIS/infos_generales_Costa_Rica/Fiches_Infos/Parcs-Nationaux/CostaRica-zones-protegees.htm) », Les parcs nationaux du Costa Rica, page consultée le 09/09/2022.

D'autre part, la promotion du développement durable devrait s'accompagner de l'introduction de nouveaux indicateurs mesurant le progrès humain et la soutenabilité écologique. Il paraît difficile d'amener les États à épouser un développement résilient « si le PIB reste la référence ultime »<sup>455</sup>. Cette transition se ferait au prix d'une dégringolade dans la hiérarchie économique mondiale, ce qui n'est pas recevable pour les dirigeants. A l'occasion d'une conférence donnée à l'ENS-Lyon, l'économiste Thomas Piketty appelait ainsi à redéfinir en profondeur les paramètres de la croissance et soutenait l'idée d'une « comptabilité écologique », qui placerait beaucoup d'administrations et d'entreprises face à leurs responsabilités. Au-delà de présenter de bons états financiers, il faudrait ici intégrer les effets environnementaux des activités dans les rapports comptables, ce qui constituerait une rupture majeure. Mais, avant qu'une telle bascule ne se produise, nous pouvons déjà nous appuyer sur plusieurs indicateurs pertinents en matière de résilience environnementale à l'instar de l'empreinte écologique ou des « sustainability gaps »<sup>456</sup> déterminant le moment où une société commence à puiser au-delà des capacités de régénération de la planète. On pourrait y voir l'empreinte durable de Stockholm, puisque c'était très exactement le sens du 3<sup>ème</sup> principe de la Déclaration.

---

<sup>455</sup> Entretien avec Lennart Båge.

<sup>456</sup> Écarts de soutenabilité

# Conclusion

En définitive, au cours de cette recherche, j'ai examiné et gravité autour de la Conférence de Stockholm pour éclairer la genèse et le déploiement très progressif de la diplomatie environnementale. Cette approche ne s'est pas révélée si restrictive, en m'amenant à balayer plusieurs réalités ouest-européennes, dans la mesure où Stockholm et son processus préparatoire ont rapidement eu des effets structurants à travers le monde. Au-delà de sa genèse, il s'agissait aussi de questionner la réalité et l'efficacité concrète de cette jeune discipline diplomatique, qui demeure parfois insaisissable et abstraite pour le grand public.

Dans un premier temps, je suis revenu sur le « frémissement » écologique parcourant les sociétés occidentales et nord-européennes à la croisée des décennies 60 et 70. Confrontées au léger ralentissement de la croissance et à l'amplification des périls écologiques, ces sociétés nourrissent un premier spleen postmatérialiste et postindustriel. Pour reprendre une jolie métaphore de Jacques Grinevald, on commence à abandonner « *l'illusoire statut d'extraterritorialité de l'espèce humaine en général et de l'économie mondiale en particulier vis-à-vis du système Terre* »<sup>457</sup>. Mais, cette sagesse naissante est le fruit d'une mobilisation exceptionnelle d'une coalition de scientifiques, de journalistes et d'ONG se spécialisant dans l'étude environnementale pour faire progresser le sentiment écologique. Cette poussée conjointe sera qualifiée de « militantisme savant » et produira des effets significatifs à l'approche de Stockholm. Au cours de cette première partie, je suis également revenu sur la singularité de l'éveil écologique français, parfaitement illustrée par le phénomène *La France défigurée*, sensibilisant précocement, mais pour certains de manière diluée à l'exigence environnementale. Le contexte français est intéressant, puisqu'il révèle une profonde inspiration états-unienne et des contradictions de l'époque comme le refus de condamner les excès de la modernité industrielle. Mais, l'éveil à l'écologie qui aura le plus de résonance et de répercussions à l'échelle mondiale est indiscutablement celui de la Suède à l'automne 1967 où s'opère une révolution quasi-culturelle sur cette question. C'est notamment face à l'ampleur prise par le sujet environnemental au niveau national que les diplomates suédois lanceront leur offensive à l'ONU pour permettre la tenue d'une conférence. Ils élaborent à ce moment-là une méthode à la confluence de la culture diplomatique et scientifique qui restera structurante pour la diplomatie de l'environnement. La Suède profite également de cette « séquence

---

<sup>457</sup> Jacques Grinevald, *op. cit.*

environnementale » pour tisser sa toile et étendre son influence à travers le monde. On pourrait citer par exemple l'ouverture de l'Institut suédois (*Svenska kulturhuset*) dans le Marais à Paris en janvier 1971, demeurant à ce jour l'unique centre culturel de la Suède à l'étranger<sup>458</sup>. Sa voix résonne alors davantage que celle de ses voisins scandinaves et c'est l'un des rares pays à pouvoir défier les hégémons américain et soviétique dont la rivalité entravait fortement la coopération internationale.

Dans un second temps, je suis rentré dans l'intimité de la Conférence et de ses longs préparatifs, ayant permis une montée en compétence assez remarquable des États en matière d'évaluation et d'investigation environnementale. Son architecte Maurice Strong a fait preuve d'une grande intelligence et habileté pour déjouer d'intenses clivages et menaces de boycott qui auraient pu ruiner l'événement. Si l'absence de l'URSS n'a pu être évitée, il y a eu plusieurs réalisations notables avec la portée historique de la *Déclaration sur l'environnement*, charriant des concepts novateurs comme la justice intra- et intergénérationnelle ou le développement soutenable. Elle pose les bases d'une régulation internationale de l'environnement, qui n'a cessé de s'étendre avec plus de 500 traités signés à ce jour. Ensuite, j'ai proposé un petit détour par la France pour voir comment elle avait vécu ce Sommet pour lequel elle nourrissait de réelles appréhensions relatives au nucléaire ou à l'éventuelle rhétorique post-coloniale pouvant s'inviter dans les débats. La plongée dans les archives nationales et diplomatiques m'a permis de saisir les principales motivations et priorités stratégiques de la délégation française. Il en ressort la volonté d'encourager une approche sectorielle et fragmentée des problèmes écologiques à des fins d'efficacité pratique. Le ministre Robert Poujade craignait qu'une conception trop globalisante n'amène les États à verser dans l'abstraction et à ne pas poser d'actes significatifs. Par la suite, j'ai tenté d'éclairer l'héritage et les prolongements multiples de Stockholm sur le plan institutionnel, conceptuel, méthodologique et juridique. C'est incontestablement le point de départ de toutes les dynamiques qui animent aujourd'hui la coopération environnementale. J'évoquais notamment le rôle de Stockholm dans l'implication et la visibilité croissante des ONG et de la société civile dans les grandes arènes internationales. La Conférence a « socialisé » les Nations Unies à de nouvelles cultures politiques et militantes qui continuent d'imprégner puissamment la politique et les négociations internationales.

---

<sup>458</sup> Andreas Hellenes, « Culture et information. Le Centre culturel suédois et sa création » dans Mickaëlle Cedergren et Sylvain Briens (eds.), *Médiations interculturelles entre la France et la Suède. Trajectoires et circulations de 1945 à nos jours*, Stockholm University Press, 2015, p 99-110.

Dans un troisième temps, j'ai tenté de dresser un bilan sur un demi-siècle de diplomatie de l'environnement qui se révèle assez contrasté. Il y a eu certes le développement accéléré d'un vaste paysage institutionnel intégrant des ministères, des agences nationales, des programmes de l'ONU ou encore les COP climats. Mais, cette épaisseur politique et institutionnelle ne semble pas lui conférer de puissance supplémentaire pour faire progresser la lutte environnementale, au point que certains évoquent un exercice purement symbolique et inopérant. A l'appui des analyses de l'ex-Ambassadeur Lars-Göran Engfeldt et des juristes Mario Bettati et Amandine Orsini, j'ai tenté de dégager quelques traits spécifiques de cette nouvelle branche diplomatique. Il apparaît que la logique du consensus compte davantage que dans les autres formes de coopération internationale devant la nature systémique et transversale des perturbations considérées. De plus, il semble que l'on puisse identifier une sous-discipline intéressante suite à la publication du rapport *Our Common Future* de la commission Brundtland à savoir la « diplomatie du développement durable ». Celle-ci se concentre spécifiquement sur la promotion des modèles de croissance alternatifs tandis que la diplomatie de l'environnement s'attache à bâtir des protections sectorielles pour chaque domaine environnemental. D'autre part, je suis revenu sur le bilan plutôt mitigé du « processus de Stockholm » qui court depuis 40 ou 50 ans selon les historiens. Si la nature diffuse de cette branche diplomatique lui a permis de s'inviter dans de nombreuses enceintes internationales, elle a aussi contribué à une très forte fragmentation institutionnelle, la rendant souvent inefficace et incapable d'imposer une réelle exécution des normes adoptées. On a pu l'observer au travers de greffes écologiques artificielles comme celle de la Banque mondiale ou de la vulnérabilité financière des organes censés être les bras armés de l'écologie mondiale tels que le PNUE. Cette impuissance s'observe également à l'échelle nationale où les ministres de l'environnement semblent invariablement relégués au bas de la pyramide gouvernementale. L'une des parades envisagées est la démarche interministérielle afin que les politiques environnementales soient co-construites et supervisées dès le départ par les ministères décisifs comme l'Économie et les Finances. Très souvent, des plans ambitieux étaient préparés par les ministres de l'environnement avant d'être retoqués ou sérieusement amoindris au moment de la préparation des budgets de l'État. A l'heure actuelle, on observe un mouvement intéressant avec le désir de confier ces missions environnementales au Premier ministre pour que celles-ci infusent ensuite l'ensemble des politiques gouvernementales. C'est ce que l'on appelle la « matrice écologique » et il faut attendre de voir si elle peut produire des effets notables.

D'autres développements passionnants émergent aussi dans le champ économique avec l'idée d'une comptabilité écologique ou de « sustainability gaps » pour mesurer la performance sociale et environnementale des économies. Je pense que ces concepts structureront les débats des prochaines années pour convaincre les chefs d'État de l'existence et de la solidité des modèles de développement résilient. Ce travail n'est pas encore assez entrepris et on manque peut-être de références contemporaines en termes de sociétés et d'architectures durables. C'est certainement l'un des grands enseignements de Stockholm nous poussant à rechercher une difficile conciliation entre développement économique, protection de l'environnement et foi en la diplomatie multilatérale.

# Annexes

*Annexe 1* : Extrait du rapport français pour la conférence des Nations-Unies pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, *Archives Nationales*, répertoire 19910580/1-19910580/87

RAPPORT FRANÇAIS POUR LA CONFERENCE DES  
NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT  
(STOCKHOLM Juin 1972)

L'environnement est au centre d'une question fondamentale posée à notre génération : le développement, qui commande l'élévation du niveau de vie, est-il compatible avec le maintien d'un milieu harmonieux, où cette vie vaille la peine d'être vécue ? L'industrialisation, l'urbanisation, l'exploitation des ressources naturelles peuvent-elles être poursuivies en épousant des taux de croissance élevés sans risque de dégradation de la nature et de l'habitat, en bref du "cadre de vie" ? Il est de fait que le premier âge de la civilisation industrielle a été marqué par une explosion de nuisances et de laideur, supportable lorsque ses effets étaient localisés, mais qui devient intolérable au train dont vont les choses. Notre génération prend conscience que cela ne peut plus durer : la création de réserves naturelles ou de secteurs urbains sauvegardés, refuges de calme, de salubrité et de beauté, mais accessibles seulement à une minorité, ne doit pas dispenser d'un effort beaucoup plus vaste pour la sauvegarde et la mise en valeur du cadre de vie.

Cet effort doit être exercé dans trois directions essentielles :

- le traitement des facteurs spécifiques de nuisance : pollution de l'air et de l'eau, bruit, dégradation de l'habitat, en bref l'ensemble des mesures destinées à assurer l'hygiène du milieu ;
- l'aménagement du milieu, en vue de maintenir ou de créer un cadre de vie favorable ;
- l'organisation raisonnée de l'exploitation des ressources naturelles, pour éviter la destruction de la végétation terrestre et sous-marine, la dégradation des sols, la ruine des éco-systèmes par une exploitation abusive des ressources minérales.

La lutte contre les nuisances est la plus simple et la plus directe des actions destinées à améliorer l'environnement : l'hygiène du milieu est la condition première d'un bon aménagement. Cependant, l'aménagement du milieu où se placent les établissements humains a une portée sociale et économique beaucoup plus large ; c'est pourquoi, conformément aux recommandations du Secrétariat des Nations Unies, une première partie du présent rapport, consacrée aux aspects sectoriels de l'environnement, traitera d'abord de l'aménagement du milieu puis de l'exploitation des ressources naturelles, enfin de la lutte contre les nuisances. Une seconde partie, consacrée à une approche globale, abordera l'environnement du point de vue de la politique générale à long terme, et des institutions.

Rapport préparé, au moyen de documents officiels de diverses sources par P. RANDET, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées.

DEUXIEME PARTIE  
Politique globale de l'environnement  
et institutions

---

La politique de l'environnement ne s'est affirmée en France que récemment. Certes, depuis quelque soixante ans, des lois particulières étaient intervenues en ce domaine (par exemple : loi de 1913 sur les monuments historiques, loi de 1917 sur les établissements industriels, commerciaux ou artisanaux dangereux, insalubres ou incommodes, loi de 1930 sur la protection des sites). Depuis une dizaine d'années, cet appareil législatif ou réglementaire a été progressivement complété (par exemple : loi de 1960 sur les parcs nationaux, loi-cadre de 1961 sur la lutte contre la pollution atmosphérique et loi-cadre de 1964 sur la lutte contre la pollution des eaux). Mais jusqu'à une date extrêmement récente que l'on peut situer aux environs de 1967-1968, l'opinion publique ne percevait pas qu'il existait un problème global de l'environnement et aucune politique globale n'avait été élaborée dans ce domaine.

La prise de conscience qui avait commencé avec des catastrophes telles que la "marée noire" produite par le naufrage du pétrolier "Torrey-Canyon", l'empoisonnement des eaux du Rhin et de multiples cas de pollution de rivières françaises par les déversements industriels ou les produits chimiques, s'est brusquement opérée en 1969. La population dans son ensemble a compris que les problèmes de protection de la nature, d'urbanisme, du cadre et des conditions de vie, du bruit, de la pollution, des transports, etc... étaient étroitement liés et interdépendants et que la solution de ces problèmes passait par l'élaboration d'une politique globale de protection du milieu naturel et humain.

Les pouvoirs publics ont d'ailleurs pris une part très active à la création de cette prise de conscience en suscitant une grande campagne d'information de l'opinion sur ces problèmes et en organisant, dans le même temps, la mise au point d'une politique nationale de protection de l'environnement.

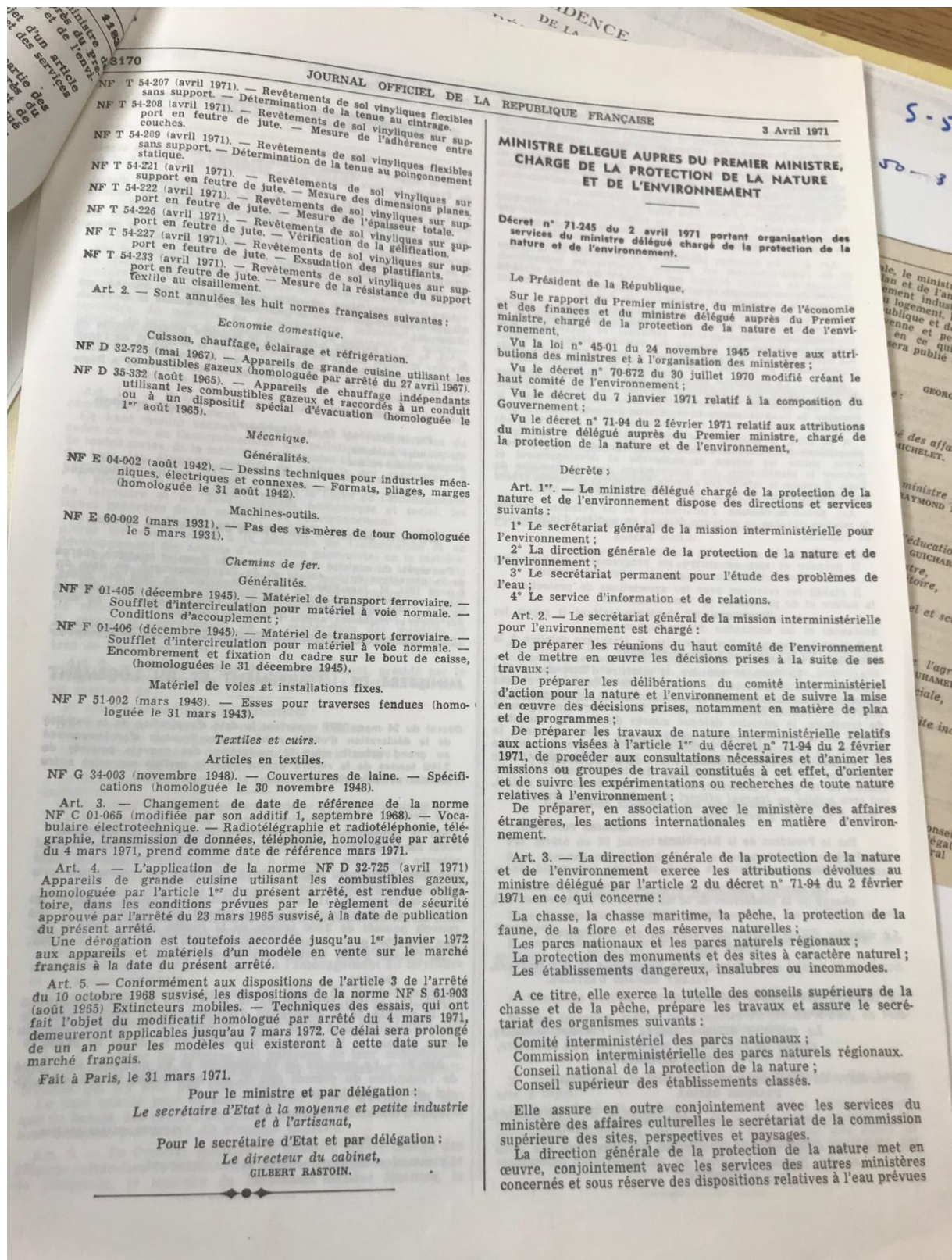
I. PRINCIPES DIRECTEURS.

Les perspectives à long terme de l'environnement en France ont été analysées et étudiées d'une manière synthétique et prospective dans quelques documents dont le plus important est un rapport établi à la demande du Premier Ministre sous la direction de M. Louis ARMAND.

Ce rapport (dont des extraits ont été repris dans le "diagnostic" de notre première partie), expose tout d'abord ce que risque de devenir notre environnement, évoquant les problèmes nés



*Annexe 2 : Extrait du Journal officiel de la République Française », décret du 3 février 1971, Centre des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, dossier 499 INVA.*



3170

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

3 Avril 1971

NF T 54-207 (avril 1971). — Revêtements de sol vinyliques flexibles sans support. — Détermination de la tenue au clitrage.

NF T 54-208 (avril 1971). — Revêtements de sol vinyliques sur supports en feutre de jute. — Mesure de l'adhérence entre couches.

NF T 54-209 (avril 1971). — Revêtements de sol vinyliques sur supports sans support. — Détermination de l'adhérence entre statique.

NF T 54-221 (avril 1971). — Revêtements de sol vinyliques flexibles support en feutre de jute. — Mesure du poinçonnement.

NF T 54-222 (avril 1971). — Revêtements de sol vinyliques sur port en feutre de jute. — Mesure des dimensions planes.

NF T 54-226 (avril 1971). — Revêtements de sol vinyliques sur support en feutre de jute. — Mesure de l'épaisseur totale.

NF T 54-227 (avril 1971). — Revêtements de sol vinyliques sur support en feutre de jute. — Vérification de la géification.

NF T 54-233 (avril 1971). — Revêtements de sol vinyliques sur support en feutre de jute. — Exsudation des plastifiants.

NF T 54-233 (avril 1971). — Mesure de la résistance du support textile au cisaillement.

Art. 2. — Sont annulées les huit normes françaises suivantes :

*Economie domestique.*

Cuisson, chauffage, éclairage et réfrigération.

NF D 32-725 (mai 1967). — Appareils de grande cuisine utilisant les combustibles gazeux (homologuée par arrêté du 27 avril 1967).

NF D 35-332 (août 1965). — Appareils de chauffage indépendants ou à un dispositif spécial d'évacuation (homologuée le 1<sup>er</sup> août 1965).

*Mécanique.*

Généralités.

NF E 04-002 (août 1942). — Dessins techniques pour industries mécaniques, électriques et connexes. — Formats, plages, marges (homologuée le 31 août 1942).

Machines-outils.

NF E 60-002 (mars 1931). — Pas des vis-mères de tour (homologuée le 5 mars 1931).

*Chemin de fer.*

Généralités.

NF F 01-405 (décembre 1945). — Matériel de transport ferroviaire. — Soufflet d'intercirculation pour matériel à voie normale. — Conditions d'accouplement ;

NF F 01-406 (décembre 1945). — Matériel de transport ferroviaire. — Soufflet d'intercirculation pour matériel à voie normale. — Encombrement et fixation du cadre sur le bout de caisse, (homologuées le 31 décembre 1945).

Matériel de voies et installations fixes.

NF F 51-002 (mars 1943). — Esses pour traverses fendues (homologuée le 31 mars 1943).

*Textiles et cuirs.*

Articles en textiles.

NF G 34-003 (novembre 1948). — Couvertures de laine. — Spécifications (homologuée le 30 novembre 1948).

Art. 3. — Changement de date de référence de la norme NF C 01-065 (modifiée par son additif 1, septembre 1968). — Vocabulaire électrotechnique. — Radiotélégraphie et radiotéléphonie, télégraphie, transmission de données, téléphonie, homologuée par arrêté du 4 mars 1971, prend comme date de référence mars 1971.

Art. 4. — L'application de la norme NF D 32-725 (avril 1971) Appareils de grande cuisine utilisant les combustibles gazeux, homologuée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, est rendue obligatoire, dans les conditions prévues par le règlement de sécurité approuvé par l'arrêté du 23 mars 1965 susvisé, à la date de publication du présent arrêté.

Une dérogation est toutefois accordée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1972 aux appareils et matériels d'un modèle en vente sur le marché français à la date du présent arrêté.

Art. 5. — Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 10 octobre 1968 susvisé, les dispositions de la norme NF S 61-903 (août 1965) Extincteurs mobiles. — Techniques des essais, qui ont fait l'objet du modificatif homologué par arrêté du 4 mars 1971, demeureront applicables jusqu'au 7 mars 1972. Ce délai sera prolongé de un an pour les modèles qui existeront à cette date sur le marché français.

Fait à Paris, le 31 mars 1971.

Pour le ministre et par délégation :

Le secrétaire d'Etat à la moyenne et petite industrie et à l'artisanat,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

Le directeur du cabinet,  
GILBERT RASTOIN.

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE,  
CHARGE DE LA PROTECTION DE LA NATURE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Décret n° 71-245 du 2 avril 1971 portant organisation des services du ministre délégué chargé de la protection de la nature et de l'environnement.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'économie et des finances et du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement,

Vu la loi n° 45-01 du 24 novembre 1945 relative aux attributions des ministres et à l'organisation des ministères ;

Vu le décret n° 70-672 du 30 juillet 1970 modifié créant le haut comité de l'environnement ;

Vu le décret du 7 janvier 1971 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 71-94 du 2 février 1971 relatif aux attributions du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement,

Décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le ministre délégué chargé de la protection de la nature et de l'environnement dispose des directions et services suivants :

- 1° Le secrétariat général de la mission interministérielle pour l'environnement ;
- 2° La direction générale de la protection de la nature et de l'environnement ;
- 3° Le secrétariat permanent pour l'étude des problèmes de l'eau ;
- 4° Le service d'information et de relations.

Art. 2. — Le secrétariat général de la mission interministérielle pour l'environnement est chargé :

De préparer les réunions du haut comité de l'environnement et de mettre en œuvre les décisions prises à la suite de ses travaux ;

De préparer les délibérations du comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement et de suivre la mise en œuvre de décisions prises, notamment en matière de plans et de programmes ;

De préparer les travaux de nature interministérielle relatifs aux actions visées à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 71-94 du 2 février 1971, de procéder aux consultations nécessaires et d'animer les missions ou groupes de travail constitués à cet effet, d'orienter et de suivre les expérimentations ou recherches de toute nature relatives à l'environnement ;

De préparer, en association avec le ministère des affaires étrangères, les actions internationales en matière d'environnement.

Art. 3. — La direction générale de la protection de la nature et de l'environnement exerce les attributions dévolues au ministre délégué par l'article 2 du décret n° 71-94 du 2 février 1971 en ce qui concerne :

La chasse, la chasse maritime, la pêche, la protection de la faune, de la flore et des réserves naturelles ;

Les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux ;

La protection des monuments et des sites à caractère naturel ;

Les établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

A ce titre, elle exerce la tutelle des conseils supérieurs de la chasse et de la pêche, prépare les travaux et assure le secrétariat des organismes suivants :

Comité interministériel des parcs nationaux ;

Commission interministérielle des parcs naturels régionaux.

Conseil national de la protection de la nature ;

Conseil supérieur des établissements classés.

Elle assure en outre conjointement avec les services du ministère des affaires culturelles le secrétariat de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

La direction générale de la protection de la nature met en œuvre, conjointement avec les services des autres ministères concernés et sous réserve des dispositions relatives à l'eau prévues

3 Avril 1971

1701 330 1 E

à l'article 5 ci-après, les actions de coordination poursuivies par le ministre délégué en matière :

D'aménagement de l'espace naturel et des sites : protection et aménagement des sites et paysages urbains et ruraux, zones sensibles et espaces protégés ; protection, extension et ouverture

De lutte contre les pollutions de toutes sortes provenant des particuliers, des équipements collectifs, des grands aménagements ou de la suppression des nuisances de toutes sortes provenant des particuliers, des équipements collectifs, des grands aménagements ou de des activités agricoles, commerciales ou industrielles.

Art. 4. — La direction générale de la protection de la nature et de l'environnement est chargée d'exercer les prérogatives dévolues au ministre délégué par l'article 6 du décret n° 71-94

concerne la préparation et l'exécution du budget. Sur le plan interne, elle est également du ministre délégué de tous les services placés sous l'autorité du ministre délégué. Elle prépare le budget des services du ministre délégué, contrôle son exécution et d'action pour la nature et l'environnement.

Art. 5. — Le secrétariat permanent pour l'étude des problèmes de l'eau exerce les attributions dévolues au ministre délégué en ce qui concerne la coordination interministérielle dans le domaine de l'eau et assure le secrétariat des organismes correspondants.

A ce titre, il procède aux études techniques et juridiques nécessaires à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires, anime les actions de recherche et développement et prépare la planification des interventions dans le domaine de l'eau. Il exerce la tutelle des agences financières de bassin créées par l'article 14 de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964.

Art. 6. — Le service d'information et de relations exécute la mission dévolue au ministre délégué en matière d'information de l'opinion.

A ce titre :

Il prépare et met en œuvre les programmes d'information et d'éducation de l'opinion en matière d'environnement ;

Il établit les relations avec les associations de protection de la nature et de promotion de l'environnement ;

Il assure le contact avec les particuliers, dont il reçoit les doléances et les demandes de renseignements ;

Il tient la documentation française et étrangère relative à la protection de la nature et à l'environnement.

Art. 7. — Le Premier ministre, le ministre d'Etat chargé des réformes administratives, le ministre de l'économie et des finances, le ministre des affaires culturelles, le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, le ministre du développement industriel et scientifique, le ministre de l'Agriculture et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 2 avril 1971.

GEORGES POMPIDOU,  
Le Premier ministre,

JACQUES CHABAN-DELMAS,  
Le ministre délégué auprès du Premier ministre,  
chargé de la protection de la nature et de l'environnement,

ROBERT POUJADE,  
Le ministre d'Etat chargé des réformes administratives,

ROGER FREY,  
Le ministre de l'économie et des finances,

VALÉRY GISCARD D'ESTAING,  
Le ministre des affaires culturelles,

JACQUES DUHAMEL,  
Le ministre délégué auprès du Premier ministre,  
chargé du Plan et de l'aménagement du territoire,

ANDRÉ BETTENCOURT,  
Le ministre du développement industriel et scientifique,

FRANÇOIS ORTOLI,  
Le ministre de l'agriculture,

MICHEL COINTAT,  
Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie  
et des finances, chargé du budget,

JEAN TATTINGER.

Décret portant nomination d'un directeur (administration centrale).

Le Président de la République,  
Sur le rapport du Premier ministre et du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement,

Vu le décret n° 59-442 du 27 mars 1959 portant réorganisation de l'environnement,  
Vu le décret n° 71-245 du 2 avril 1971 portant organisation des services du ministre délégué chargé de la protection de la nature et de l'environnement ;

Le conseil des ministres entendu,

Décèrte :

Art. 1<sup>er</sup>. — M. Blanc (Marcel), préfet en service détaché, est nommé directeur général de la protection de la nature et de l'environnement.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 2 avril 1971.

GEORGES POMPIDOU.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,  
JACQUES CHABAN-DELMAS.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,  
chargé de la protection de la nature et de l'environnement,

ROBERT POUJADE,  
Secrétariat permanent pour l'étude des problèmes de l'eau.

Par arrêté du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, en date du 2 avril 1971, M. Jean-François Saglio, ingénieur en chef des mines, est nommé chef du secrétariat permanent pour l'étude des problèmes de l'eau, en remplacement de M. Ivan Cheret, ingénieur en chef des ponts et chaussées, appelé à d'autres fonctions.

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

Décret du 24 mars 1971 reportant la date d'expiration de la validité de la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement au grand gabarit pour la navigation des convois poussés de 3.000 tonnes de la rivière Escaut dans la section comprise entre Denain et Valenciennes.

Le Premier ministre,  
Sur le rapport du ministre de l'équipement et du logement, Vu l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958 modifiée portant réforme des règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment son article 3, ensemble les règlements pris pour son application ;

Vu le décret du 11 mars 1966 déclarant d'utilité publique les travaux d'aménagement au grand gabarit pour la navigation des convois poussés de 3.000 tonnes de la rivière Escaut dans la section comprise entre Denain et Valenciennes (P. K. 22,341 à 41,640). Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décèrte :

Art. 1<sup>er</sup>. — Est reportée au 10 mars 1976 la date d'expiration de la validité de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux d'aménagement de la rivière Escaut dans la section comprise entre Denain et Valenciennes entre les P. K. 22,341 et 41,640.

Art. 2. — Le ministre de l'équipement et du logement est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 mars 1971.

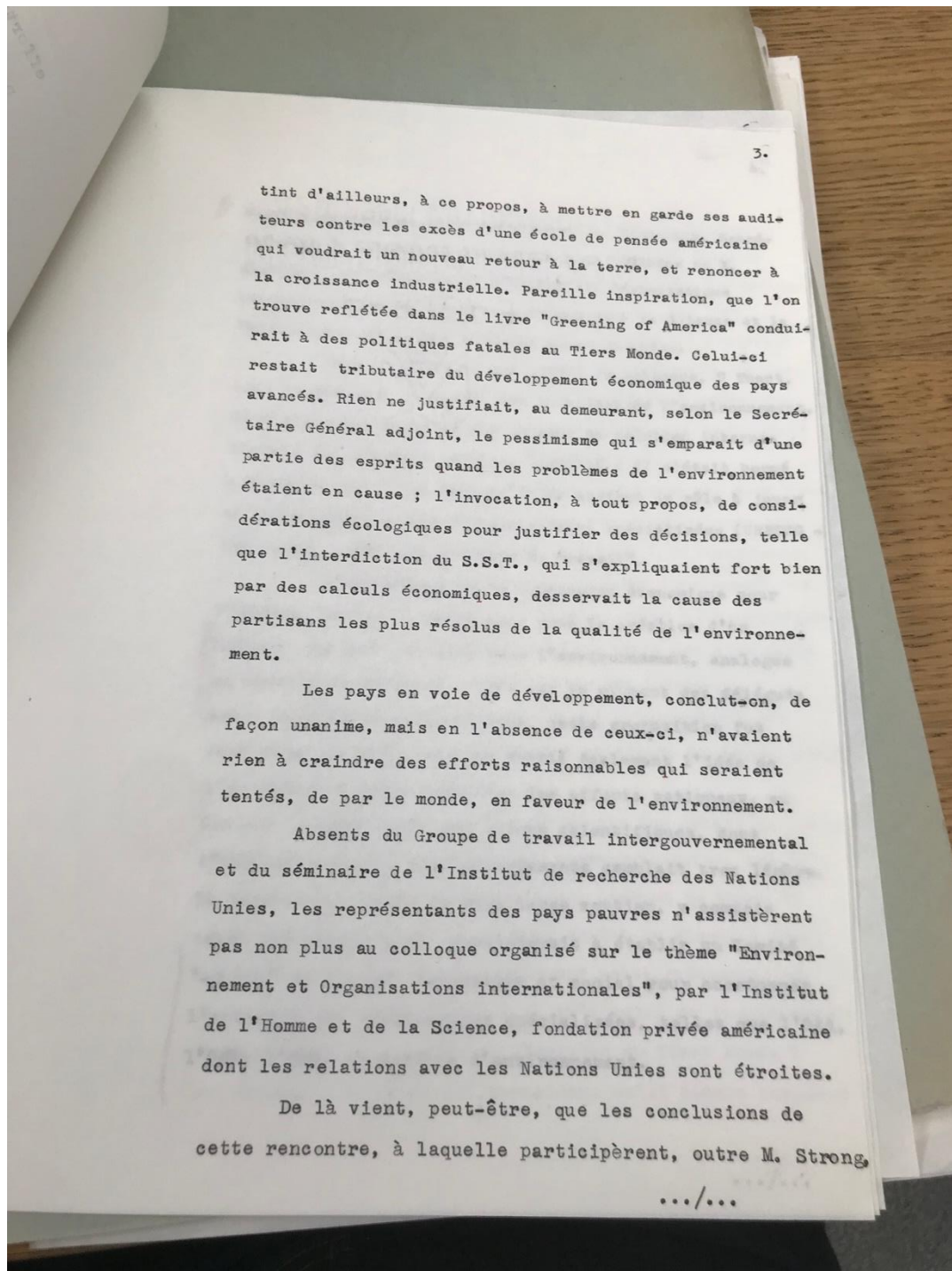
JACQUES CHABAN-DELMAS.

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'équipement et du logement,  
ALBIN CHALANDON.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES  
PREMIER MINISTRE  
Date n° 71-245 du 2 avril 1971  
Sur le rapport du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, en date du 2 avril 1971, M. Jean-François Saglio, ingénieur en chef des mines, est nommé chef du secrétariat permanent pour l'étude des problèmes de l'eau, en remplacement de M. Ivan Cheret, ingénieur en chef des ponts et chaussées, appelé à d'autres fonctions.

*Annexe 3 : Extrait de la Lettre de Jacques-Kosciusko Morizet adressée au  
Ministre des Affaires Étrangères », 27/05/1971, Centre des Archives  
diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, dossier 499 INVA.*



# Bibliographie

## *Ouvrages et travaux consultés*

- Alexis Vrignon, *La naissance de l'écologie politique en France : une nébuleuse au cœur des années 68*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2017.
- Barry Commoner, *Quelle terre laisserons-nous à nos enfants ?*, Paris, Éditions du Seuil, 1969.
- René Dumont, *L'écologie ou la mort*, Paris, Pauvert, 1974.
- Mario Bettati, *Le Droit international de l'environnement*, Odile Jacob, 2012.
- Robert Poujade, *Le Ministère de l'impossible* Paris, Calmann-Lévy, 1975.
- Eloi Laourrou, *La diplomatie de l'environnement : déterminants juridiques, économiques et politiques*, Paris, Golias Éditions, 2017.
- Rachel Carson, *Silent Spring*, Boston, Mariner Books, 2002 (réédition).
- Sandrine Maljean-Dubois et Matthieu Wemaëre, *La diplomatie climatique : Les enjeux d'un régime international du climat*, Paris, A. Pedone, 2010.
- Paul Warde, Libby Robin, and Sverker Sörlin, *"The Environment: A History of the Idea"*, Ottawa, Canadian Field Naturalist, 2019.

- Frank Herbert, *Dune*, Philadelphie, Chilton Books, 1965.
- Hans Palmstierna, *Plundring, svält, förgiftning* (Plunder, famine, poisoning), Stockholm, Rabén & Sjögren, 1967.

## *Thèses*

- David Larsson Heidenblad, « The Environmental turn in postwar Sweden : a new history of knowledge », *Manchester University Press*, 2021 : <https://lucris.lub.lu.se/ws/portalfiles/portal/102165719/EnvironmentaltturnDLH.pdf>

## *Etudes*

- A'urba (agence d'urbanisme Bordeaux-Aquitaine), *De l'îlot de chaleur urbain à l'îlot de fraîcheur*, Regard sur l'espace public, 2020 : [https://www.aurba.org/wp-content/uploads/2021/01/aurba\\_ICU-mars.pdf](https://www.aurba.org/wp-content/uploads/2021/01/aurba_ICU-mars.pdf)

# Sources

## *Archives nationales*

- Répertoire 19910580/1-19910580/87 - Ministères chargés de l'Environnement : organismes internationaux et conventions internationales en matière de protection de la nature (1947-1987).
- Répertoire (19950527/1-19950527/9) - Livre 3 : Haut comité de l'environnement (1968-1989).
- Répertoire (19900672/1-19900672/63) - Éducation nationale ; Service universitaire des relations avec l'étranger et l'Outre-mer (1948-1960) - Direction coopération avec la communauté et l'étranger (1963) - Direction coopération (1965-1972) - Mission des relations internationales (1973) - Service des affaires internationales (1974-1980) - Direction affaires.
- Répertoire (19800040/1-19800040/29) - Intérieur ; Direction de la sécurité civile ; Cabinet du directeur (1952-1977).

## *Centre des Archives diplomatiques*

- 499INVA – Nations Unies et organisations internationales (1970-1973).

## *Archives audiovisuelles*

- La France défigurée, Archive INA : (<https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/1971-la-france-defiguree-s-alarme-de-la-destruction-des-arbres>).

## *Entretiens oraux*

- Entretien avec David Larsson Heidenblad (directeur adjoint du *Lund Center for the History of Knowledge*), 24/04/2022.
- Entretien avec Jean-Charles Hourcade (président du *CIRED*), 15/05/2022.
- Entretien avec Lennart Båge (Vice-président du conseil du *Stockholm Environment Institute*, ancien Ambassadeur et Ministre suédois des Affaires Étrangères), 18/07/2022.
- Entretien avec Lars-Göran Engfeldt (Ambassadeur et ancien négociateur en chef pour l'environnement mondial et le développement durable pour le ministère des affaires étrangères suédois), 22/07/2022.

## *Articles universitaires*

- Pamela Chasek, « Stockholm ou la naissance de la diplomatie environnementale », *IISD*, 2020, p. 1-9 : <https://www.iisd.org/fr/articles/stockholm-et-la-naissance-de-la-diplomatie-environnementale>

- Éric Paglia, « The Swedish initiative and the 1972 Stockholm Conference », *Humanities and Social Sciences Communications*, 2021, vol. 8, p. 1-11 : [https://www.researchgate.net/publication/348239185\\_The\\_Swedish\\_initiative\\_and\\_the\\_1972\\_Stockholm\\_Conference\\_the\\_decisive\\_role\\_of\\_science\\_diplomacy\\_in\\_the\\_emergence\\_of\\_global\\_environmental\\_governance](https://www.researchgate.net/publication/348239185_The_Swedish_initiative_and_the_1972_Stockholm_Conference_the_decisive_role_of_science_diplomacy_in_the_emergence_of_global_environmental_governance)
- Clarisse Pinchon, « La réflexivité environnementale de Bernardin de Saint-Pierre : une conscience écologique ? », *Dix-huitième siècle*, 2022, vol. 54, n°1, p. 145-157 : <https://www.cairn.info/revue-dix-huitieme-siecle-2022-1-page-145.htm>
- Sylvie Ollitrault, « De la sauvegarde la planète à celle des réfugiés climatiques : l'activisme des ONG », *Revue Tiers Monde*, 2010, vol. 204, n°4, p. 19-34 : <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2010-4-page-19.htm>
- Elke Seefried, « Towards the limits to growth ? The book and its reception in West Germany and Britain 1972-1973 », *German Historical Institute London Bulletin*, 2011, vol. 33, p. 3-37 : [https://www.researchgate.net/publication/289454201\\_Towards\\_the\\_limits\\_to\\_growth\\_The\\_book\\_and\\_its\\_reception\\_in\\_West\\_Germany\\_and\\_Britain\\_1972-73](https://www.researchgate.net/publication/289454201_Towards_the_limits_to_growth_The_book_and_its_reception_in_West_Germany_and_Britain_1972-73)
- Andreas Grieger, « Only One Earth: Stockholm and the Beginning of Modern Environmental Diplomacy », *Arcadia*, Rachel Carson Center for Environment and Society : : <https://www.environmentandsociety.org/arcadia/only-one-earth-stockholm-and-beginning-modern-environmental-diplomacy>
- Henrik Selin & Björn-Ola Linnér, « La route de Rio : premiers efforts sur l'environnement et le développement » dans Angela Churie Kallhauge, Gunnar Sjösted et Elisabeth Corell (éd.), *Les défis mondiaux : poursuivre le processus multilatéral pour le développement durable*, Éditions Greenleaf, 2005, p. 58-73.



- Alexandre Charles Kiss & Jean-Didier Sicault, « La Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Stockholm, 5/16 juin 1972) », *Annuaire français de droit international*, 1972, n°1, vol. 18, p. 603-628 : [https://www.persee.fr/doc/afdi\\_0066-3085\\_1972\\_num\\_18\\_1\\_1717](https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1972_num_18_1_1717)
- Elodie Vieille-Blanchard, « Croissance ou stabilité ? L'entreprise du Club de Rome et le débat autour des modèles » dans Elodie Vieille-Blanchard (éd.), *Les modèles du futur*, La Découverte, 2007, 19-43 : <https://www.cairn.info/les-modeles-du-futur--9782707150134-p-19.htm>
- Thibault le Hégarat, « La France défigurée, première émission d'écologie à la télévision », *Le temps des médias*, 2015, vol. 25, n°3, p. 200-213 : <https://www.cairn.info/revue-le-temps-des-medias-2015-2-page-200.htm>
- Bettina Laville, « Vingt ans après Rio, quelle viabilité pour le « foyer de l'humanité » ? », *Vraiment durable*, 2013, vol. 3, n°1, p. 23-45 : <https://www.cairn.info/revue-vraiment-durable-2013-1-page-23.htm>
- Kristin Bartenstein, « De Stockholm à Copenhague : genèse et évolution des responsabilités communes mais différenciées dans le droit international de l'environnement », *McGill Law Journal*, 2010, vol. 56, p. 177-228 : <https://www.erudit.org/fr/revues/mlj/2010-v56-n1-mlj4002/045701ar.pdf>
- Amandine Orsini, « La diplomatie environnementale » dans Thierry Balzacq, Frédéric Charillon & Frédéric Ramel (éd.), *Manuel de diplomatie*, Presses de Sciences Po, 263-283 : [https://www.researchgate.net/publication/330366418\\_La\\_diplomatie\\_environnementale](https://www.researchgate.net/publication/330366418_La_diplomatie_environnementale)

- Andreas Hellenes, « Culture et information. Le Centre culturel suédois et sa création » dans Mickaëlle Cedergren et Sylvain Briens (eds.), *Médiations interculturelles entre la France et la Suède. Trajectoires et circulations de 1945 à nos jours*, Stockholm University Press, 2015, p 99-110 : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03366720/document>

## *Rapports scientifiques*

- Donella H. Meadows, Dennis L. Meadows, Jørgen Randers & William W. Behrens III, *The Limits to Growth*, Rome, Potomac Associates – Universe Books, 1972 : <https://www.donellameadows.org/wp-content/userfiles/Limits-to-Growth-digital-scan-version.pdf>
- Barbara Ward & René Dubos, *Nous n'avons qu'une seule Terre*, Regards sur le Monde, Paris, Denoël, 1972.
- World Commission on Environment and Development, *Our Common Future (Brundtland report)*, Oxford University Press, 1987.
- Panel of Experts Convened by the Secretary-General of the United Nations Conference on the Human Environment & Miguel Ozorio de Almeida, *The Founex report on Environment and Development*, New York, Carnegie Endowment for International Peace, 1971.
- PNUE & CNUCED, *Déclaration de Coyococ*, Nations-Unies, 1974 : <https://digitallibrary.un.org/record/838843>

## *Articles de presse*

- Elodie Vieille-Blanchard, « Le rapport au Club de Rome : stopper la croissance, mais pourquoi ? », Reporterre, 2012 : <https://reporterre.net/Le-rapport-au-Club-de-Rome-stopper-la-croissance-mais-pourquoi>
  
- Midi Libre, 10/10/2018 : <https://www.midilibre.fr/2018/10/10/essais-nucleaires-en-polynesie-plainte-deposee-contre-la-france-pour-crimes-contre-lhumanite,4726925.php>
  
- Jacques Grinevald, « De Stockholm à Rio+20, le tabou des limites de la croissance », Institut Momentum, 2012 : <https://www.institutmomentum.org/de-stockholm-a-rio20-le-developpement-soutenable-a-lepoque-de-lanthropocene-3/>
  
- GEO, 01/06/2022 : <https://www.geo.fr/environnement/sommet-sur-lenvironnement-a-stockholm-50-ans-apres-la-premiere-conference-de-lonu-sur-ce-theme-210197>
  
- Catherine Figuière, « L'écodéveloppement, le développement durable autrement », The Conversation, 2019 : <https://theconversation.com/lecodeveloppement-le-developpement-durable-autrement-114377>
  
- Alexandre-Reza Kokabi, « La France ne respecte pas ses engagements de l'Accord de Paris sur le climat », Reporterre, 12/02/2020 : <https://reporterre.net/La-France-ne-respecte-pas-ses-engagements-de-l-Accord-de-Paris-sur-le-climat>

- Maurice Strong, « Une étape vers la moralisation de la coopération internationale », Le Monde Diplomatique, 05/1972 : <https://www.monde-diplomatique.fr/1972/05/STRONG/30916>
- Amy Mc Arthur, « Pays-Basque : la qualité de l'eau des plages étroitement surveillée », 30/05/2018 : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/pyrenees-atlantiques/pays-basque-qualite-eau-plages-etroitement-surveillee-1485147.html>
- Fanny Lesbros et Cordélia Bonal, « Il y a quarante ans « naissait l'environnement » », Libération, 2012 : [https://www.liberation.fr/terre/2012/06/20/il-y-a-quarante-ans-naissait-l-environnement\\_827797/](https://www.liberation.fr/terre/2012/06/20/il-y-a-quarante-ans-naissait-l-environnement_827797/)

## *Sites web*

- « <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/organisation/affaires-internationales/partenariats-organisations/appauvrissement-couche-ozone-protocole-montreal.html> », Appauvrissement de la couche d'ozone : Protocole de Montréal, page consultée le 24/06/2022.
- « <https://www.vie-publique.fr/en-bref/282012-changement-climatique-la-france-condamnee-pour-prejudice-ecologique> », Réchauffement climatique : l'État condamné pour préjudice écologique, page consultée le 28/06/2022.
- « <https://unfccc.int/fr/processus-et-reunions/l-accord-de-paris/l-accord-de-paris> », L'Accord de Paris -CCNUCC, page consultée le 28/06/2022.

- « [https://www.mauricestrong.net/index.php?option=com\\_content&view=article&id=107:lars-goran-engfeldt&catid=25&Itemid=63](https://www.mauricestrong.net/index.php?option=com_content&view=article&id=107:lars-goran-engfeldt&catid=25&Itemid=63) », An enduring political and moral influence, page consultée le 22/07/2022.
- « <https://biosphere.ouvaton.org/blog/idees-forces-de-science-and-survival-barry-commoner/> », Idées-forces de Science and Survival, page consultée le 22/07/2022.
- « <https://www.novethic.fr/actualite/economie/isr-rse/il-y-a-50-ans-le-rapport-meadows-alertait-sur-les-limites-planetaires-150665.html> », Il y a 50 ans, le rapport Meadows alertait sur les limites planétaires, page consultée le 28/07/2022.
- « <https://information.tv5monde.com/info/petrole-l-opec-augmente-peine-sa-production-loin-des-attentes-occidentales-466655> », Pétrole : l'Opec+ augmente à peine sa production, loin des attentes occidentales, page consultée le 07/08/2022.
- « <https://www.afr.com/policy/energy-and-climate/labor-backs-coal-to-fix-power-crisis-20220603-p5aqum> » , Labor backs coal to fix power crisis, page consultée le 07/08/2022.
- « <https://www.iisd.org/fr/articles/stockholm-et-la-naissance-de-la-diplomatie-environnementale> » , Stockholm et la naissance de la diplomatie environnementale, page consultée le 07/09/2022.
- « <https://www.soll-galabau.de/aktuelle-news/ansicht-aktuellen/datum/2014/05/16/das-umweltbundesamt-wird-40.html> » , Das Umweltbundesamt wird 40, page consultée le 07/09/2022.
- « <https://eng.mst.dk/> », The Danish Environmental Protection Agency, page consultée le 07/09/2022.

- « [https://www.itto.int/fr/about\\_itto/](https://www.itto.int/fr/about_itto/) », A propos de l'OIBT, page consultée le 07/09/2022.
- « <https://www.homecinema-fr.com/forum/ed-art-et-litterature/saga-dune-de-frank-herbert-t30105476.html> », Saga dune de Frank Herbert, page consultée le 08/09/2022.
- « <https://www.stockholm50.global/fr> », A propos de la réunion internationale, page consultée le 08/09/2022.
- « [https://en.wikipedia.org/wiki/Sandworm\\_%28Dune%29](https://en.wikipedia.org/wiki/Sandworm_%28Dune%29) », Sandworm (Dune), page consultée le 09/09/2022.
- « [https://www.costarica-nature.org/FRANCAIS/infos\\_generales\\_Costa\\_Rica/Fiches\\_Infos/Parcs-Nationaux/CostaRica-zones-protgees.htm](https://www.costarica-nature.org/FRANCAIS/infos_generales_Costa_Rica/Fiches_Infos/Parcs-Nationaux/CostaRica-zones-protgees.htm) », Les parcs nationaux du Costa Rica, page consultée le 09/09/2022.
- « <https://ekostories.com/2012/06/29/princess-mononoke/princess-mononoke-2/> », Princess Mononoke, page consultée le 09/09/2022.
- « <https://miyazaki05.skyrock.com/244913099-Le-Dieu-Cerf.html> », Le dieu cerf, page consultée le 09/09/2022.
- « <https://www.nautiljon.com/univers/mononoke+hime+-+kodama,+les+esprits+de+la+for%C3%AAt,1.html> », Mononoke Hime : Kodama, les esprits de la forêt, page consultée le 09/09/2022.
- « [https://en.wikipedia.org/wiki/Green\\_Climate\\_Fund](https://en.wikipedia.org/wiki/Green_Climate_Fund) », Green Climate Fund, page consultée le 10/09/2022.
- « [https://en.wikipedia.org/wiki/Friends\\_of\\_the\\_Earth](https://en.wikipedia.org/wiki/Friends_of_the_Earth) », Friends of the Earth, page consultée le 10/09/2022.

- « <https://www.lareleve.qc.ca/2022/03/28/legault-continue-de-faire-lautruche-face-a-la-crise-climatique-selon-greenpeace/> », Legault continue de faire l'autruche face à la crise climatique selon Greenpeace, page consultée le 10/09/2022.
- « <https://offensivesocialiste.wordpress.com/2011/06/19/de-la-division-de-la-gauche-au-programme-commun-1965-1972/> », De la division de la gauche au Programme commun (1965-1972), page consultée le 10/09/2022.
- « <https://fr.wikipedia.org/wiki/Naturv%C3%A5rdsverket> », Naturvårdsverket, page consultée le 10/09/2022.
- « <https://www.sera.asso.fr/index.php/la-6eme-session-de-lipbes-alerte-sur-la-necessite-dagir/> », La 6<sup>ème</sup> session de l'IPBES alerte sur la nécessité d'agir, page consultée le 10/09/2022.
- « <https://www.greenclimate.fund/about/secretariat/headquarters> », Headquarters, page consultée le 10/09/2022.
- « <https://green-history.uk/library/doc-archive/category/tag?tagid=23> », Ecologist Blueprint For Survival January 1972, page consultée le 10/09/2022.

## *Articles de blog*

- Nicolas Winter, « Princesse Mononoke, fable écologique », Juste un mot, 14/03/2019 : <https://justaword.fr/princesse-mononok%C3%A9-13834a8f94a5>
- David Larsson Heidenblad, « Green talks : Barbro Soller, and the emergence of modern environmentalism in 1960s Sweden », Seeing the Woods, 10/09/2019

: <https://seeingthewoods.org/2019/09/10/barbro-soller-and-the-emergence-of-modern-environmentalism-in-1960s-sweden/>

## *Podcast*

- Maxime Tellier, « Il était une fois la COP1, la première conférence de l'ONU sur le climat », France culture, 2018 : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/il-etait-une-fois-la-cop1-la-premiere-conference-de-l-onu-sur-le-climat-9469033>

## *Filmographie*

- Hayao Miyazaki, *Le Château dans le ciel*, Studio Ghibli, 1986.
- Isao Takahata, *Pompoko*, Studio Ghibli, 1994.
- Hayao Miyazaki, *Princesse Mononoke*, Studio Ghibli, 1997.



## *Table des matières*

<b>Remerciements</b> .....	<b>3</b>
<b>Préambule</b> .....	<b>5</b>
<b>Partie I – L’éclosion d’une conscience environnementale au carrefour des années 60-70</b>	<b>22</b>
<b>Chapitre I – La poussée de l’écologie politique dans la sphère occidentale</b> .....	<b>24</b>
I. Une éclosion accélérée par un militantisme savant .....	24
II. La réception du rapport <i>The Limits to Growth</i> en Europe occidentale : analyse des cas français, britannique et ouest-allemand.....	30
<b>Chapitre II – Les spécificités de l’éveil écologique français</b> .....	<b>39</b>
I. La France défigurée, reflet d’un écologisme « vert-clair ».....	39
II. Une forte inspiration états-unienne.....	45
III. Une légère percée de l’écologie sur la scène politique .....	50
<b>Chapitre III – L’influence décisive de la Suède dans la matérialisation politique de ces « éveils » écologiques</b> .....	<b>54</b>
I. Une conscience environnementale précoce en Suède.....	54
II. <i>L’initiative suédoise</i> et la mobilisation d’une diplomatie scientifique au service de l’environnement .....	58
<b>Partie II – La Conférence de Stockholm et l’irruption de l’environnement sur la scène diplomatique mondiale</b> .....	<b>61</b>
<b>Chapitre IV – Les grandes réalisations de la Conférence</b> .....	<b>64</b>
I. Le rôle déterminant du processus préparatoire .....	65
II. Une proclamation historique de l’exigence environnementale sur la scène internationale .....	68
III. La naissance d’un droit international encore limité .....	73
<b>Chapitre V – Une lecture française de ce premier « Sommet de la Terre »</b> .....	<b>77</b>
I. Une attitude prudente et réservée à l’approche du Sommet .....	78
II. Un Sommet en demi-teinte .....	81

<b>Chapitre VI – L’héritage de Stockholm .....</b>	<b>84</b>
I. Une trame conceptuelle, méthodologique et institutionnelle pour l’environnement....	85
II. Une dynamique consolidée à Rio .....	89
<b><i>Partie III – De Stockholm à Glasgow, près de cinq décennies de diplomatie environnementale</i></b> <b>.....</b>	<b>93</b>
<b>Chapitre VII – Les contours de la diplomatie environnementale .....</b>	<b>95</b>
I. Une nouvelle discipline diplomatique .....	95
II. Une nature diffuse et flexible en question .....	98
<b>Chapitre VIII – Les résultats contrastés du « processus de Stockholm » .....</b>	<b>100</b>
I. Les failles structurelles de la protection internationale de l’environnement .....	101
II. Un manque de volonté politique et institutionnelle ? .....	105
<b>Chapitre IX – Les voies de consolidation de la diplomatie environnementale .....</b>	<b>109</b>
I. Diffuser l’exigence environnementale au-delà du champ écologiste .....	110
II. Élaborer une grammaire enthousiasmante et performative du développement durable .....	112